



## Action Cœur de Ville

# AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE CHARTRES METROPOLE



## ENTRE

- La commune de Chartres représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre GORGES
- La commune de Lucé représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel LECOMTE
- La commune de Mainvilliers représentée par son Maire, Monsieur Jean-Jacques CHATEL
- La communauté d'Agglomération de Chartres métropole représentée par sa Vice-présidente, Madame Elisabeth FROMONT

ci-après, « les **Collectivités** bénéficiaires »

d'une part,

## ET

- L'Etat représenté par la Préfète du département d'Eure et Loir, Madame Fadela BENRABIA
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par sa directrice Régionale, Madame Julie-Agathe BAKALOWICZ
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional Action Logement Centre Val de Loire, Monsieur Dominique DHENNE
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par la Déléguée Territoriale de l'ANAH dans le département, Madame Fadela BENRABIA
- L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine représentée par la Déléguée Territoriale de l'ANRU dans le département, Fadela BENRABIA
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Vice-Président, Monsieur Dominique ROULLET

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

## AINSI QUE

- Le Conseil départemental d'Eure et Loir, représenté par son Président, Monsieur Claude TEROUINARD
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir, représentée par son Président, Monsieur Michel GUERTON
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir, représentée par son Président, Monsieur Michel CIBOIS
- Les Vitrines de Chartres, représentée par sa Présidente, Madame Juliette PICHOT
- Chartres Métropole Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Samuel LEMERCIER
- Habitat Eurélien, représenté par son Directeur Général, Monsieur Denis JOLIET
- La SPL Chartres Aménagement, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Franck MASSELUS
- La SEM Chartres Développements Immobiliers, représentée par sa Présidente Directrice Générale, Madame Elisabeth FROMONT
- La Cosmetic Valley, représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe MASSON
- Chartres Métropole Innovations Numériques (CMIN), représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain GUILLOTIN

ci-après, les autres **Partenaires locaux**

**Il est convenu ce qui suit.**

## Préambule

La Ville de Chartres a été retenue par le Gouvernement parmi les 222 villes moyennes pour le programme « Action cœur de ville ». En effet, les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Le programme « Action Cœur de Ville » doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Pour poursuivre et amplifier ces actions, dans le cadre de la convention d'initialisation Action Cœur de Ville, la Ville de Chartres a mis en œuvre une série d'interventions, d'études et de travaux, avec le soutien des acteurs financiers, notamment au titre des 18 actions matures identifiées dès le départ de la démarche.

Cependant, les conclusions des études, notamment en termes de fonctionnement urbain et commercial, démontrent la nécessité de sortir du seul cadre communal de la ville de Chartres, tant les tissus urbains et les pratiques commerciales sont centrés sur un **cœur d'agglomération**. Il est indispensable d'engager un plan d'actions global à l'échelle des trois communes de Chartres, de Lucé et de Mainvilliers afin d'assurer une amélioration structurée, durable et équilibrée du cœur d'agglomération.

**L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** est un outil créé par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le cosigner.

Les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) sont a minima portées par la commune principale mais peuvent être étendues aux communes voisines si des besoins le justifient. Dans le contexte de l'agglomération chartreuse, Lucé et Mainvilliers, deuxième et troisième villes de l'agglomération, occupent une place importante. Les problématiques communales rencontrées, qui seront développées par la suite (notamment article 4 page 20 et suivantes), vont de pair avec les objectifs poursuivis par l'ORT.

**En s'appuyant sur ce nouvel outil, cet avenant à la convention du 13 juillet 2018 a pour vocation de déployer la stratégie globale d'Action Cœur de Ville de Chartres et d'élargir cette action aux quartiers contigus de Chartres, Lucé et Mainvilliers.**

Le programme ci-après déploie une stratégie commune permettant de mettre en œuvre une synergie des actions qui sont menées au service d'un cœur d'agglomération, en s'appuyant sur les centres-villes des trois communes.

Ces trois villes connaissent un développement en articulation et interdépendance de leur centre-ville :

**Pour Chartres**, la ville s'est construite sur un site naturel exceptionnel, un éperon rocheux qui domine de ses pentes abruptes le confluent de l'Eure et du Couesnon et qui rompt profondément avec le caractère horizontal du plateau beauceron.

Habité dès le paléolithique, le promontoire acquiert très tôt une dimension sacrée. C'est alors un lieu de refuge et de culte druidique très important : la capitale du peuple gaulois des Carnutes qui donnera son nom à la ville.

Au temps de la conquête romaine, la ville fut renommée Autricum, en référence à son rôle dans la surveillance et le contrôle de la rivière, de la batellerie et des échanges. La ville gallo-romaine s'étend alors sur un territoire plus large que les futures emprises médiévales. A la chute de l'empire romain, durant le haut Moyen Âge, Chartres, comme beaucoup d'autres villes, se rétracte et décline à l'intérieur d'enceintes devenues trop vastes.

Après une longue période de stagnation et de déclin en bourg rural, Chartres s'inscrit dans le mouvement de renaissance urbaine du XIIème siècle qui accompagne l'émergence puis la stabilisation du pouvoir royal. La population augmente et la ville, jusque-là perchée sur l'éperon, s'étend de plus en plus dans la vallée où l'avaient précédée abbayes et grands domaines. Le promontoire et son dénivelé de trente mètres marquent alors l'organisation de la ville pour des siècles avec une distinction économique, sociale et politique entre ville haute et basse ville :

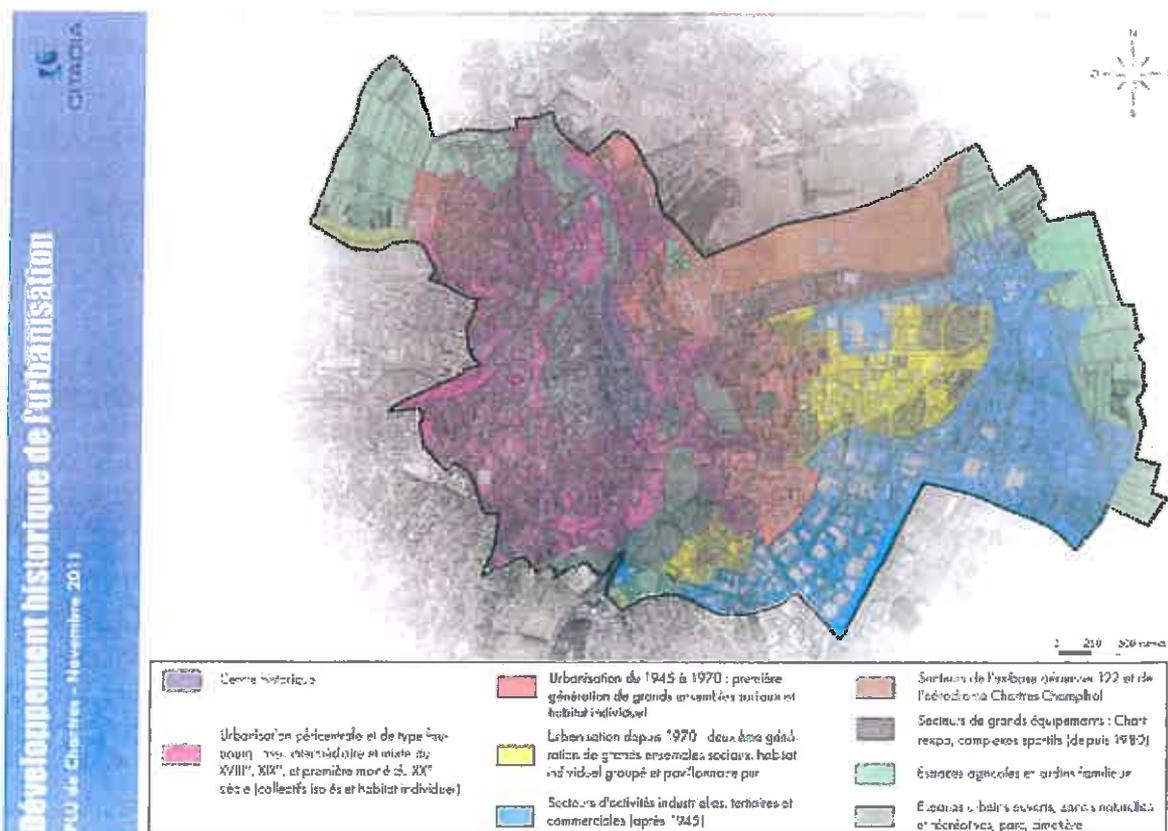
- la ville du promontoire, elle-même séparée entre ville religieuse avec la cathédrale, son doître et le quartier des membres du chapitre et ville politique avec le château et le parloir aux bourgeois ;
- la ville de la rivière avec son port et, bientôt, toutes les activités liées à la présence du cours d'eau : moulins, tanneries, mégisseries, etc.

Pour relier ces deux entités, se mettent en place les tertres, ruelles pentues ou escaliers, caractéristiques de la ville ancienne. De nouveaux remparts de pierre sont élevés pour remplacer les enceintes de terre et de bois. Au pied des douze portes de la cité, les faubourgs commencent à s'étendre.

La ville ne change guère jusqu'à la fin du XVIIIème siècle où, en climat de paix intérieure, elle détruit l'essentiel de ces remparts pour aménager promenades puis boulevards : c'est le fameux tour de ville, correspondant aux boulevards.

En 1849, la ville accueille le chemin de fer. La construction de la gare est l'occasion de créer de nouveaux quartiers sur ses abords. Chartres est alors au cœur d'un réseau ferré rayonnant sur la région en offrant un débouché à ses produits agricoles. La ville, alors libérée de ses remparts, s'étend vers l'ouest sur les terrains les plus facilement urbanisables.

La vie urbaine reste alors cantonnée dans le centre-ville ou aux abords des boulevards bien que l'urbanisation se soit étendue le long des faubourgs.



**Pour Lucé**, son existence de Lucé remonte à l'époque gallo-romaine, sous le nom de Lucuis, qui devient Lucé en 1736. Le centre bourg, dit Petit Lucé se situe autour de l'église Saint Pantaléon, édifiée au XIème siècle.

La commune se développera autour de cet édifice, de l'ancienne voie romaine de Chartres au Mans, devenue rue Principale puis rue de la République mais également de la mairie-école devenue conservatoire de musique.

De simple bourg à la Révolution avec 288 habitants, puis 1 500 habitants à la Libération, la commune devient urbaine après la 2ème guerre mondiale avec la création de la zone industrielle et la construction de nombreux logements. Le centre se développe aussi à cette époque avec la construction d'écoles, du stade Richoux et du foyer culturel, toujours autour de cet axe principal. Les différents quartiers nés autour ont chacun leurs particularités et celui du Vieux-Puits, daté des années 1960 et classé en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, est également un secteur à vocation mixte dont le renouvellement représente un enjeu majeur.

Aujourd'hui 3ème ville du département et 2ème ville de l'agglomération, le centre-ville de Lucé reste indispensable aux habitants avec ses commerces de proximité et ses services. Les enjeux de réaménagement et de revitalisation s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'ORT, dans la continuité et la complémentarité avec les communes limitrophes de Chartres et Mainvilliers.

**Pour Mainvilliers**, son existence remonte également à l'époque gallo-romaine. A cette époque, un grand nombre de villages de Beauce portent un nom qui se termine par Ville ou Villiers. C'est au Vème siècle, à la suite des guerriers de Clovis, que des Germains arrivent d'Allemagne et s'approprient les terres de chaque village. Alors se constituent des domaines, qui continuent de s'appeler Villa ou Villieri, mais qui prennent le nom des nouveaux occupants. Sur la commune, c'est le Germain Mahin qui possède un domaine important. La ville s'appelle d'abord Mahin Villieri puis Ma-in Villiers et enfin Mainvilliers.

Dès le début du deuxième millénaire, des vignes sont plantées sur le coteau au nord du ruisseau des Vauroux, allant des limites de la ville de Chartres jusqu'aux abords du château, dit de La Garenne. En 1789, à Mainvilliers, au moment de la Révolution française, on ne compte pas moins de 90 à 95 vigneron, 10 à 15 laboureurs, 5 artisans, un maître d'école et un curé. A partir de 1800, la surface cultivée en vignes diminue régulièrement à cause de la suppression des jachères, puis, en raison de l'arrivée de vins venus du midi par la gare de Chartres, construite en 1849. Ces vins concurrencent ceux du terroir chartrain.

En 1791, le hameau de Seresville est rattaché à la commune. Et la population de la Ville augmente régulièrement : 720 habitants en 1835, 974 en 1866, 1 372 en 1891, 2 178 en 1936. Suite à l'urbanisation de la commune dans les années 1960 à 1980, la mairie, construite en 1902 au « milieu des champs », est devenue le centre de la ville. Son centenaire a été célébré en 2002.

## Article 1. Bilan de la phase d'initialisation

La convention du 13 juillet 2018 avait identifié un certain d'études et d'actions préalables ou parallèles à la mise en œuvre des interventions, à l'échelle de Chartres ou de l'agglomération.

Cette liste est complétée par des études menées par les Villes de Lucé et Mainvilliers, venant approfondir l'analyse partagée des problématiques du cœur d'agglomération.

### 1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés

#### Pour Chartres :

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1	Action C.5 Etude pré opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU)	SOLIHA et Develop'Toit	Chartres métropole	ANAH (22 916,50 €), Banque des territoires (5 817 €) et Chartres métropole (29 442,50 €)	Mise en place d'une OPAH RU sur un secteur resserré et définition d'une stratégie globale d'intervention sur l'habitat le plus dégradé Un objectif de 210 logements à réhabiliter sur 5 ans.

#### Pour Lucé :

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1, 2,3, 4 et 5	Etude de préfiguration NPNRU (2014)	Ville de Lucé	Ville de Lucé	Ville de Lucé	Les quartiers Maunoury et Vieux Puits, définis comme quartiers prioritaires de la politique de la Ville, présentent des dysfonctionnements forts (urbains, sociaux et commerciaux) qui auraient pu leur valoir d'être retenus au titre du NPNRU.
2	Etude sur le commerce dans le quartier Vieux Puits	Ville de Lucé, Habitat Eurélien et CCI	Ville de Lucé, Chartres métropole et Habitat Eurélien	Ville de Lucé, Chartres métropole et Habitat Eurélien	L'obsolescence de la dalle commerciale du Vieux Puits est confirmée et nécessite une démolition Une opération d'ensemble à la fois sur les logements et les commerces est nécessaire.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1, 2,3, 4 et 5	Etudes préalables à l'arrêt du PLU de Lucé	Cabinet Gilson	Ville de Lucé	Ville de Lucé	Le projet d'aménagement et de développement durables met en exergue la nécessité de : - Redéfinir un centre-ville lisible - Améliorer le cadre bâti existant - Mettre en valeur les entrées de ville et les espaces publics - Prendre en compte les mobilités

#### Pour Mainvilliers :

Dans le cadre de la phase de mise en œuvre du protocole de préfiguration signé avec les partenaires inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), un certain nombre d'études ont été réalisées sur le périmètre du projet de mutation urbanistique.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1, 2, 3, 4 et 5	Etude socio-urbaine du quartier Tallemont - Jaurès	URBICUS TECHNE CITE	Commune de Mainvilliers	Ville de Mainvilliers et ANRU	Le quartier Tallemont-Bretagne en difficulté ; Un centre-ville en manque de cohérence et d'attractivité ; une nécessité d'intervention ; Des équipements vieillissants.
1 et 2	Etude sociale et technique de la copropriété Tallemont	SOLIHA	Commune de Mainvilliers	Ville de Mainvilliers et ANAH	Un bâti dégradé ; Une nécessité de réhabiliter via un plan de sauvegarde.
1, 2, 3, 4 et 5	Etude de maîtrise d'œuvre urbaine	URBICUS SAEDEL VERDI	Commune de Mainvilliers	Ville de Mainvilliers, CDC et ANRU	Définition du plan-guide du projet de mutation urbanistique de Tallemont et du centre-ville.

## 1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Pour Chartres :

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financiers
2, 4 et 5	Action C.1 Etude de marché et étude marketing Maison Internationale de la cosmétique	En cours de consultation	Cosmetic Valley	Banque des Territoires, Chartres métropole et Cosmetic Valley.
2	Action C.2 RECONQUETE DE GALERIES COMMERCIALES EN DECLIN (3 études)	SEM Chartres Développements Immobiliers pour la 1ère Galerie – une autre consultation devra être lancée pour les deux autres galeries	Chartres métropole	Banque des Territoires (50 %) et Chartres métropole (50 %) 50% Banque des Territoires 50 % Chartres métropole.  1ère étude (Galerie de France : 9 000 €) ; 4 500 € Chartres métropole et 4 500 € Banque des territoires.
4	Action C.3 Réalisation d'une étude préalable à l'extension et à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chartres	HAME et Manufacture du Patrimoine	Ville de Chartres	Coût de l'étude : 56 928 € ; Banque des Territoires (25 % = 14 250 €) ; Ville de Chartres (25 %) et DRAC (50 %).
2	Action A7 Etude sur la stratégie commerciale	En cours de consultation	Chartres métropole	Banque des Territoires et Chartres métropole.

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financiers
1, 2, 3, 4 et 5	Action C.4 Etudes préalables à la création de la ZAC Ile de la Porte Guillaume	En cours de consultation	Ville de Chartres	Coût : 210 000 € TTC ; Banque des Territoires et Ville de Chartres.
2	Action C.17 Étude de définition et de faisabilité d'un bâtiment économique totem au sein du Pôle Gare (esplanade de la Gare)	Appel à manifestation à lancer	SPL Chartres Aménagement	Banque des Territoires et Chartres métropole.
1, 3, 4 et 5	Action C.28 Mise à niveau du parc d'habitat des séniors du cœur de ville	SOLIHA	Chartres métropole et Ville de Chartres	CARSAT, Banque des territoires et Chartres métropole.
1	Action C.19 Mise à niveau du parc d'habitat du cœur de ville de Chartres (thermographies)	SAS ACTION COMMUNICATION	Chartres métropole	SYNELVA, Chartres métropole et ANAH.
1	Action A1 : Déploiement d'une thermographie sur le reste du territoire de l'ORT	Consultation à lancer	Chartres métropole	SYNELVA, Chartres métropole et ANAH.
1	Action A4 Etude pré opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en vue de la reconduction d'un programme d'amélioration de l'habitat sur le périmètre de l'ORT	Consultation à lancer	Chartres métropole	Banque des Territoires, Chartres métropole et ANAH.

**Pour Mainvilliers :**

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financiers
1	Etude pour l'élaboration du plan de sauvegarde la copropriété Tallemont	SOLIHA	Commune de Mainvilliers	Commune / ANAH.

### 1.3. Conclusions transversales des diagnostics

**Pour Chartres**, les enjeux suivants se dégagent des diagnostics réalisés ou en cours :

- Une action engagée depuis les années 2000 pour l'amélioration des espaces publics (parkings souterrains, création du boulevard de la culture avec la médiathèque et le cinéma des Enfants du Paradis, piétonisation du centre-ville, etc.) ;
- Des commerces, nombreux, fortement concentrés dans le « coeur de ville » avec quelques secteurs commerciaux de quartier contigus qui souffrent (principalement à La Madeleine) ;
- Une offre culturelle et touristique qualitative à l'échelle de l'agglomération, concentrée dans le centre-ville ;
- Cependant des points d'alerte se font jour :
  - o Une poursuite de la perte de population dans le coeur de ville et plus globalement de la ville ;
  - o Un vieillissement de la population (1/3 des habitants ont plus de 65 ans) ;
  - o Des ménages de petite taille (1,6 personnes par logement) et des ménages avec enfants de moins en moins nombreux ;
  - o Des logements de petite taille, énergivores et non adaptés au vieillissement ;
  - o Un nombre de résidences principales qui diminue ;
  - o Un coût d'achat et un niveau de loyer élevés ;
  - o Un taux de vacance jusqu'à deux fois plus élevé que dans le reste de la ville de Chartres (ex. 24 % dans l'IRIS Cathédrale-Saint-André), soit 1 110 logements vacants dans le périmètre d'ORT ;
  - o De nombreux immeubles dégradés, véritables verrues dans le tissu ancien, complexes à réhabiliter et à remettre sur le marché, notamment en raison de l'inaccessibilité des étages depuis le rez-de-chaussée commercial ;
  - o 2 galeries commerciales en déshérence et des cellules commerciales vacantes pendant un temps long sur une troisième galerie commerciale ;
  - o Des problématiques de stabilité du sous-sol (cavités) ;
  - o Une faiblesse des activités autres que commerciales dans le centre-ville ;
  - o Le quartier de La Madeleine qui connaît une obsolescence marquée de son habitat, une dalle commerciale en déshérence et un manque de mixité sociale dont les effets rejaillissent sur le centre-ville de Chartres ;
  - o L'absence d'une stratégie globale partagée pour rendre attractif le coeur de ville en équilibre avec les quartiers de La Madeleine, les centres-villes de Lucé et de Mainvilliers.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être cités :

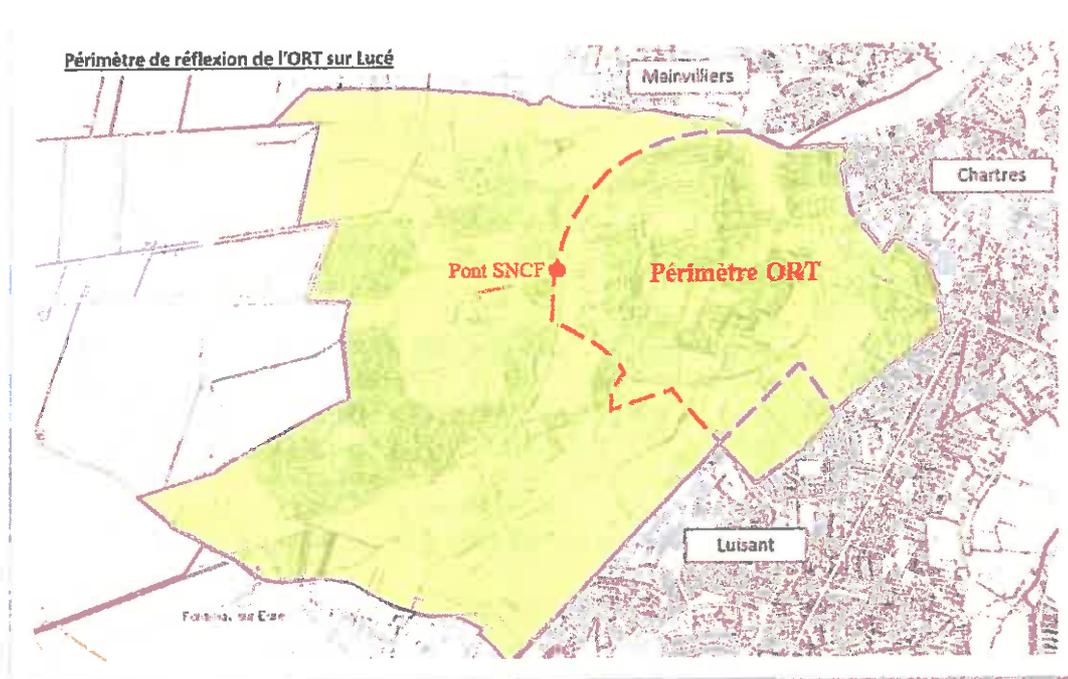
- La requalification des 30 hectares du quartier de la gare comportant notamment le déplacement des activités de maintenance ferroviaires, l'acquisition des emprises foncières nécessaires à l'aménagement de la future plateforme multimodale remplaçant l'actuelle gare routière, la construction d'une passerelle reliant la place Pierre Semard à la plateforme multimodale, permettant un accès direct à pied de la gare ainsi que la construction du futur complexe culturel et sportif ;
- L'amélioration du bâtiment voyageur de la gare ;
- L'engagement d'opérations immobilières dans le centre-ville grâce à une attractivité résidentielle satisfaisante ;
- La création d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (2016-2021) à l'échelle de l'agglomération ;
- La création depuis mai 2018 de Chartres Rénov' Habitat, plateforme territoriale de rénovation énergétique ;
- Le renforcement de la stratégie de centralité par la création du pôle administratif avec la création de guichet unique pour les habitants ;
- Un fort engagement sur la qualité des espaces publics avec leur piétonisation.

**Pour Lucé**, les études réalisées permettent de mettre en lumière les éléments suivants :

- Un taux de logements sociaux de 56 % concentrés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Maunoury et Vieux Puits en particulier) ;
- Un manque de mixité sociale avec des phénomènes de spécialisation sociale et communautaire dans plusieurs quartiers de la ville dont les effets se répercutent dans le centre de ville de Chartres et à Mainvilliers ;
- Un manque de lisibilité urbaine du centre-ville de Lucé, articulé autour de l'avenue de la République en continuité du tissu urbain de Chartres ;
- Un tissu commercial et résidentiel articulé avec celui de Chartres, certaines opérations immobilières, comme le Carré d'Or, sont commercialisées sous l'identification de « Chartres-Lucé » ;
- Un tissu d'habitat ancien ayant les mêmes caractéristiques que celui de Chartres et un habitat plus récent énergivore.

La stratégie de développement communale de Lucé, basée sur le diagnostic des besoins, potentiels et atouts du territoire, vient d'être arrêtée par le Conseil Municipal de Lucé début juillet 2019 dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme. L'objectif global poursuivi est le suivant : valoriser l'image et l'identité communales.

Au titre de l'ORT, le périmètre lucéen de réflexion, répondant aux problématiques de revitalisation de centre-ville visées par le dispositif, est le suivant :



Il s'étend du pont SNCF situé à l'Ouest de la rue de la République à l'entrée de ville de Chartres à l'Est et de la limite du ban communal de Mainvilliers au Nord à la rue du Maréchal Leclerc au Sud. Il s'agit également de la partie du territoire communal la plus proche du centre-ville de Chartres et de la gare de Chartres (moins de 10 minutes à vélo ou 15 minutes à pied depuis le Carré d'Or par exemple).

Ce périmètre concentre le cœur de ville historique de la commune situé le long de la rue de la République ainsi que les principales activités culturelles, commerciales et administratives, notamment : l'église Saint Pantaléon, le centre culturel Edmond Desouches, la médiathèque, le conservatoire de musique, l'hôtel de ville, la majorité des commerces de détail présents sur la

commune ainsi que divers services publics (lycées, écoles élémentaires et maternelles, la Poste, Pôle Emploi, etc.).

La structure urbanistique du périmètre se compose principalement d'un habitat dense et ancien, agrémenté d'espaces publics. Il comprend deux entrées de ville principales reliant directement le centre-ville de Chartres : la rue de la République et la rue du Maréchal Leclerc. Celles-ci concentrent un flux de véhicules important de plus de 12 000 véhicules/jour chacune.

Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme communal, le projet d'aménagement et de développement durables met en exergue une nécessité de :

- Redéfinir un centre-ville lisible
- Améliorer le cadre bâti existant
- Mettre en valeur les entrées de ville et les espaces publics
- Prendre en compte les mobilités

**Pour Mainvilliers**, les études de diagnostics ont permis de mettre en avant les forces, faiblesses et opportunités du territoire et d'en ressortir les objectifs d'un projet urbain d'ensemble :

#### Les forces du territoire

- Un territoire entre ville et campagne.
- Mainvilliers bénéficie d'une bonne desserte routière constituée des RD 905, 105, 939 et 24. Ce réseau lui assure la liaison avec les communes voisines de l'agglomération. Par ailleurs, sa proximité avec l'A11 et la gare de Chartres lui permettent d'atteindre Paris en moins de 1h15.
- Des commerces de proximité, services et des enseignes alimentaires sont présentes sur le territoire de Mainvilliers.
- Les habitants bénéficient directement d'espaces verts et sportifs qualitatifs : le square Anjou (espace verts d'environ 5 000 m<sup>2</sup> avec des jeux pour enfants), le Complexe sportif Maroquin (offre en activités sportives variée : football, athlétisme, saut en longueur, en hauteur, saut à la perche, aire de lancer, handball, basketball, badminton...), la piscine et le parc des Vauroux, au sud de la commune, les courts de tennis...
- Des équipements liés à la petite enfance qui sont nombreux : école élémentaire et maternelle Jean Zay, école élémentaire Emile Zola, Ecole maternelle Victor Hugo, centre de loisirs, pôle petite enfance, crèche « les mainvillous », collège Jean Macé, EREA Truffaut...
- La présence de la bibliothèque Jean de la Fontaine en tant que lieu culturel est un atout important. De nombreuses animations y sont dispensées : spectacles et contes jeune public, projections de film, bébés lecteur, accueil des écoles, semaine du bien-être...
- Les services de proximité y sont nombreux : le centre socio-éducatif qui propose des activités et services favorisant l'insertion, l'accès à la culture et aux loisirs, le centre communal d'action social (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social, le foyer Marie-Hélène Foucart qui propose des services aux aînés en matière d'animations, d'aide sociale et de restauration...
- Le tissu associatif sur Mainvilliers est également dense, et ressort comme un véritable atout du territoire.
- A noter enfin la présence sur la commune d'une épicerie solidaire qui bénéficie à des personnes en situation de fragilité sociale, et qui leur permet d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à moindre coût via un contrat d'engagement réciproque et avec un accompagnement social et budgétaire avec les familles.
- En termes d'offre de santé, la commune de Mainvilliers accueille l'institut de diabétologie, un Hôpital privé et des médecins qui exercent en libéral : généralistes, dentistes, infirmiers, gynécologues, sages-femmes, psychologues, kinésithérapeutes, pédiatre, podologues et psychomotriciens.

#### Les faiblesses du territoire

- Le constat sur l'offre résidentielle nous amène à observer un manque de mixité sociale à certains endroits et particulièrement au sein du QPV : en effet, le logement HLM à l'échelle du

QPV représente 96 % de l'ensemble des logements. La « Banane » est d'ailleurs évoquée comme un symbole identitaire fort de Tallemont. Une identité urbaine forte sur le QPV mais stigmatisante : l'image globale d'un quartier populaire avec de vraies difficultés, doté d'une architecture singulière et vieillissante qui n'est plus adapté aux modes de vie contemporain, avec la crainte grandissante des propriétaires environnants de voir leurs biens se déprécier... A cela s'ajoute un nombre important de ménages en situation de fragilité. Des constructions qui parfois présentent une architecture vieillissante. Le centre-ville de Mainvilliers, qui se concentre autour de l'hôtel de ville, présente un caractère peu lisible et surtout vieillissant. En effet, l'offre commerciale déployée au niveau du centre commercial Tallemont reste limitée et peu lisible du fait de l'architecture peu qualitative du bâtiment, de l'aspect « sombre » des cellules en rez-de-chaussée et leur aspect peu avenant. Le turn-over des commerces y est important.

- Les équipements comme la salle des fêtes, la bibliothèque, les locaux mutualisés du CCAS, de la DGVL et de la Police Municipale ainsi que les salles de réunion Victor Hugo présentent une architecture peu qualitative et donc peu attractive pour le territoire.

#### Les opportunités

- Un projet de mutation urbanistique validé et couvrant les 15 prochaines années, visant à intervenir sur le QPV de manière à favoriser la mixité sociale et l'ouverture du quartier (programme de démolitions de logements sociaux, production de logements neufs en accession libre, reconstitution de logements locatifs sociaux de manière plus équilibrée en partie sur le territoire, qualification des espaces publics et réhabilitation de la barre Jaurès), redynamiser le centre-ville, enrichir le pôle loisirs sur Esther Villette – Vauroux et améliorer l'offre résidentielle du secteur Bretagne.
- L'élaboration en cours du plan de sauvegarde de la copropriété Tallemont.

#### Les objectifs :

Les études réalisées ont permis de définir les grands objectifs du projet de mutation urbanistique de Tallemont et du centre-ville, que la commune souhaite promouvoir plus largement à l'échelle de l'opération de revitalisation de territoire (ORT). Ces objectifs ont ainsi été reformulés pour s'appliquer plus spécifiquement à l'ORT :

- Objectif n° 1 : Améliorer l'offre résidentielle et favoriser la mixité sociale
- Objectif n° 2 : Adapter la densité à son environnement et aux fonctions urbaines visées
- Objectif n° 3 : Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
- Objectif n° 4 : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Objectif n° 5 : Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique
- Objectif n° 6 : Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité en prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

## **Article 2 : Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic**

Ces 18 mois de mise en œuvre de la convention d'initialisation ont permis de démontrer la pertinence d'une action renforcée et déterminée sur le cœur de Ville de Chartres, afin de renforcer son attractivité et de corriger les dysfonctionnements identifiés.

Cependant, la mise en œuvre de cette intervention nécessite de « dé zoomer » pour prendre en compte plusieurs éléments de contexte qui conduisent à définir un périmètre d'ORT élargi à l'échelle d'une partie des territoires chartrain, lucéen et mainvillois. Il s'agit de valoriser les interactions actuelles du territoire « vécu » de centre d'agglomération afin de déployer une stratégie gagnant-gagnant pour les trois communes.

## **1. Une approche de cœur d'agglomération**

La forte intégration des tissus urbains des trois premières communes de l'agglomération, Chartres, Lucé et Mainvilliers forme un continuum en terme de logement, de pratique commerciale, de pratique culturelle, de recherche de services, etc. pour les habitants. La limite de la stratégie d'intervention au seul ban communal de Chartres était trop restrictive.

L'habitant nouvellement arrivé ou se repositionnant dans l'espace central de l'agglomération recherche indifféremment un logement sur ce secteur central de l'agglomération. L'analyse d'OCELOS (fichier de la promotion immobilière) démontre que le niveau de prix de la promotion est assez comparable.

L'approche de cœur d'agglomération vise à construire une complémentarité des interventions et d'éviter la concurrence stérile, tant dans le champ de l'habitat, du commerce de proximité et de la culture.

L'exemple de ce dernier domaine montre l'opportunité de coordonner l'offre culturelle entre la salle Doussineau au Forum de La Madeleine, le Boulevard de la culture à Chartres (Enfants du paradis, ON, OFF, Conservatoire à Rayonnement Départemental, studio multimédia de CM'IN, médiathèque, Théâtre de Chartres, futur complexe culturel et sportif), le centre culturel Edmond Desouches, le conservatoire et la médiathèque à Lucé et, à Mainvilliers, le Théâtre de la Vaillante, la salle des fêtes et la médiathèque. Les trois villes sont intervenues ou prévoient de le faire sur ces équipements.

## **2. Le rôle pivot du pôle gare de Chartres**

La structuration d'une offre multimodale de déplacement autour du pôle gare vient créer autour de ce centre de gravité une attractivité de l'ouest du pôle urbain de l'agglomération chartreuse autour de Mainvilliers, Lucé et Chartres.

Dans un rayon de 5 kilomètres autour du pôle gare, les habitants peuvent avoir l'opportunité d'un niveau de réponse de très grande qualité mais des interventions restent nécessaires pour :

- Améliorer la qualité de l'habitat existant
- Remettre sur le marché l'habitat dégradé ou inadapté
- Permettre une offre de commerce et d'activités adaptée au quartier

A défaut, l'atout de la proximité à la gare sera dégradé et pourrait conduire des habitants à se positionner sur d'autres points de la ligne ferroviaire vers Paris.

Par son réseau de mobilité active, le pôle gare permettra de façon sécurisée et écologique de faciliter les déplacements domicile-travail, dans le périmètre de distance réalisable à pied, vélo ou trottinette.

## **3. Un outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de l'agglomération**

Le périmètre d'ORT intègre 3 des 4 QPV de l'agglomération ainsi que le quartier de veille de l'agglomération (La Madeleine). Le 4<sup>ème</sup> QPV (les Clos à Chartres) est contigu au périmètre d'ORT. Pour ce dernier quartier, dans le cadre du PNRU puis du NPNRU, le processus de restructuration sociologique et de diversification de l'habitat est en cours depuis 2007 et porte ses fruits. En revanche, les autres quartiers, bien que très proches du pôle gare et du centre de Chartres, doivent être accompagnés vers une transformation en profondeur de leur urbanisme, de leur peuplement, de leur offre commerciale et de leur fonctionnement urbain.

L'ORT par ses outils tant commerciaux que d'habitat permet d'intervenir en complément de l'ANRU pour Tallemont-Bretagne (et dans le même calendrier) et, hors ANRU, pour les quartiers de Lucé.

#### **4. Un lien, une ligne de transports en commun structurée permettant des liaisons de qualité**

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est défini par une trame verte qui permet un accès en flux doux aux futurs équipements et aux quartiers d'habitation de la Madeleine à la gare, de la gare à Lucé ou à Mainvilliers. La première ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) créée dans l'agglomération chartraine matérialisera la complémentarité voulue depuis l'origine entre le cœur de ville et les différents équipements du Plateau Nord-Est.

Si le délai de mise en place et de plein déploiement va au-delà du calendrier du présent avenant, un travail de fond pourra être engagé avec Chartres Métropole Transports pour améliorer et fiabiliser les temps de parcours sur les tronçons du périmètre de l'ORT.

#### **5. Une structuration de l'offre commerciale à l'échelle de l'agglomération**

Si le commerce en centre-ville est avant tout dépendant du contexte socio-économique de son territoire, il est aussi très sensible au bon équilibre des concurrences. Au sein de l'ORT, il s'agit d'organiser une structuration cohérente et efficiente de l'offre commerciale au profit des habitants-consommateurs et d'éviter une déperdition vers d'autres modes de consommation (e-commerce notamment) ou vers d'autres zones (de l'agglomération mais aussi de la région parisienne ou orléanaise).

Au regard des problématiques, des enjeux et des ambitions affichées par les élus du territoire, le Document d'Aménagement commercial (DAC) intégré au SCoT (approuvé en décembre 2013) s'était attaché à définir une stratégie de développement durable en matière de développement commercial qui s'articulait autour de cinq objectifs complémentaires :

- Affirmer le rayonnement commercial de Chartres dans sa fonction de pôle majeur départemental (échelle supra-territoriale) ;
- Conforter, voire renforcer les complémentarités et les équilibres entre les polarités à l'échelle du territoire du SCoT (échelle SCoT) ;
- Renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre au cœur des centralités et du tissu urbain mixte (échelle polarité) ;
- Renforcer l'accessibilité multimodale aux pôles commerciaux (échelle projet) ;
- Encadrer les équipements commerciaux sur le plan architectural et paysager afin qu'ils contribuent à améliorer l'image du territoire et la qualité des entrées de ville (échelle projet).

- Centre-ville - Plateau Nord Est à Chartres

L'objectif principal consiste à renforcer l'attractivité commerciale de l'hyper centre en assurant un développement quantitatif et qualitatif de l'offre :

- poursuite de l'élargissement du linéaire marchand et du plateau piétonnier ;
- diversification et modernisation de l'offre commerciale du centre-ville : nouveaux concepts, formats de vente et nouvelles enseignes adaptées aux comportements de consommation ;
- développement qualitatif de l'offre à destination de la clientèle touristique et des actifs ;
- renforcement de l'offre commerciale en liaison avec le développement actuel et à venir de la gare en tant que pôle multimodal et l'émergence de commerces d'itinéraire.

Dans le prolongement, le DAC identifiait initialement un large projet de pôle de commerces et de loisirs dans la ZAC du Plateau Nord Est créée en 2014 en vue d'aménager un territoire de 283 hectares en complémentarité des activités de l'hyper-centre de la ville. L'ambition de Chartres était de requalifier son entrée en cœur de ville en développant sur ce secteur un

quartier composé d'habitats, d'équipements publics, de commerces ainsi que d'un vaste complexe aquatique « l'Odysée » inauguré en 2009 et venu en remplacement notamment de la piscine historique de la Courtille en centre-ville de Chartres (construite en 1949).

Le projet prévoyait aussi le déplacement du pôle commercial Carrefour de l'autre côté de l'avenue Jean Mermoz. Il s'agissait de rendre possible la rénovation du quartier de La Madeleine (17 hectares, 9 000 habitants, 1 850 logements, sociaux à 90 %). Ce quartier présentait en effet un urbanisme trop concentré, fermé, et limitant la vie de ses habitants ainsi que l'activité du pôle commercial immédiatement adjacent : difficultés de stationnement, circulation intense de poids lourds, etc.

Compte tenu des évolutions du projet, de la localisation du site (porte d'entrée de l'agglomération pour les flux provenant de la région parisienne), des objectifs de développement et de renouvellement urbain (développement de l'habitat, équipements sportifs et culturels d'envergure), cette polarité a vocation à évoluer vers :

- Le renforcement d'une offre répondant à des achats occasionnels et exceptionnels ayant besoin d'espaces fonciers importants, et sur des enseignes et concepts commerciaux novateurs ;
- La modernisation d'enseignes (hors alimentaire) déjà présentes sur le territoire ayant des formats obsolètes ou inadaptés par comparaison aux tendances d'évolution de l'offre (exemple du magasin Leroy Merlin), tant sur le plan de l'insertion paysagère et architecturale, de la prise en compte du développement durable qu'au niveau de la taille des unités commerciales (adaptation aux comportements de consommation et aux évolutions des canaux de distribution) ;
- Et surtout, **le développement des complémentarités avec l'offre commerciale présente dans l'hyper centre de Chartres.**

- Les centralités urbaines de Lucé et de Mainvilliers :

Le projet politique qui figurait dans le DAC affiche un objectif de consolidation de la fonction commerciale ; objectif qui s'inscrit en parfaite cohérence avec les attendus dans les secteurs d'intervention de l'ORT sur ces 2 communes. Ces 2 centralités sont situées au sein d'un tissu urbain ayant une vocation mixte pour lesquelles la stratégie doit permettre le développement de la mixité des fonctions et notamment le renouvellement de la fonction commerciale.

### **D'une étude commerciale vers un projet de document d'aménagement artisanal et commercial**

Sans remettre totalement en cause les grands principes du DAC de 2013, l'étude de stratégie commerciale (nouvelle action engagée à la suite du diagnostic de la CCI dans le cadre du projet Action cœur de ville) a pour objectif de permettre à Chartres métropole de définir et mettre en œuvre une politique d'urbanisme commerciale cohérente qui régule les projets nouveaux et maintient un équilibre entre l'offre du centre-ville et le territoire urbain en proximité. Cette étude sera une première phase de travail qui préfigurera l'élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial qui prenant en compte les évolutions du territoire en matière d'aménagement commercial et précisant les conditions d'implantation des commerces.

Dès à présent, sur le secteur d'intervention, le principe retenu est celui de l'absence d'exonération de l'avis de la CDAC pour les dossiers de plus de 2 500 m<sup>2</sup> pour le commerce alimentaire et de 5 000 m<sup>2</sup> pour les autres surfaces commerciales.

### **6. Une coordination à l'échelle des trois communes sur le pilotage de la commercialisation des opérations d'habitat neuves pour privilégier la reconquête du bâti ancien dans le secteur ORT**

Les trois communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers concentrent l'essentiel de la production d'habitat en promotion immobilière de l'agglomération. Un pilotage permettant de renforcer l'attractivité du bâti ancien rénové doit être imaginé à l'échelle des trois communes afin de gérer dans le temps la commercialisation des différentes opérations et accroître la gamme des opérations immobilières.

Ce principe sera inscrit dans le cadre du projet de Programme Local de l'Habitat.

## Article 3 - Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mature

### Bilan de la mise en œuvre des actions matures :

Les actions matures inscrites dans la convention d'initialisation concernent le cœur de ville de Chartres uniquement.

#### 3.1. Actions matures engagées, état d'avancement

Il s'agit des actions suivantes listées dans le tableau général joint à la convention du 13 juillet 2018 et reprises ci-après :

Référence - Axe(s) du programme	Action	Description succincte	Budget prévisionnel (€ HT)	Budget prévisionnel (€ TTC)	Calendrier prévisionnel de réalisation
Axes 3 et 4	Action C.6. Aménagement de la place Roger Joly et rue Mendès France	<p>Il s'agit de notamment de proposer un aménagement en continuité des aménagements réalisés en cœur de ville dans un souci de cohérence.</p> <p>La place, aujourd'hui occupée par un stationnement sauvage, sera entièrement reconfigurée, afin de dégager un espace piéton dégagé, au droit du collège Sainte-Marie et offrir à cet établissement un nouvel accès sécurisé et revalorisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement qualitatif des espaces publics</li> <li>• « Pacifier » les circulations et éviter les conflits d'usage</li> <li>• Redonner une centralité autour du commerce</li> <li>• Redonner de la place aux déplacements doux et transport en commun</li> </ul>	1 892 447,72 €		Travaux réalisés et remise en circulation du site.
Axes 3, 4 et 5	Action C. 7. Rénovation du Musée des Beaux-arts (rédaction PSC, études préalables et réalisation de travaux)	Prestation PSC (Rédaction du Projet Scientifique et Culturel)		4 550,00 €	Courrier du Préfet de Région en date du 15 avril 2019 indiquant les prescriptions suivantes :
		Etude Préalable (Etude préalable dans le cadre rénovation)		16 850,00 €	- faire établir un diagnostic complet par un architecte du patrimoine
		Diagnostics (Diagnostics structures) + rénovation du parvis		170 000,00 €	- mettre en place un comité de pilotage et un comité technique, avec la DRAC et le service des musées de France, pour établir et valider le projet de rénovation. Fiche action à finaliser en fonction des arbitrages attendus
Axes 3 et 5	Action C. 8. Création du OFF (salles de théâtre)	Cet espace dédié au Théâtre tire son nom d'un clin d'œil à la programmation alternative de certains grands festivals. Lieu de partage, de pratiques et de découverte, il devra grâce à son emplacement et aux moyens dont	3 329 000 €		Engagement des travaux mi 2019 - Ouverture à l'automne 2020.

		il disposera, permettre le développement des productions des compagnies locales et des publics. Il devra favoriser de nombreuses rencontres avec les propositions culturelles locales			
Référence - Axe(s) du programme	Action	Description succincte	Budget prévisionnel (€ HT)	Budget prévisionnel (€ TTC)	Calendrier prévisionnel de réalisation
<b>Axes 2, 4 et 5</b>	<b>Action C.9. CREATION D'UN STUDIO MULTIMEDIA C' Chartres Studio</b>	Mise en place d'un espace dédié aux Médias sur Chartres. Réhabilitation d'un ancien commerce chartrain du centre-ville (Bar Bahia) en studio multimédia pour accueillir des émissions de Radio ou de TV locales.	280 000,00 €		Livraison prévue automne 2019. Plan d'affaires prévisionnel avec l'appui de la Banque des Territoires ; création d'une nouvelle fiche action.
<b>Axe 4</b>	<b>Action 10. Aménagement des abords de la Cathédrale et création d'un centre culturel et touristique ("centre d'interprétation de la cathédrale") sous l'esplanade ouest</b>	Afin d'étendre le rayonnement touristique de la ville de Chartres et d'améliorer les conditions de découverte du quartier médiéval, la ville de Chartres a engagé un projet d'aménagement de l'ensemble des abords de la Cathédrale, recomposant l'espace urbain autour du monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et permettant l'édification d'un vaste ensemble muséographique et de recherche médiévale en lien avec la Cathédrale, le vitrail et la lumière: • Requalifier les abords nord et sud de la Cathédrale, et les jardins de l'Evêché. • Réaliser, en soulevant légèrement l'esplanade ouest, un centre culturel et touristique semi-enterré mettant en valeur les vestiges archéologiques existant et à découvrir.	34 000 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de diagnostic – faisabilité – programmation en cours.</li> <li>• Avis favorable de la Commission nationale des monuments historiques : 21 novembre 2016.</li> <li>• Etude de fréquentation et de concepts du centre : juillet 2016.</li> <li>• Marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet FORMA6 : AVP réalisé ; PRO en cours. Convention AMO entre la Ville et la SPL.</li> <li>• Appel à manifestation d'intérêt infructueux.</li> </ul> Poursuite du travail de calage du projet.
<b>Axes 2, 3, 4 et 5</b>	<b>Action 11. Réaménagement de la Place Sémard et de l'avenue Jehan de Beauce</b>	L'action concerne le réaménagement du parvis de la gare (la Place Sémard) et ses abords et de la rue Jehan de Beauce, qui conduit vers l'hyper centre, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare ». A l'instar des différentes actions menées sur le pôle gare, ces réaménagements participent à la mise en valeur du site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, un contexte favorable à la redynamisation des activités commerciales et en proposant des aménagements adaptés pour favoriser l'accessibilité et la mobilité (intégration du BHNS, dépose minute, station taxis, etc.). Les espaces d'animation sont favorisés par la piétonisation de l'espace autour de la place de la gare. La place Pierre Sémard devient un vaste espace de près d'un hectare dont la priorité est donnée aux piétons : parvis de la gare, plateau	6 000 927 €		Début des travaux en décembre 2018. Livraison : fin 2019.

		piétonnier, élargissement des trottoirs bordés d'activités commerciales en pied d'immeubles. Les espaces publics au pied des bâtiments de la rue Jehan de Beauce prolongent la piétonisation de la place Pierre Sénard			
Référence - Axe(s) du programme	Action	Description succincte	Budget prévisionnel (€ HT)	Budget prévisionnel (€ TTC)	Calendrier prévisionnel de réalisation
Axes 1, 2, 3, 4 et 5	Action 12. Poste de chef de projet/chargé de missions Action Cœur de Ville	Animation globale du programme Action Cœur de Ville : - suivi des actions - organisation et pilotage des études nécessaires au lancement opérationnel des projets, en particulier dans le champ habitat - élaboration et mise en place d'une stratégie de communication et de promotion du programme - suivi administratif des projets - établissement des différents avenants à la convention et les tableaux financiers - animation du partenariat - animation des instances de gouvernance - évaluation des actions menées et propositions d'évolution		5 X 75 000 € = 375 000 €	Affectation à temps plein à compter du 01/11/2018. Financement mis en place.
Axes 2, 4 et 5	Action 14. ANIMATION DES COMMERCES DE CENTRE VILLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL TOURISTIQUES - Plateforme digitale	Mise en place et animation d'une plateforme digitale pour les commerçants du centre-ville, afin de :  - Créer et animer une dynamique économique et commerciale au niveau du cœur de ville. - Professionnaliser, moderniser et adapter les pratiques pour valoriser les commerçants chartrains, les lieux d'accueil touristiques, mieux communiquer sur leurs actions, développer leurs offres et augmenter leur chiffre d'affaires. - Développer des services permettant de faciliter les démarches des utilisateurs et de fidéliser ces utilisateurs autour des commerçants chartrains. - Mettre en place de nouveaux outils de communication et d'animation permettant la mise en avant des commerçants du centre-ville et de l'accueil des touristes. - Récupérer des données et exploiter la base pour communiquer au plus juste en fonction des besoins, des loisirs et des attentes de			Action incluse dans l'AAP FISAC déposée le 30/01/2018 pour le financement des études. Pas de financement par le Conseil régional au titre du FEDER. Présentations faites à la Banque des Territoires (4 avril 2019 et 28 août 2019). Fiche action incluant le cofinancement de 50% des études par la Banque des Territoires en cours de signature. Proposition faite par la Banque des Territoires d'appuyer CM'IN dans l'élaboration du Plan d'affaires prévisionnel en cours.  Livraison pour Noël 2019.

Référence - Axe(s) du programme	Action	Description succincte	Budget prévisionnel (€ HT)	Budget prévisionnel (€ TTC)	Calendrier prévisionnel de réalisation
		chacun.			
<b>Axes 1, 3 et 5</b>	Action C.15. Complexe Culturel et sportif	<p>L'opération concerne la réalisation d'un équipement plurifonctionnel et sportif sur une emprise d'environ 1,5 ha, à proximité immédiate de la gare SNCF, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare », qui consiste en la restructuration d'un quartier fortement marqué par les emprises ferroviaires et en pleine mutation.</p> <p>La salle principale permettra l'accueil de différents types de manifestations sportives et particulièrement les compétitions de hand-ball et de basket-ball de haut niveau. Elle pourra également accueillir des spectacles de grande ampleur.</p> <p>Le projet met en valeur le site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, en évitant de créer une enclave surbaissée</p>	44 427 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de diagnostic-faisabilité-programmation en cours</li> <li>• Avis favorable de la Commission nationale des monuments historiques : 21 novembre 2016</li> <li>• Etude de fréquentation et de concepts du centre : juillet 2016</li> <li>• Marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet FORMA6 : AVP en cours.</li> <li>• Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt septembre 2018</li> </ul>

### 3.2. Actions matures non engagées mais financées (calendrier prévisionnel)

*Néant*

### 3.3. Actions matures au plan de financement incomplet

Référence - Axe(s) du programme	Action	Description succincte	Budget prévisionnel (€ HT)	Budget prévisionnel (€ TTC)	Calendrier prévisionnel de réalisation
---------------------------------------	--------	-----------------------	----------------------------------	-----------------------------------	---

<p><b>Axes 2 et 3</b></p>	<p>Action C. 13. Création d'une mission de développeur économique cœur d'agglo</p>	<p>Création d'une mission dédiée au renforcement et au rayonnement de l'activité économique en cœur de ville avec pour principale mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre des actions du schéma d'accueil des entreprises centrées sur le cœur de ville</li> <li>- Développer des projets et des animations économiques innovantes en centre-ville et mettre en réseau les différents sites économiques</li> <li>- Gérer/ animer et développer le concept de Maison des Entreprises (Grenier à sel)</li> </ul>		<p>5 X 75 000 € = 375 000 €</p>	<p>Action reportée</p>
---------------------------	--	---	--	-------------------------------------	------------------------

## Article 4 - Définition des secteurs d'intervention

Au sein du périmètre stratégique des communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers, deux secteurs d'intervention sont définis :

- Un secteur continu englobant les centres-villes de Lucé (y compris les quartiers Maunoury et Vieux Puits), de Mainvilliers et de Chartres jusqu'au quartier de La Madeleine ;
- Un secteur 2 à Mainvilliers.

### 4.1. Liste des secteurs d'intervention, identification du centre-ville de la ville principale et justification opérationnelle

#### 4.1.1. La partie chartraine du secteur d'intervention global

La stratégie d'intervention chartraine s'appuie non seulement sur le périmètre initialement défini dans la convention d'initialisation Action Cœur de Ville mais aussi sur le secteur du quartier de La Madeleine- entrée Nord-Est et le tissu interstitiel au contact des communes de Lucé et Mainvilliers.

### • UNE STRATEGIE GLOBALE DE VALORISATION ET DE CONSOLIDATION PROGRESSIVE DE LA CENTRALITE ENTAMEE IL Y A 18 ANS

Dès 2001, la municipalité, avec le soutien de Chartres métropole, a engagé une stratégie d'ensemble dans l'objectif de consolider et d'étendre la centralité urbaine afin de faire rayonner et de rendre plus attractif le grand cœur géographique de l'agglomération qui compte aujourd'hui près de 140 000 habitants. Par la suite, le PADD du SCoT de 2006 a confirmé cette stratégie en faveur du développement du cœur de l'agglomération en mettant notamment en avant la nécessité d'élargir sa zone de chalandise et de conforter son pôle d'échanges intermodal.

L'enjeu actuel pour tonifier cette stratégie systémique misant sur le foisonnement de projets, est d'agir sur tous les leviers de l'aménagement urbain et de l'urbanisme afin d'accroître et de faire ruisseler les effets du dynamisme du cœur historique (ville intra-muros) en direction des quartiers péri-centraux qui se situent juste au-delà de la ceinture de boulevards : il s'agit des quartiers du pôle gare, du Grand Faubourg, de la Courtille et de l'Île de Chartres, dont la plupart fait l'objet d'une procédure de ZAC planifiée dans le PLU de Chartres.

La colonne vertébrale assurant l'interface entre centre historique et quartiers péri-centraux est constituée par la ceinture de boulevards circulaires dite « tour de ville ». Une partie des espaces publics de ces boulevards, de la place Châtelet à la Porte Saint-Michel, a été profondément réaménagée depuis plus de 10 ans, suite à la mise en service du parking souterrain cœur de ville de 1 200 places.

Cette opération a constitué le premier et véritable vecteur de la reconquête du centre-ville en permettant de libérer les espaces publics de l'emprise des voitures au profit du confort des piétons et de la création d'un tronc commun pour les transports collectifs urbains. De la

réalisation de ce projet majeur a découlé un vaste programme de travaux de piétonisation et de requalification des rues et des places du centre historique qui est encore loin d'être achevé et qui se poursuit actuellement.

La création de la ZAC du pôle gare, autour du principal nœud intermodal de la métropole, a permis d'enclencher une seconde phase d'accélération de la stratégie d'extension et de reconquête du cœur d'agglomération. La ville et Chartres métropole ont positionné un vaste programme résidentiel et tertiaire autour d'une grappe d'équipements publics indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble de notre agglomération. Les deux collectivités ont déjà engagé la transformation de cette « porte d'entrée » de l'agglomération : rénovation du bâtiment voyageurs en 2018, réalisation en 2019 d'une passerelle piétonne pour à la fois recoudre les liens entre les quartiers et assurer une meilleure accessibilité aux quais SNCF ainsi qu'aux équipements publics projetés : la construction d'un complexe culturel et sportif, d'un nouveau parking en ouvrage, et la poursuite de l'aménagement des espaces publics du secteur, dont le parvis de la gare et l'avenue Jehan de Beauce, sont programmés à très brève échéance (2018-2019).

Afin de poursuivre cette logique de cohérence dans le programme de requalification de l'ensemble des espaces publics, les sections des boulevards situés à l'Est, au Nord et au Nord-Ouest du cœur historique, qui ont fait l'objet d'une étude de définition, seront réaménagés dans un horizon à plus long terme : le tour de ville, support de l'actuelle navette gratuite du relai des portes, sera ainsi intégralement rénové.

- **LE BOULEVARD DE LA CULTURE COMME « TRAIT D'UNION » ENTRE LES PROJETS CULTURELS**

Cette portion de boulevard réaménagé (Bd. Adelphe Chasles) est devenue le support et la vitrine d'une offre nouvelle d'équipements culturels d'envergure métropolitaine sur plus d'un kilomètre de linéaire de promenade urbaine : à la présence historique du théâtre municipal s'est ajoutée la reconversion de l'emblématique hôtel des postes en médiathèque, la réhabilitation du cinéma Les Enfants du Paradis qui offre aujourd'hui 11 salles.

Dans l'objectif de conforter la centralité d'agglomération et d'ancrer plus solidement cet axe dans la thématique culturelle, la ville et Chartres métropole ont décidé de décliner un programme d'aménagement de nouveaux équipements publics depuis le pôle gare et jusqu'au boulevard de la Courtille :

- en construisant le nouvel équipement à vocation culturelle et sportive de 4 200 places de l'autre côté des voies ferrées, face au bâtiment voyageurs récemment réhabilité, juste à proximité de la future plateforme d'échange multimodal ;

- en réhabilitant l'ancien cinéma ABC avenue Jehan de Beauce pour implanter le « OFF », nouvelles scènes dédiées au théâtre et aux compagnies locales ;

- en réaménageant un ancien local commercial pour y installer un studio multimédia innovant ouvert au public ;

- en reconvertissant l'ancien muséum d'histoire naturelle pour aménager le « ON », pôle dédié à la musique situé à proximité du conservatoire qui recevra un auditorium, des salles de musique et un studio d'enregistrement.

- **LA CONSTITUTION D'UN PÔLE PHARE AUTOUR DE LA CATHEDRALE COMME PIVOT DE LA VALORISATION PATRIMONIALE, CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE**

Le projet de construction de la maison internationale de la cosmétique face au futur centre de valorisation culturelle et touristique de la cathédrale reflète une volonté forte de révéler le lien

entre la richesse du patrimoine historique et artistique de la ville et l'ambition de la métropole d'asseoir sa « place » comme capitale de la cosmétique et de la beauté.

Le projet de réaménagement des espaces publics des parvis Nord et Sud de la cathédrale, tout comme celui de la réhabilitation du musée des beaux-arts, donneront lieu à une mise en valeur globale et à une nouvelle visibilité pour un ensemble d'édifices et d'espaces publics urbains remarquables, en conciliant les apports et les usages liés à la modernité et le respect de ces patrimoines inestimables. Situées à peine à 500 mètres de l'opération du pôle gare, toutes ces opérations gravitant autour de la cathédrale permettront de mettre à jour un nouveau pôle aux multiples dimensions et aux effets d'entraînements considérables sur le rayonnement de la métropole.

Au-delà de ces projets, le dispositif action cœur de ville doit être aussi l'occasion de mener une réflexion prospective relative à l'élargissement et à la révision du document d'urbanisme qui couvre actuellement 64 hectares de la ville intra-muros, à savoir le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, dont la dernière révision remonte à 2007. Une étude préalable à une procédure d'extension-révision du secteur sauvegardé devra être conduite afin de disposer pour la décennie à venir d'un document encore plus pertinent et opérationnel pour la gestion du socle urbain sur lequel s'appuie le monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

- **NOUVEAUX LOGEMENTS, RETOUR DES HABITANTS ET EVOLUTION DU COMMERCE EN CŒUR DE VILLE : DEUX ENJEUX COMPLEMENTAIRES ET COMPLEXES A TRAITER**

L'habitat du centre-ville chartrain, tant dans l'hyper centre que dans le tissu de certains quartiers péricentraux, présente les caractéristiques suivantes :

- un accroissement de la vacance, en particulier pour les immeubles avec un rez-de-chaussée commercial et des étages initialement destinés à l'habitat mais aujourd'hui devenus inaccessibles ;
- un vieillissement des habitants actuels dont les logements ne sont pas adaptés à la perte d'autonomie ;
- une performance énergétique médiocre de l'habitat ancien ;
- une dégradation technique de certains immeubles conduisant à leur obsolescence définitive ;
- un niveau de loyer et de coût d'achat des immeubles relativement élevé ;
- une dispersion d'immeubles dégradés, plutôt de petite taille (moins d'une dizaine de logements) pour lesquels les travaux, généralement en site contraint, sont difficiles voire impossibles à équilibrer économiquement pour des investisseurs privés.

Cette situation conduit inexorablement à une baisse de l'attractivité résidentielle du cœur de ville malgré un important investissement municipal dans les espaces publics et dans la valorisation du bâti privé (opération en cours de ravalement des façades sur la période 2016-2021).

C'est pourquoi, la collectivité souhaite engager simultanément trois grands axes d'intervention permettant, d'une part, le maintien et le développement de la population par la mise à niveau de l'habitat, tant du point de vue énergétique que de l'adaptation du parc au vieillissement, et d'autre part, la remise sur le marché, notamment à destination des salariés et des jeunes ménages, de nouveaux logements pour le moment inaccessibles. Les outils actuels, tels que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, ne sont pas suffisants pour inverser la tendance au dépeuplement des quartiers hyper centraux.

Une campagne de thermographie permettra de sensibiliser et d'amener les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à engager massivement des travaux de rénovation énergétique. Parallèlement, le déploiement de la démarche ECLAT (Engagement commun pour le logement et l'autonomie en territoire) vise à définir une offre globale et packagée de cadre de vie, associant mobilité, habitat, offre de services, espaces publics, etc., afin de rendre le cœur de ville favorable au vieillissement (silver friendly).

Enfin, s'agissant des immeubles les plus dégradés, un signal fort et résolu est lancé afin d'engager une opération résolue de recyclage d'habitat. Outre la remise sur le marché de logements pour de nouveaux habitants, cette opération permettra de faire disparaître les sites les plus enkytés nuisant à l'image du cœur de ville.

En entrée de ville, Pour la partie du secteur d'intervention correspondant au quartier de La Madeleine et à une partie de la ZAC du pôle Nord Est.

Le programme d'actions prévoit la réalisation d'une étude de configuration stratégique sur le quartier La Madeleine et PNE.

Il s'agit sur la base de l'obsolescence de l'habitat de ce quartier des années 1970 dont les voyants commencent à passer à l'orange tant en terme de fonctionnement urbain que d'occupation sociale. L'opportunité du foncier de la ZAC PNE permet d'envisager un desserrement de l'habitat de La Madeleine et sa diversification sur place.

Ce foncier permet également d'imaginer des réponses complémentaires en termes de commerces par rapport au centre-ville chartrain.

#### • **UNE LOGIQUE D'ACCENTUATION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE AU CŒUR DE L'AGGLOMERATION**

Le schéma d'accueil des entreprises récemment approuvé par Chartres métropole a mis en exergue la nécessité de répondre à un objectif de renforcement de la capacité d'accueil d'activités économiques pour dynamiser et animer durablement le cœur commercial de l'agglomération. Ceci passe par une certaine capacité à innover et à faire monter en gamme l'offre économique pour répondre à de nouveaux types de besoins.

Les bénéfices de cette stratégie pour le territoire métropolitain sont nombreux : la constitution d'une nouvelle vitrine économique centrale, l'optimisation foncière réalisée limitant ainsi l'étalement périphérique des activités, et la consolidation de la commercialité du centre-ville grâce au cumul des activités implantées (servicielles, touristiques, culturelles, artisanales non nuisantes...).

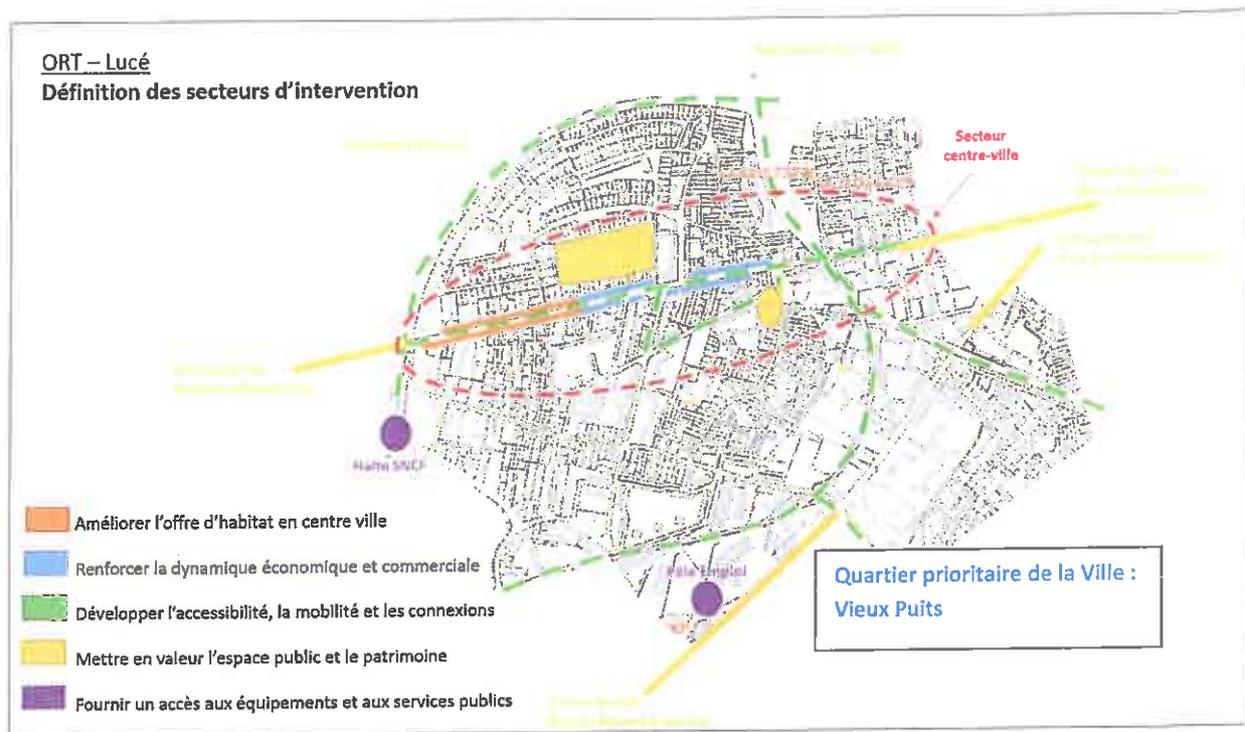
Les principales cibles de cette stratégie concernent les activités de services aux entreprises, la recherche et le développement, l'implantation de sièges d'entreprises mais aussi de nouvelles enseignes commerciales. Le panel de l'offre s'articule autour de petites et moyennes surfaces de bureaux et de commerces, de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles, d'espaces de coworking, de tiers-lieux et de lieux démonstrateurs, de boutiques éphémères. Pour constituer l'éventail de cette nouvelle offre, une série de projets ont été identifiés au sein du périmètre de l'ORT : le projet de bâtiment « totem » au sein du pôle gare, les locaux et boutiques éphémères de la rue des artisans d'art (rue de la Clouterie), la création de nouveaux locaux d'activités au sein des trois ZAC, l'implantation de nouvelles locomotives commerciales dans les galeries déclinantes de l'hyper centre.

Le cœur de ville dispose déjà d'une excellente desserte en transport en commun et reste très adapté pour l'usage intensif des modes actifs de déplacements. De plus, celui-ci possède déjà un réseau dense de commerces et de services de proximité : tous ces éléments de contexte,

combinés à l'effet d'adresse et à la forte visibilité des actions proposées, apporteront une grande valeur ajoutée pour les entreprises comme pour la métropole.

#### 4.1.2. Le segment lucéen du secteur d'intervention

A l'intérieur du segment lucéen du secteur d'intervention globale, plusieurs ensembles géographiques peuvent être délimités en fonction des enjeux identifiés. Ceux-ci sont repris sur le schéma de principe suivant :



#### - l'ensemble géographique du centre-ville :

La rue de la République représente la colonne vertébrale de centralité de la commune. Elle offre commerces et services de proximité aux lucéens sans pour autant être clairement définie comme un centre urbain fédérateur.

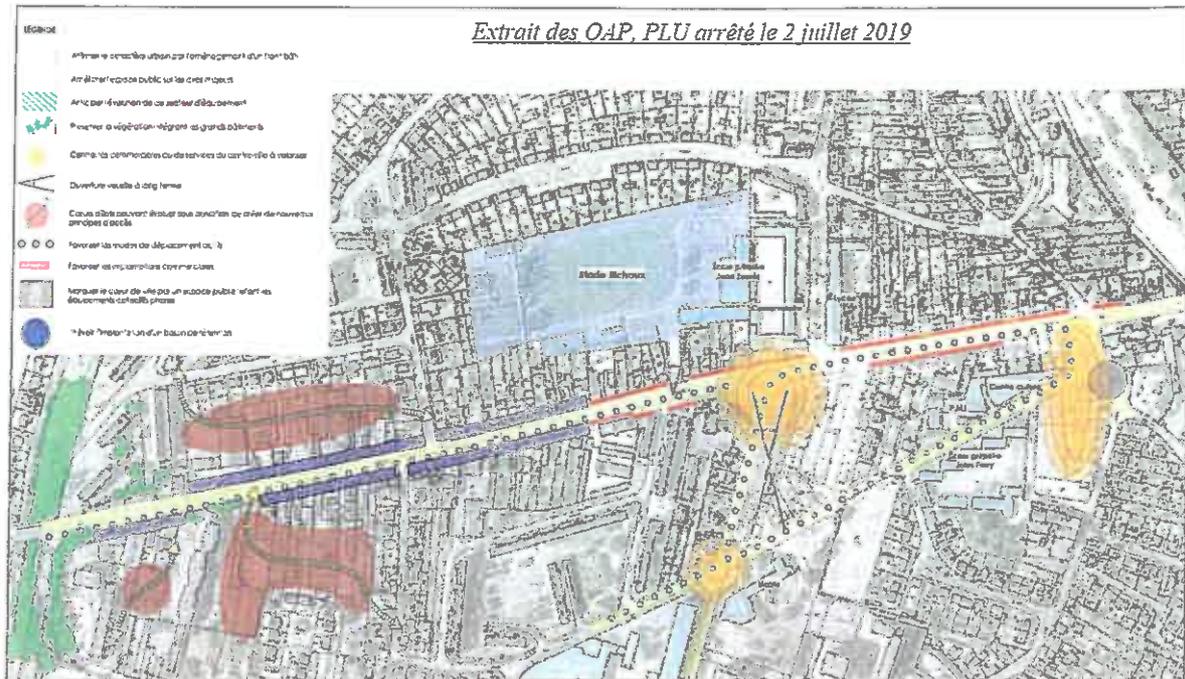
Le secteur de la rue de la République est pressenti pour accueillir un espace central fédérateur, espace qui fait actuellement défaut à Lucé. Il s'agit d'améliorer la qualité urbaine au sens large tout en menant une politique de gestion du foncier.

Il s'agit également d'encadrer la mutation d'un secteur phare (porte d'entrée sur l'agglomération), d'un secteur en mutation et enfin, d'un secteur tendu (pression immobilière grandissante).

Cet axe fait par conséquent aujourd'hui l'objet d'une réflexion pour le développement du cœur de ville, les objectifs sous-jacents étant :

- de sauvegarder le linéaire commercial existant voire de le développer ;
- de créer un espace public à l'échelle de Lucé ;
- de valoriser les flux sans les subir, via un traitement paysager de l'espace public notamment ;

- de mettre en scène les équipements phares : à savoir l'église Saint Pantaléon, le conservatoire de musique, le centre culturel Edmond Desouches, etc. Le centre-ville est relativement bien pourvu en services de proximité et établissements scolaires. Il convient de conforter la situation ;
- de relier les différents pôles de centralité (rue de la République, place du 19 mars 1962 et hôtel de ville) via des aménagements adéquats pour plus de multifonctionnalité du cœur de ville.



La partie Est de la rue de la République accueille un important linéaire commercial dont le développement est souhaité. Certains commerces bénéficient déjà de façades rénovées mais d'autres nécessitent des interventions, en lien avec la volonté municipale d'améliorer l'image de la ville et de faire de cet axe routier de la rue de la République plus qu'un lieu de passage, un lieu d'arrêt.

La volonté municipale est également de repenser le traitement de l'espace public : prise en compte de toutes les mobilités et en particulier des modes doux, homogénéisation des matériaux, mobilier urbain qualitatif, etc.

De plus, un travail est à réaliser sur les façades rue de la République et sur les dents creuses restantes. Le front de rue se doit d'être bâti de façon qualitative pour véhiculer une image de densité propre aux espaces centraux (c'est plus particulièrement le cas sur la partie Ouest du secteur, après le pont SNCF en direction de Chartres).

Par ailleurs, la suppression des emplacements réservés au droit de la rue de la République doit permettre de faciliter le renouvellement urbain de l'habitat ancien dégradé du secteur (anciennes fermes, batteries de garages, maisons inhabitées etc.).

En termes d'espaces publics, la place du 19 mars 1962 est aujourd'hui aménagée comme un vaste carrefour avec parking central et ne constitue pas un espace public agréable, malgré sa proximité directe avec de nombreux équipements publics : école Jules Ferry, restaurant scolaire, médiathèque, centre culturel, la Poste etc. Son réaménagement est envisagé. De même, le complexe François Richoux est pressenti pour accueillir un futur équipement.

**- les quartiers prioritaires de la politique de la Ville : Maunoury et Vieux Puits**

Le contrat de ville 2015-2020, signé le 3 juillet 2015, identifie les quartiers prioritaires de la ville (QPV) éligibles au contrat, en application du décret n°2014-767 du 3 juillet 2014. Ces quartiers sont répartis en deux catégories conditionnant le degré d'intervention :

CATEGORIES	CHARTRES	MAINVILLIERS	LUCE
<b>Quartiers prioritaires</b>	Les Clos	Tallemont-Bretagne	Bruxelles-Arcades-Béguines Vieux-Puits
<b>Quartiers de veille active</b>	La Madeleine	Mandela-Briand	Clémenceau-Guynemer

Quatre quartiers ont été classés en quartiers prioritaires :

- « Les Clos » à Chartres, 2 543 habitants RMUC 8 800 €/an
- « Vieux-Puits » à Lucé, 2 278 habitants RMUC 8 800 €/an
- « Bruxelles-Arcades-Béguines » à Lucé, 2 289 habitants RMUC 11 100 €/an
- « Tallemont-Bretagne » à Mainvilliers, 2 573 habitants RMUC 8 300 €/an

Ces quartiers étaient auparavant classés en ZUS (zone urbaine sensible). 8,15 % de la population de l'agglomération vit dans un quartier prioritaire (hors quartier de veille active) et se différencie du reste de l'agglomération par :

- Un revenu disponible par unité de consommation de moitié inférieure à celle de l'agglomération (21 273 €) ;
- Un indice de jeunesse très élevé (5,37 à comparer à 2,02 pour l'agglomération) ;
- Une taille des ménages plus importante, avec une surreprésentation des ménages de plus de 5 personnes (14,46 % contre 5,81 % pour l'agglomération).

Pour Lucé, l'intervention sur le centre-ville est l'opportunité d'intervenir sur deux cités, Maunoury, en continuité de l'hôtel de Ville, et Vieux Puits, pour un projet de diversification de l'habitat. Pour ce dernier quartier, la restructuration du commerce de la dalle commerciale est par ailleurs cruciale.

#### **- les entrées de ville (entrée du secteur d'intervention globale), la mise en valeur de l'espace public et la gestion des mobilités**

L'aménagement des entrées de ville joue un rôle primordial dans la valorisation des communes. Elles représentent la première image du territoire et influencent le regard porté au reste de la ville. Elles jouent également un rôle de transition vers le cœur de ville et participent à son image et à son attractivité.

Les entrées de ville de Lucé dont les axes majeurs sont la rue de la République et la rue du Maréchal Leclerc souffrent globalement d'un aspect trop routier presque hostile aux déplacements actifs. L'objectif est de valoriser ces espaces à fort enjeu et de favoriser le développement de la multi modalité. Ceci passe également par un travail sur les espaces publics avoisinants qui sont aujourd'hui parfois délaissés.

Un autre besoin recensé est le développement des mobilités douces en dehors des voiries déjà identifiées. En effet, le maillage du territoire est insuffisant et ne permet pas des connexions agréables entre le centre-ville et les quartiers avoisinants. La reconversion d'anciennes voies ferrées en liaisons douces et espaces paysagers est envisagée. Elle permettra de relier sereinement les différents espaces de la ville et les villes voisines, participant à l'amélioration de la desserte des espaces centraux et à leur attractivité.

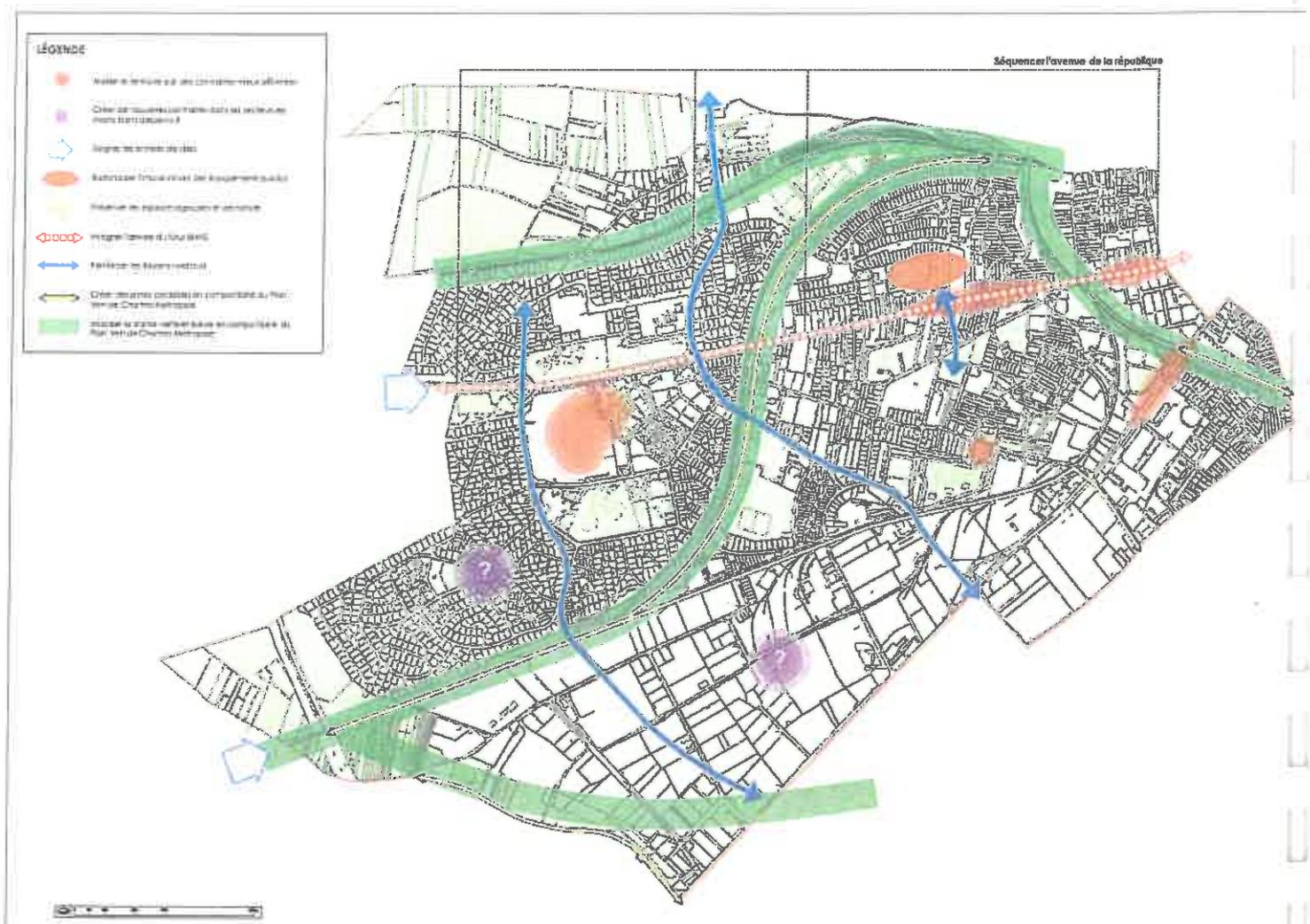
Enfin, le développement des mobilités devra prendre en compte la présence de deux équipements : l'ouverture depuis juin 2019 d'une agence Pôle Emploi rue du Maréchal Leclerc qui génère des besoins de déplacements supplémentaires et justifierait le passage du BHNS par la rue du Maréchal Leclerc ainsi que la présence d'une halte SNCF rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

En effet, la commune de Lucé est desservie par des navettes ferroviaires internes à l'agglomération reliant Lucé à Champhol avec des aménagements multimodaux parking/train/bus réalisés à Champhol et à la gare de Chartres.

Ouverte depuis mars 2000, la halte de Lucé est desservie par les trains de la ligne Chartres/Courtain (8 trains allers-retours / jour). Cependant, la présence de la halte ne fait pas l'objet d'une signalisation suffisante. Par ailleurs, l'absence de parking public à proximité nuit à son développement. Il serait intéressant d'étudier les freins à son usage car elle permet de rejoindre la gare de Chartres en seulement trois minutes et malgré un nombre de trains limité, les horaires de passage correspondent aux horaires de travail et scolaires classiques.

*Extrait du PADD*

*PLU arrêté le 2 juillet 2019*

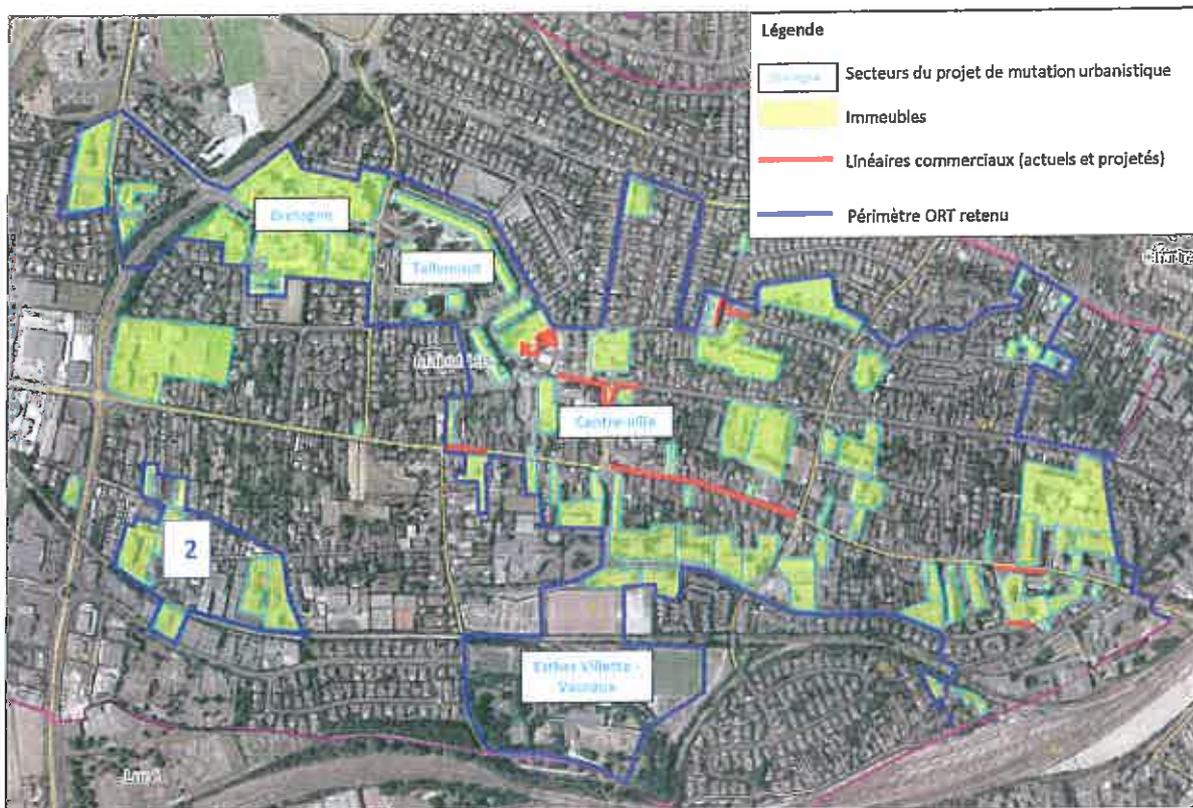


#### 4.1.3 A Mainvilliers, le segment mainvillois du secteur d'intervention global ainsi qu'un secteur n° 2

Le segment mainvillois du secteur d'intervention global a été pensé de manière à intégrer le centre-ville mais plus globalement le projet de mutation urbanistique de Tallemont et du centre-ville inscrit dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et qui s'étend sur trois secteurs (pour lesquels les enjeux urbains sont rappelés en annexe) :

- Le QPV Tallemont-Bretagne au nord-ouest,
- Le centre-ville,
- Le secteur Esther Vilette Vauroux.

Il a ensuite été élargi pour intégrer les immeubles présents sur la commune, les linéaires commerciaux mais aussi de manière à assurer une connexion avec Chartres et Lucé (cf. plan ci-dessous).



#### Objectif n° 1 : Améliorer l'offre résidentielle et favoriser la mixité sociale

- Encourager la réhabilitation des logements anciens, lutter contre la vacance et l'habitat indigne ;
- Réduire la part de logements sociaux sur le QPV, et rééquilibrer l'offre à l'échelle de la commune ;
- Favoriser les parcours résidentiels positifs ;
- Maintenir des prix et loyers abordables tant pour le locatif (y compris social) que pour l'accession ;
- Privilégier la commercialisation de logements en tant que résidence principale en utilisant en particulier par la mise en avant de la TVA à 5,5 % ;
- Renforcer l'offre manquante en grands logements sociaux.

#### Objectif n° 2 : Adapter la densité à son environnement et aux fonctions urbaines visées

- Maintenir la densité actuelle du QPV ;
- Qualifier l'avenue Victor Hugo pour constituer une véritable avenue de centre-ville, avec des programmes de logements plus denses et en lien avec l'arrivée du BHNS ;
- Diversifier l'offre de logement.

**Objectif n° 3 : Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique**

- Redynamiser le centre-ville de Mainvilliers en proposant une offre commerciale adaptée aux besoins et attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain ;
- Améliorer l'offre d'équipements de proximité ;
- Développer un vrai pôle loisirs.

**Objectif n° 4 : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants**

- Améliorer le réseau de transport en augmentant la fréquence de circulation et son amplitude horaire (BHNS) ;
- Promouvoir les mobilités douces ;
- Construire en privilégiant les traversées, et hiérarchiser les voies.

**Objectif n° 5 : Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique**

- Viser la performance énergétique des bâtiments ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour contribuer à la réduction du risque d'inondation et éviter les phénomènes d'îlot de chaleur ;
- Sensibiliser les habitants de demain à la mise en place de bonnes pratiques (compost, économies d'énergies...).

**Objectif n° 6 : Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité en prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures**

- Poursuivre la concertation pour concevoir des espaces publics conformes aux attentes des futurs usagers ;
- Associer les futurs gestionnaires et agents de sécurité à la conception des espaces publics.

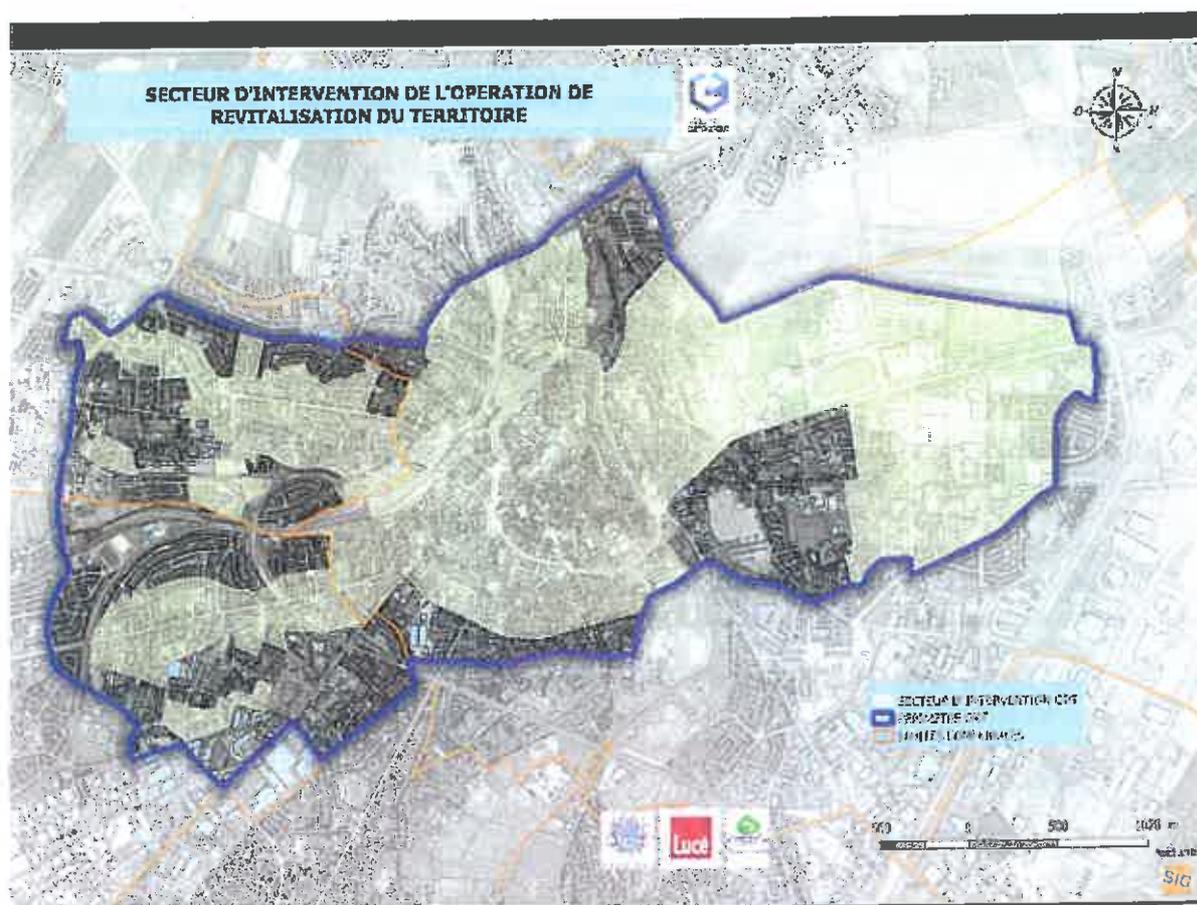
**Un second secteur d'intervention** a été défini et correspond à la présence d'immeubles des années 40 et des années 70. Sur ce périmètre, il est souhaitable de ne pas prévoir d'exonération de CDAC.

Ce périmètre s'inscrit en cohérence avec les ambitions des ORT et surtout ceux listées ci-dessous :

- Adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité (correspond aux enjeux du centre-ville, des linéaires commerciaux, et du bâti ancien) ;
- Lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne (correspond aux enjeux du centre-ville, des linéaires commerciaux, et du bâti ancien) ;
- Valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable (correspond aux enjeux du centre-ville, des linéaires commerciaux, et du bâti ancien).

## 4.2 Carte « secteur d'intervention de l'ORT »

Voir carte jointe en annexe 4



## 4.3 Liste des rues de chacun des secteurs d'intervention

Voir liste jointe en annexe 5

## Article 5 - Plan d'actions prévisionnel global et détaillé

Le plan d'actions détaillé est joint en annexe sous forme d'un tableau décrivant des actions :

- A l'échelle de l'ORT dans son intégralité
- A l'échelle du segment de l'ORT à Chartres
- A l'échelle du segment de l'ORT à Lucé
- A l'échelle du segment de l'ORT à Mainvilliers

Le tableau précise pour chaque opération les segments du secteur d'intervention prioritaire concerné (ou le secteur d'intervention n° 2 pour Mainvilliers).

Les moyens évoqués dans l'avenant ne constituent pas des engagements qui dépendent exclusivement des procédures et instances propres à chaque partenaire signataire.

## **Article 6 - Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets**

### **6.1 Organisation des collectivités**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après : Chaque commune organise les modalités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des études et actions.

S'agissant de la Ville de Chartres, l'organisation définie à l'article 1.6 de la convention Action Cœur de Ville du 13 juillet 2018 est maintenue.

Pour la Ville de Lucé, l'organisation retenue correspond à la gouvernance de l'élaboration du PLU.

Pour la Ville de Mainvilliers, l'organisation retenue reprend celle prévue à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Par ailleurs, afin d'assurer une gouvernance globale du projet d'ORT à l'échelle des trois communes et de l'Agglomération, il est mis en place la gouvernance suivante :

- Il est mis en place un COTECH des collectivités constitué de la DGA Aménagement et Développement de Chartres métropole, des DGS de Mainvilliers et de Lucé, du Directeur Aménagement, Urbanisme et Habitat de Chartres. Il associe les collaborateurs des services en charge des dossiers en fonction des besoins. Le secrétariat est assuré par les services de Chartres métropole.
- Il est mis en place un COTECH ORT associant les membres du COTECH des collectivités ainsi que les services de l'Etat, d'Action Logement et de la Banque des Territoires. Le secrétariat est assuré par les services de Chartres métropole. Il se réunit préalablement à la réunion des comités de projet.

### **6.2 Comité de projet exécutif**

Le Comité de projet est présidé par le représentant du Président de Chartres métropole et comprend les Maires de Chartres, Lucé et Mainvilliers.

La Préfète de département (ou son représentant) et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par la Préfète y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement des projets.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

### **6.3 Comité de projet plénier**

Le Comité de projet plénier est présidé par le représentant de Chartres métropole et comprend les membres du comité de projet exécutif ainsi que tous les signataires du présent avenant.

Le Comité de projet plénier suit l'avancement des projets.

Il se réunit de façon formelle une fois par an dans la mesure du possible et, en tout cas, avant le bilan à mi période.

### **6.4 Communication et participation des habitants**

Des actions de communication en direction du grand public seront engagées via les supports des collectivités (articles dans les publications communales et « Votre Agglo », sites des Villes et de Chartres métropole), via des réunions publiques liées à la mise en œuvre des projets, via des campagnes de communication ciblées inscrites dans le programme d'actions (ex. thermographies), l'information du Conseil de Développement, etc.

## **Article 7 - Durée, évolution et fonctionnement général de l'avenant**

La convention-cadre a été signée le 13 juillet 2018 pour une durée de six ans et demi, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai a intégré une **phase d'initialisation** de 9 mois visant à compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

**La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Cet avenant reprend la durée de la convention-cadre initiale et prendra fin au 31 décembre 2024. La durée du présent avenant pourra être prorogée par accord des parties.

Toute **évolution de l'économie générale de cet avenant** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

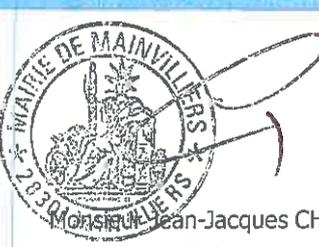
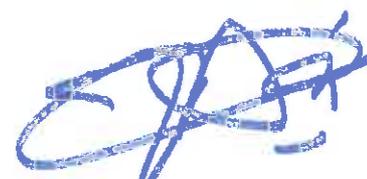
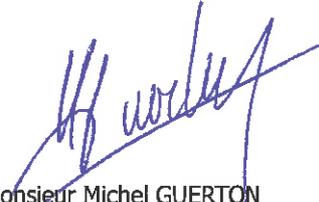
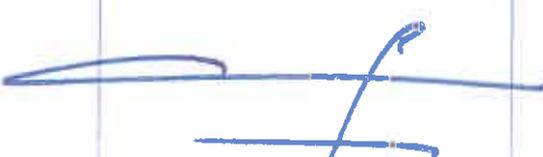
Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant complémentaire précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

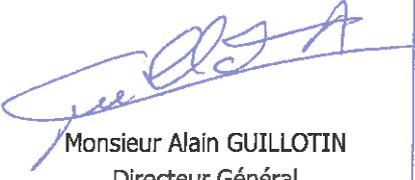
**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet exécutif, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée de la même manière.

**Avenant à la Convention du 13 juillet 2018, signé en 20 exemplaires, le**

<p>Commune de Chartres</p>  <p>Monsieur Jean-Pierre GORGES Maire</p>	<p>Commune de Lucé</p>  <p>Monsieur Emmanuel LECOMTE Maire</p>	<p>Commune de Mainvilliers</p>  <p>Monsieur Jean-Jacques CHATEL Maire</p>
<p>Chartres métropole</p>  <p>Madame Elisabeth FROMONT Vice-Présidente</p>	<p>Etat</p>  <p>Madame Fadela BENRABIA Préfète du département d'Eure-et-Loir</p>	<p>Banque des Territoires</p>  <p>Madame Julie Agathe BAKALOWICZ Directrice Régionale</p>
<p>Action Logement</p>  <p>Monsieur Dominique DHENNE Président du Comité Régional Action Logement Centre-Val de Loire</p>	<p>ANAH</p>  <p>Madame Fadela BENRABIA Déléguée Territoriale de l'ANAH</p>	<p>ANRU</p>  <p>Madame Fadela BENRABIA Déléguée Territoriale de l'ANRU</p>
<p>Conseil Régional du Centre-Val de Loire</p>  <p>Monsieur Dominique ROULLET Vice-Président</p>	<p>Conseil départemental d'Eure-et-Loir</p>  <p>Monsieur Claude TEROUINARD Président</p>	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir</p>  <p>Monsieur Michel GUERTON Président</p>
<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir</p>  <p>Monsieur Michel CIBOIS Président</p>	<p>Les Vitrines de Chartres</p>  <p>Madame Juliette PICHOT Présidente</p>	<p>Chartres Métropole Habitat</p>  <p>Monsieur Samuel LEMERCIER Directeur Général</p>

SPL Chartres Aménagement	SEM Chartres Développements Immobiliers	La Cosmetic Valley
 Monsieur Franck MASSELUS Président Directeur Général	 Madame Elisabeth FROMONT Président Directeur Général	 Monsieur Christophe MASSON Directeur Général
Chartre Métropole Innovations Numériques (CMIN)	Habitat Eurélien	
 Monsieur Alain GUILLOTIN Directeur Général	 Monsieur Denis JOLIET Directeur Général	

**ANNEXES :**

- Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic**
- Annexe 2 - Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé**
- Annexe 3 – Actions à maîtrise d'ouvrage privée – hors habitat**
- Annexe 4 – Carte de l'ORT de Chartres métropole et des secteurs d'intervention**
- Annexe 5 – Liste des rues concernées par l'ORT**
- Annexe 6 – Fiches-Actions Action Cœur de Ville signées**

### Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

- Etude pré opérationnelle d'OPAH Renouvellement Urbain
- Mise en place d'un observatoire de l'habitat dans le cadre de l'élaboration du programme local de l'habitat
- Etudes dans le cadre du protocole NPNRU :
  - Accompagnement à la définition et à la mise en place d'une stratégie et de sa mise en œuvre opérationnelle pour le renforcement de l'attractivité résidentielle du quartier des Clos et pour la commercialisation des locaux commerciaux

### Annexe 2 - Tableau global : plan d'action prévisionnel détaillé

Voir tableaux ci-joints.

### Annexe 3 – Actions à maîtrise d'ouvrage privée – hors habitat

Axe	Action	Porteur du projet	Subventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant

### Annexe 4 – carte de l'ORT de Chartres métropole et des secteurs d'intervention

Voir carte ci-jointe

### Annexe 5 – liste des rues concernées par l'ORT

### Annexe 6 – Fiches-Actions Action Cœur de Ville signées

Annexe 2 - Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Habitat	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financiers concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
ETUDES	Action A1 : Déploiement d'une thermographie sur le reste du territoire de l'ORT	Caractéristiques du parc d'habitat : patrimoine énergivore - Inadapté au vieillissement de la population - nécessité d'une mise à niveau du parc d'habitat privé sur les 3 communes. Une thermographie a été réalisée à Chartres en 2019 (un complément réalisé à l'hiver 2019-2020) Sur cette base, une série d'actions est engagée : Thermographie aérienne du parc de logements des villes de Lucé et Mainvilliers (toiture) Thermographie complémentaire à partir du linéaire de voirie pour le parc privé de l'ORT des trois communes (hors secteur déjà réalisé à Chartres et hors quartier de logement social)	Axe 1	/	Chartres métropole	R. TROCME	/	69 000 €	82 800.00 €	ANAH : 50% du montant HT Chartres métropole : 58 %	Fournisseurs d'énergie Proclivis Eure et Loir ADEME et Région	Mise en œuvre à l'hiver 2020-2021
SERVICES AUX HABITANTS	Action A2 : Sensibilisation des commerçants et artisans sur les questions énergétiques et de déchets (Eco Défi)	La thermographie concerne également des commerces et des locaux artisanaux. Dans la poursuite de la démarche Eco Défis avec la CMA, une nouvelle campagne est lancée sur 3 ans (2019-2020-2021-2022) pour inciter les artisans et les commerçants et artisans à intégrer la maîtrise de la consommation énergétique dans leurs locaux.	Axes 1 et 2	/	Chartres métropole	C. ROBERT	/		37 800.00 €	CMA : 66% Chartres métropole : 33 %	ADEME Région	Convention adoptée au Conseil Communautaire du 26/09/2019 Engagement de l'action dès fin 2019
ETUDES	Action A7 : Etude sur la stratégie commerciale	Sur la base du diagnostic de la CCI, réalisation d'une étude stratégique sur le commerce en ayant un zoom particulier sur le territoire de l'ORT et en particulier les secteurs d'intervention.	Axes 2	/	Chartres métropole	C. DEHU	/		60 000.00 €	Banque des territoires : 50% Chartres métropole : 50 %	CCI CMA les 3 Villes	Fiche action signée. Marché attribué et demande de co financement par la banque des Territoires en cours d'instruction. - Début de l'étude en octobre 2019 et rendu en mars/avril 2020.
SERVICES AUX HABITANTS	Action A3 : Mise à niveau du parc d'habitat du cœur de ville (Boost' Chartres Rénov' Habitat).	Récupération et présentation des clichés dans le cadre d'un entretien avec Chartres Rénov'Habitat Renforcement de la communication sur la rénovation énergétique de l'habitat en renforçant le fonctionnement de Chartres Rénov' Habitat (plateforme territoriale de rénovation énergétique) - Développement de supports de communication et de chantiers démonstrateurs - Articulation avec l'opération façade Nom de l'opération : Boost' Chartres Rénov' Habitat	Axe 1	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		3X42500	ADEME-REGION : 25 % Fournisseurs d'énergie : 50 % Chartres métropole : 25%	CMA Proclivis Conseil Départemental ADEME	Poursuite de la mission pendant 3 ans pour le conseil aux particuliers et mise en œuvre d'actions pro actives (1ère année mai 2019-avril 2020 pour Chartres. Commencement de l'action en fonction de la mise en œuvre de la thermographie sur les 2 autres communes Communication: utilisation des supports de Chartres Rénov' habitat - SYNELVA associée.
ETUDES	Action A4 : Etude pré opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat en vue de la reconduction d'un programme d'amélioration de l'habitat sur le périmètre de l'ORT	L'OPAH de chartres métropole prend fin avril 2021. Afin de poursuivre les efforts faits ces dernières années et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat, une étude pré opérationnelle faisant d'une part le bilan et déterminant les axes prioritaires et les objectifs d'un ou plusieurs dispositifs opérationnels. A côté de l'OPAH RU de Chartres, il serait intéressant de définir une OPAH ORT permettant de renforcer les actions de mise à niveau du bâti, d'intégrer la dimension commerciale dans le tissu urbain et de cibler spécifiquement les copropriétés.	Axes 1, 2 et 4	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		60 000.00 €	ANAH 50% du montant HT Chartres métropole 29,16 % Banque des territoires 29,16 %	Action Logement Région - ADEME Lucé Mainvilliers	Marché à lancer fin du 1er trimestre 2020 - Durée : 8 mois
SERVICES AUX HABITANTS	Action A5 : Suivi-animation de l'OPAH ORT	Suite à l'étude pré opérationnelle (action A3), le secteur de l'ORT commun aux trois communes fera l'objet d'une OPAH de 3 ans + 2 ans permettant d'une action ciblée plus forte sur l'amélioration de l'habitat sur ce secteur d'ORT	Axes 1, 2 et 4	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		5 X75000	ANAH (35 %)	Action Logement Région - ADEME Lucé Mainvilliers.	Marché à lancer fin 2020 pour mise en œuvre en mai 2021.
SERVICES AUX HABITANTS	Action A6 : Accompagnement de l'adaptation du parc d'habitat au vieillissement	Extension de la démarche ECLAT (engagement commun pour le logement et l'autonomie en territoire) sur l'ensemble de l'ORT. Poursuite de l'accompagnement à l'adaptation du parc existant pour les personnes âgées en accompagnement de l'OPAH actuelle puis dans le cadre de l'OPAH ORT Mobilisation des outils de communication.	Axes 1, 3, 4 et 5	/	Chartres métropole et chacune des villes + CCAS	R. TROCME	/		60 000.00 €	ANAH ETAT (parc HLM) CARSAT Mutuelles Conseil Départemental MDA	La Poste	Signature de la convention ECLAT pour Chartres le 03/09/2019 Déploiement des actions dans le cadre d'une mission d'accompagnement de SOLIHA Dès fin 2019, programme de travail à mettre en place conjointement sur l'ORT
TOTAL									803 100 €			

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Secteur d'intervention	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financiers concernés/solicités Plan de financement	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
INGENIERIE Action C.12. Création d'un poste de chef de projet Action Coeur de Ville.	Animation globale du programme Action Coeur de Ville : - suivi des actions; - organisation et pilotage des études nécessaires au lancement opérationnel des projets, en particulier dans le champ habitat; - élaboration et mise en place d'une stratégie de communication et de promotion du programme; - suivi administratif des projets; - établissement des différents avenants à la convention et les tableaux financiers; - animation du partenariat; - animation des instances de gouvernance; - évaluation des actions menées et propositions d'évolution.	Axes 1, 2, 3, 4 et 5	/	/	Chartres métropole	PMV	/		5 X 75 000 € = 375 000 €	ANAH (50%) Chartres métropole (50%)	ACTION LOGEMENT Etat CDC Région Tous les acteurs associés	Fiche action signée le 27/09/2018. Affectation à temps plein à compter du 01/11/2018. Financement mis en place. Demandes effectuées de versement de la subvention ANAH au litre de la 1ère année et d'attribution de la subvention pour la 2ème année.
INGENIERIE Action C.13. Création d'une mission de développeur économique cœur d'agglomération.	Création d'un poste dédié au renforcement et au rayonnement de l'activité économique en cœur de ville avec pour principales missions de : - Accompagner la mise en œuvre des actions du schéma d'accueil des entreprises centrées sur le cœur de ville. - Développer des projets et des animations économiques innovantes en cœur de ville et mettre en réseau les différents acteurs économiques. - Gérer/ animer et développer le concept de Maison des Entreprises (orienter axe)	Axes 2 et 3	/	/	Chartres métropole	S. BOULY	/		3 X 75 000 € = 375 000 €		Etat CDC Région Tous les acteurs associés dont les vitrines de Chartres (travail partenarial avec le manager de cœur de ville), les chambres consulaires, les associations et réseaux d'entreprises, DEV'UP l'agence régionale	Redéploiement des missions sur les recrutements ayant eu lieu au sein de la Direction du développement économique de Chartres métropole.
INGENIERIE Action C.16. Renforcement de l'animation et du développement du commerce du Centre-ville (Accompagnement des Vitrines de Chartres).	Renforcement de la mission d'animation et de développement du commerce de centre-ville par les Vitrines de Chartres incluant le recrutement d'un animateur et l'exploitation du diagnostic commercial proposé par la CCI.	Axe 2	/	/	Vitrines de Chartres	Vitrines de Chartres: Juliette PICHOT DEVCO: Carole DEHU	/		5X 25000 € = 125 000 € - DIAGNOSTIC (devis: 7 500€ HT).	1- FISAC (15 000 € sur 3 ans = 12%) Ville de Chartres : 68 % Vitrines de Chartres : 20 % Devis CCI pour diagnostic commercial: cofinancement en cours d'étude par Banque des territoires. (cahier des charges et devis transmis le 16/01/2019).	Chartres métropole Banque des Territoires Vitrines de Chartres CCI Tous les autres acteurs associés	Subvention 2019 par la Ville de CHARTRES attribuée (150 000 € en 2019) + adhésions des commerçants adhérents à l'association (objectif fixé en 2019 à 20 000 €) et partenariats financiers. Dossier FISAC déposé. Pour diagnostic CCI, cofinancement acquis de 50% par la Banque des Territoires.
									882 500 €			

Economie												
Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financiers concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires	
ETUDES Action C.17. Étude de définition et de faisabilité d'un bâtiment économique totem au sein du Pôle Gare (esplanade de la Gare).	Bâtiment tertiaire innovant, tant dans sa forme et son architecture que dans les services qui seront mis en place. Un bâtiment vitrine du territoire, avec des espaces privatifs, bureaux et ateliers modulables, ainsi que des espaces communs, du coworking, un espace showroom, des salles de réunions et de formation, une conciergerie... étude de définition et de faisabilité, d'un travail de co-construction avec les acteurs économiques et entreprises du territoire, d'une analyse des cibles de prospection et d'un plan marketing.	Axe 2	cœur de ville de Chartres	SPL Chartres Aménagement (concession pôle gare)	Chartres Aménagement en lien avec S. BOULY	OUI		60 000.00 €	Banque des territoires: cofinancement de l'étude à solliciter par l'envoi de la fiche action et du cahier des charges.		2019 permettra de poursuivre la réflexion en cours sur l'emplacement et la prise en compte (en lien avec Chartres aménagement) du calendrier de la disponibilité du foncier (2021). A partir du 2ème semestre 2020, campagne de communication et lancement d'un AMI (6 mois de réalisation). Livraison: 2023.	
ETUDES Action C.1. Etude de marché et étude marketing Maison Internationale de la cosmétique.	Depuis 2005, Chartres accueille le siège social de la Cosmetic Valley, labellisé pôle de compétitivité « sciences de la beauté et du bien-être ». En 2017, elle a reçu la mission de coordonner la filière industrielle à l'échelle nationale. Il s'agit de créer sur Chartres un projet économique et touristique structurant dédié à la filière cosmétique et ouvert au grand public : La MAISON INTERNATIONALE de la COSMETIQUE est un projet original qui ancrera de manière durable le siège du pôle de compétitivité Cosmetic Valley sur Chartres et qui sera pensé comme un outil collaboratif aux services des entreprises de la filière autour des valeurs du made in France et des innovations et un espace ouvert au public, véritable vitrine de la filière et des nouvelles tendances, conçu selon le modèle d'un concept store, c'est à dire un nouveau modèle de boutique, pensé comme une promenade découverte entre art, design, expérience interactive et « expositions/ventes de produits « tendances » et « d'exception » liés à la cosmétique, la parfumerie et la beauté. Les études porteront sur différents aspects (prévision de fréquentation différents publics, business model partie public et partie professionnel, produits spécial événementiel, produits startups et hôtel entreprises + important travail de marketing notamment touristique adapté aux différentes cibles et élargi à un marketing plus global du territoire et de son offre touristique...) auxquels s'ajoutera une analyse juridique permettant notamment de déterminer le loyer proposé par la Ville.	Axe 2,4 et 5		Cosmetic Valley	S. BOULY	oui		62 480.00 €	Banque des territoires: cofinancement de l'étude (37,50 %). Chartres métropole: financement à hauteur de 37,50 % et Cosmetic Valley 25%.	Région Département	Fiche action signée. Marché attribué (62 480 € TTC). Subvention de la Banque des Territoires pour un cofinancement à 37,50% - 23 430 €. Consultation complémentaire en cours pour les études de marché, le montage juridique et financier et le concours pour sélectionner le scénographe qui réalisera la mise en scène des lieux.	
TRAVAUX Action C.22. Maison Internationale de la cosmétique - TRAVAUX.	Le futur Centre sera conçu comme un outil collaboratif aux services des entreprises de la filière autour des valeurs du made in France et des innovations et un espace ouvert au public, véritable vitrine de la filière et des nouvelles tendances, conçu selon le modèle d'un concept store, c'est à dire un nouveau modèle de boutique, pensé comme une promenade découverte entre art, design, expérience interactive et « expositions/ventes de produits « tendances » et « d'exception » liés à la cosmétique, la parfumerie et la beauté. Le projet fera l'objet d'un concours d'architectes.	Axe 2, 4 et 5	cœur de ville de Chartres	Chartres métropole et Cosmetic Valley	S. BOULY	oui	Ville de Chartres : Travaux et maîtrise d'œuvre = Montant 6,155 millions € HT Cosmetic Valley : Scénographie, équipements, mobiliers, outils interactifs etc. = 1 million € HT		Banque des territoires (subvention et prêts) à solliciter. Chartres métropole		Montant prévisionnel travaux: 6 155k€. 1ère phase (sur l'aile nord en brique) - début des travaux le 14 octobre 2019 et livraison en février 2020. Ouverture de la plate-forme innovante de maquillage en mars-avril 2020. 2ème phase : début des travaux en décembre 2019 et livraison en 2022. Modalités prévisionnelles de financement en cours de finalisation. Fiche action à finaliser.	
TRAVAUX Action C.23. DEVELOPPEMENT DE LA RUE DES ARTISANS D'ART - Déploiement.	Acquisition, réhabilitation de boutiques dans le secteur de la Clouterie en vue de développer une rue des artisans d'art. - Réhabilitation du 29 rue de la Clouterie (2 espaces pour un total de 60m²) - Acquisition éventuelle d'un nouveau local (23 rue de la Clouterie - 40m²) + réhabilitation - Acquisition éventuelle d'un nouveau local (20 rue de la Poêle Percée - 70m²) + réhabilitation	Axe 2	cœur de ville de Chartres	Chartres métropole	S. BOULY	Partielle		500 000 € sur les 5 ans.	Solliciter financement (prêts) auprès de la Banque des Territoires. FISAC à voir.		Fiche action signée. Poursuite en 2019 de la montée en puissance. Ouverture réalisée d'un deuxième local 29 rue de la clouterie (travaux de réfection réalisés). Engagement en 2019 de la négociation en vue d'une éventuelle acquisition supplémentaire en 2020. Dossier FISAC déposé. Acquisition en 2020 (100k€ inscrits par l'agglo en 2020).	

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Aménagement (suite)	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
ETUDES	Action C.4. Etudes préalables à la création de la ZAC Ile de la Porte Guillaume.	L'île de la Porte Guillaume est un « quartier » des faubourgs, aux portes de l'hyper centre et du secteur sauvegardé, qui connaît depuis quelques années une période de mutation importante : fermetures de sites aujourd'hui en friches (CSP, Engie, France Telecom, etc.), projet de BHNS, espaces publics à requalifier et connexions avec l'hyper centre à renforcer, Création de la ZAC Ile de la Porte Guillaume pour : - requalifier les espaces publics et le cadre de vie du secteur, - enrichir la mixité fonctionnelle dans un quartier qui bénéficie d'un fort potentiel d'attractivité en créant une nouvelle offre résidentielle, économique et d'équipements. - créer une offre d'habitat en direction des jeunes et des actifs, Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du projet	Axes 1, 2, 3, 4 et 5	1	Ville de Chartres	SPL Chartres Aménagement	partielle		210 000,00 €	Solliciter la Banque des Territoires pour un cofinancement des études. Ville de Chartres	CDC Action Logement Chartres métropole	* Délibération de lancement de la procédure d'études préalables : 13 septembre 2018. * délibération prise par le CM du 15/11/2018 sur la convention de mandat confié à Chartres aménagement. Fiche action signée. * Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en juillet 2019. * Approbation du dossier de création et du bilan de la concertation publique : fin 2020.
ETUDES	Action C.29 Etude sur la rénovation urbaine de La Madeleine et d'intervention sur le site du PNE	Secteur privilégié d'intervention de l'ORT, le quartier de La Madeleine présente un habitat de plus en plus obsolète. Les commerces du mail connaissent des difficultés croissantes. Le foncier acquis dans le cadre de la ZAC PNE permet d'envisager une opération globale mêlant déplacement de surfaces commerciales moyennes sur des sites plus adaptés, desserrement de l'habitat et sa diversification. L'étude permettra de définir les conditions, le calendrier et les modalités opérationnelles de cette opération d'ensemble.	Axes 1, 2, 3, 4 et 5		La madeleine et PNE Ville de Chartres	S. MARCUZZI	partielle (SPL Chartres Aménagement, Chartres Métropole Habitat)		80 000,00 €	Banque des territoires Action Logement	Action Logement Chartres métropole CCI	Lancement de l'étude en 2020. Durée : 6 mois Rendu d'une stratégie globale pour mi 2020. Transmettre la fiche action prévisionnelle dès sa réalisation à la Banque des Territoires pour solliciter son avis sur un cofinancement des études. DSIL à solliciter sur les travaux.
TRAVAUX	Action C.6. aménagement de la place Roger Joly et rue Mendès France.	Il s'agit de notamment de proposer un aménagement en continuité des aménagements réalisés en cœur de ville dans un souci de cohérence. La ZAC comporte différents secteurs dont l'un est en cours de dépeuplement (site de l'ancienne piscine), avec une opération de logements privés et publics (notamment en reconstitution de l'offre de logements suite aux démolitions du quartier des Clos à Chartres, d'une résidence jeunes, etc.). L'opération concernée ici concerne un autre secteur de la ZAC et concerne uniquement les espaces publics. La place, aujourd'hui occupée par un stationnement sauvage, sera entièrement reconfigurée, afin de dégager un espace piéton dégagé, au droit du collège Sainte-Marie et offrir à cet établissement un nouvel accès sécurisé et revalorisé. • Traitement qualitatif des espaces publics • « Pacifier » les circulations et éviter les conflits d'usage • Redonner une centralité autour du commerce • Redonner de la place aux déplacements doux et transport en commun	Axes 3 et 4	17	SPL Chartres Aménagement	SPL Chartres Aménagement	OUI	1 892 447,72 €		ETAT (DSIL 2019) Ville de Chartres	Chartres métropole	Fiche action signée. Engagement des travaux février 2019. Livraison été 2019. Place Roger Joly : 1 092 521,84 €. Rue Mendès France : 799 925,89 €. Subvention de l'Etat (DSIL 2019 30% du montant HT des travaux).
TRAVAUX	Action C.15. Complexe Culturel et sportif.	L'opération concerne la réalisation d'un équipement plurifonctionnel et sportif sur une emprise d'environ 1,5 Ha, à proximité immédiate de la gare SNCF, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare », qui consiste en la restructuration d'un quartier fortement marqué par les emprises ferroviaires et en pleine mutation. La salle principale permettra l'accueil de différents types de manifestations sportives et particulièrement les compétitions de hand-ball et de basket-ball de haut niveau. Elle pourra également accueillir des spectacles de grande ampleur. Le projet met en valeur le site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, en évitant de créer une enclave surbaissée	Axes 1, 3 et 5	7	Chartres métropole	SPL Chartres Aménagement (AMO)	OUI	47 000 000,00 €		ETAT (prêts) Région (Financement CRST 2019-2025 à hauteur de 6 M€) Fonds européens	SNCF	Fiche action signée. Choix du groupement d'entreprises intervenu le 20 décembre 2018. Procédures d'urbanisme purgées. Démarrage des travaux au cours du second semestre 2019. Libération des emprises foncières dans l'attente de la remise en état des sols en cours. Démarrage des travaux au cours du second semestre 2019.
TRAVAUX	Action C.11. Réaménagement de la Place Séward et de l'avenue Jehan de Beauce.	L'action concerne le réaménagement du parvis de la gare (la Place Séward) et ses abords et de la rue Jehan de Beauce, qui conduit vers l'hyper centre, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare ». A l'instar des différentes actions menées sur le pôle gare, ces réaménagements participent à la mise en valeur du site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, un contexte favorable à la redynamisation des activités commerciales et en proposant des aménagements adaptés pour favoriser l'accessibilité et la mobilité (intégration du BHNS, dépose minute, station taxis, etc.). Les espaces d'animation sont favorisés par la piétonisation de l'espace autour de la place de la gare. La place Pierre Séward devient un vaste espace de près d'un hectare dont la priorité est donnée aux piétons : parvis de la gare, plateau piétonnier, élargissement des trottoirs bordés d'activités commerciales en pied d'immeubles. Les espaces publics au pied des bâtiments de la rue Jehan de Beauce prolongent la piétonisation de la place Pierre Séward.	Axes 2,3, 4 et 5	8	SPL Chartres Aménagement	SPL Chartres Aménagement	OUI	6 001 126,00 €		Ville de Chartres Chartres métropole Banque des territoires (prêt)		Fiche action signée. Coût travaux 5 021 896 €HT (estimation PRO) et honoraires, frais divers, etc. : 979 230 €HT. Début des travaux en décembre 2018. Livraison : fin 2019.
TRAVAUX	Action C.30 Poursuite de la piétonisation des rues du cœur de ville	Depuis plus d'une décennie, les rues du centre-ville font l'objet d'une piétonisation. Après la place Saint-Aignan, la rue des Grenets et de la rue des Vieux rapporteurs, la démarche doit se poursuivre au nord de la cathédrale avec la rue du Rampart châtelet et la rue du muret. Une démarche d'échange et de concertation avec les habitants de ces rues devra être engagée en 2019-2020 pour déterminer le programme de travaux pour les années 2020-2021 et 2022.	Axes 3 et 4	8	Ville de Chartres	D. MICHEL	OUI	Chiffrage à établir		DSIL à solliciter Banque des territoires (prêt)		Une démarche d'échange et de concertation avec les habitants des rues concernées va être engagée en 2019-2020 pour déterminer le programme de travaux pour les années 2020, 2021 et 2022. Transmettre la fiche action dès réalisation à la Banque des Territoires pour solliciter un cofinancement des études. DSIL à solliciter.
<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>								54 893 574 €	1 126 928 €			

Habitat	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
ETUDES	Action C.19. Réalisation d'une thermographie aérienne de Chartres et d'une thermographie des façades du centre-ville de Chartres	Caractéristiques du parc d'habitat : accroissement de la vacance- patrimoine énergivore- inadapté au vieillissement de la population - nécessité d'une restructuration de l'offre d'habitat privé. Sur cette base une série d'actions est engagée : Thermographie aérienne du parc de la ville de Chartres (toiture) Thermographie complémentaire à partir du linéaire de voirie du cœur de Ville	Axe 1		Chartres métropole	R. TROCME			38 664 € TTC	ANAH : 50% du montant HT (16 110 €) Synelva : 25% du montant TTC (9 666 €) Chartres métropole : 33,3% du montant TTC (12 888 €)	Fournisseurs d'énergie Proclivis Eure et Loir ADEME et Région	Fiche action non signée (attente réponse SYNELVA sur sa participation). Thermographies réalisées. Livraison partielle des clichés détaillés en mai 2019. Le reste sera livré fin 2019. Organisation de 5 réunions publiques avec des élus et des techniciens de juin à juillet 2019. Permanences déconcentrées dans les secteurs du quartier cœur de ville

Economie (suite)												
	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
SERVICES AUX HABITANTS	Action C.18. DEVELOPPEMENT DE LA RUE DES ARTISANS D'ART - Animation.	Après une période de test sur 2018, il s'agit de « fixer » au 11 rue de la clouterie, une Boutique Ephémère rassemblant une vingtaine d'artisans d'art. Elle nécessitera d'animer l'espace, avec du personnel dédié, pour faire vivre l'espace toute l'année, et d'intégrer un programme d'animations pour le site. 1) Travailler avec les artisans, sur la création d'animations, en appui d'opérations existantes (programme « Vitrites de Chartres », Chartres en lumière, Journée du patrimoine, JEMA, ...), ou nouvelles (privatisation de la rue pour des animations spécifiques). 2) Développer une communication spécifique à ces événements 3) Mettre en œuvre une commercialisation des œuvres de chacun des artisans, sur le net, via une plateforme existante, ou à créer	Axe 2	3	cœur de ville de Chartres Ville de Chartres, Vitrites de Chartres, CMA	S. BOULY	/		15 000€ en 2019	FISAC à voir + Subvention agglo (ligne DEVECO 15 000€)		Fiche action signée. Local 11 rue de la clouterie: renouvellement au 1er janvier 2019 du bail par la Ville à la CMA avec un loyer identique. Engagement en 2019 de nouvelles actions d'animation complémentaires de celles existantes. Programme d'animation élaboré par la Chambre des métiers avec une subvention de 15 000€ attribuée par Chartres métropole. Action incluse dans l'AAP FISAC déposée le 30/01/2018.
SERVICES AUX HABITANTS	Action C.14. ANIMATION DES COMMERCES DE CENTRE VILLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL TOURISTIQUES - Plateforme digitale.	- Développement d'un site e-vitrine valorisant les métiers de l'artisanat et du commerce : o Outils de commerce type Click & Collect ou green-last-mile ; o Pour chaque commerce, une e-vitrine adaptée aux contraintes des franchisés comme des indépendants ; o Une interface responsive valorisant des parcours de commerces plus que la géolocalisation indépendante de chaque établissement ; o Synergie entre les animations et e-animations (ex : défilé de mode et e-défilé) ; o Jeux commençant sur le net et finissant en boutique ; o Développement d'un connecteur avec le logiciel Welogin (outil retenu par l'Office de tourisme de Chartres métropole) qui sera intégré au site pour commercialiser les packages touristiques mis en place par l'Office. - Développement d'une application mobile générant des flux de population en centre-ville en s'appuyant sur toutes les manifestations du territoire, qu'elles soient culturelles, touristiques, sportives ou économiques : o Notifications des animations commerciales ; o E-affiches hebdomadaires relayant le programme d'animations du cœur de ville lors des lives sportifs et culturels ; o Lien natif entre le site e-vitrine et l'application live ; o Activation de publicités ciblées en fonction de la localisation des internautes.	Axes 2, 4 et 5	/	cœur de ville de Chartres CM'IN	CM'IN	/	162 425.00 €  26 880 € HT / an = 134 400 € HT sur 5 ans		ETAT FISAC (études) Chartres métropole (80 000 + 100 000 €) Fonds européens à solliciter. Abonnement des commerçants et des acteurs touristiques référencés	Les Vitrites de Chartres C'Chartres Tourisme	Action incluse dans l'AAP FISAC déposée le 30/01/2018 pour le financement des études. Pas de financement par le Conseil régional au titre du FEDER. Présentations faites à la Banque des Territoires (4 avril 2019 et 28 août 2019). Fiche action incluant le cofinancement de 50% des études par la Banque des Territoires signée. Budget global prévisionnel: 189 305 € HT dont 26 880 € HT au titre du fonctionnement (suivi et lancement de projet). Le montant retenu pour la demande de cofinancement confirmé à 50% par la Banque des territoires est de 162 425€. Proposition faite par la Banque des Territoires d'appuyer CM'IN dans l'élaboration du Plan d'affaires prévisionnel en cours (nouvelle fiche action à créer). Lancement de la plate-forme au printemps 2020.
ETUDES	Action C.2. RECONQUETE DE GALERIES COMMERCIALES EN DECLIN (3 études).	Le constat est aujourd'hui fait du déclin de deux galeries commerciales présentant une vacance commerciale accentuée et la fragilité des rares boutiques encore en place (galerie Noël Ballay et Galerie de France). Le choix a été fait par la Ville de scinder l'action en deux phases : - une première à lancer immédiatement portant sur l'étude à mener sur la Galerie de France ; - une deuxième à lancer ultérieurement sur la galerie Noël Ballay. L'étude devra permettre de réaliser un diagnostic de la situation juridique, financière et technique, afin d'engager une stratégie de restructuration de petits locaux commerciaux en une unique surface d'au moins 800 m² permettant d'attirer une enseigne « locomotive ».	Axe 2	6	cœur de ville de Chartres Chartres métropole	C. DEHU	NON	1ère étude : 9 000 € Un complément à hauteur de 16 000 € est nécessaire 2ème et 3ème étude : 46 000 €	50% Banque des Territoires 50% Chartres métropole. 1ère étude (Galerie de France : 9 000 €) - 4 500 € Chartres métropole et 4 500 € Banque des territoires. Un complément à hauteur de 16 000 € est nécessaire	CCI Vitrites de Chartres Syndic de copropriétaires		1ère phase portant sur la Galerie de France: attribution du marché avec 3 mois de réalisation. Fiche action signée. Cofinancement acquis de 50% par la Banque des Territoires. Réunion des copropriétaires prévue le 04 septembre 2019 par le syndicat de copropriété. Poursuite des négociations. Négociations également en cours avec d'éventuels repreneurs. Prochaine étude à lancer permettra de traiter la galerie N. BALLAY.
TRAVAUX	Action C.24. ETUDE DE RECONQUETE DE GALERIES COMMERCIALES EN DECLIN (acquisition et travaux).	Le choix a été fait par la Ville de scinder l'action en deux phases : - une première à lancer immédiatement portant sur l'étude à mener sur la Galerie de France ; - une deuxième à lancer ultérieurement sur la galerie Noël Ballay. Sur la base des conclusions de l'étude relative à la Galerie de France, un plan d'action sera mis en œuvre du plan d'actions identifié avec le lancement des démarches d'acquisition, la recherche d'une enseigne "locomotive", la réalisation des travaux de restructuration et l'engagement du renforcement de l'attractivité de ces espaces commerciaux. L'outil de l'appel à projet innovant pourra être sollicité.	Axe 2	6	cœur de ville de Chartres Opérateur(s) à déterminer	S. BOULY ET F. ANDREU	NON	Enveloppe financière à déterminer (12 M€)		Banque des Territoires à solliciter.	Chartres métropole	Négociations en cours avec d'éventuels repreneurs. Travail en cours sur le montage juridique et financier de l'acquisition. Solliciter la Banque des Territoires pour les dépenses éventuelles d'ingénierie (notamment juridique) dans le cadre de sa procédure de marché à bon de commande. Fiche action à finaliser.
								19 451 825 €	708 480 €			
Aménagement												
	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
ETUDES	Action C.3. Réalisation d'une étude préalable à l'extension et à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chartres.	Le secteur sauvegardé de Chartres est l'un des premiers secteurs sauvegardés de France (1971). Le PSMV de Chartres représente un outil essentiel pour définir une politique de préservation et valorisation du cadre de vie des habitants et de rayonnement touristique de la ville en identifiant le patrimoine et en définissant les conditions de sa mise en valeur. Toutefois, comme bon nombre de secteurs sauvegardés anciens, celui de Chartres n'a pas bénéficié d'inventaire exhaustif des immeubles qui le composent ni d'outils numériques (cartographie, géo-référencement, modèle 3D) permettant une meilleure gestion des autorisations d'urbanisme. De plus, la présence de deux documents d'urbanisme (PSMV et PLU) pour la ville intra-muros peut être un frein à la cohérence des aménagements et à la mise en valeur du tissu bâti. L'extension et la révision du secteur sauvegardé sont conditionnées par la réalisation d'une étude préalable qui va dresser une photographie du PSMV actuel et une analyse du périmètre d'étude.	Axe 4	/	cœur de ville de Chartres Ville de Chartres	J. VINCENT	/		56 928 € TTC pour l'étude préalable 780 000 € TTC pour la révision-extension du secteur sauvegardé	Solliciter la Banque des Territoires pour un cofinancement des études. Etat (DRAC) - dossier de demande en cours.  DRAC : 50 % Ville de Chartres : 50%		Offre retenue pour un montant de 56 928€ (incluant une étude sur la mise en place d'une OAP - orientation d'aménagement et de programmation). Choix du prestataire en mai 2020 et lancement de l'étude (durée : 12 mois). En fonction des conclusions de l'étude, la procédure d'extension-révision sera enclenchée pour une durée de 48 à 60 mois (2023-2025). Cofinancement sollicité à hauteur de 25% (14 250€) par la Banque des Territoires. Nouvelle fiche action actualisée mise en signature.

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Habitat (suite)	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
SERVICES AUX HABITANTS	Action C.20. Boost' Contacts Chartres Rénov' Habitat	Récupération et présentation des clichés dans le cadre d'un entretien avec Chartres Rénov'Habitat Renforcement de la communication sur la rénovation énergétique de l'habitat en renforçant le fonctionnement de Chartres Rénov' Habitat (plateforme territoriale de rénovation énergétique) - Développement de supports de communication et de chantiers démonstrateurs - Articulation avec l'opération façade Nom de l'opération : Boost' Chartres Rénov' Habitat	Axe 1	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		42 500,00 €	ADEME - Région : 10 500 € (24,71%) Synelva : 21 250 € (50%) Chartres métropole : 10 750 € (25,29%)	CMA Proclivis Conseil Départemental ADEME	Mise en place de la mission d'un an pour le conseil aux particuliers et mise en œuvre d'actions pro actives : avril 2019. Communication: création de supports (outils mobiles ex. minibus, etc.) courant 2019 - Fournisseurs d'énergie (dont SYNELVA) associés. Fiche action non signée au 29/08/2019 (attente réponse SYNELVA sur sa participation).
ETUDES	Action C.5. Etude pré opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU).	Immeubles avec souvent un rez-de-chaussée commercial et des étages non accessibles comportant des logements vacants Cible d'immeubles dégradés. Sur la base du repérage des dents creuses et logements dégradés ainsi que de l'étude de repérage réalisée par le service communal d'hygiène et de santé de la ville de Chartres, il s'agit de réaliser une étude pré opérationnelle : dispositif opérationnel à retenir (RH, THIRORI, etc.), opérateur à créer/adapter, portage foncier à définir, process opérationnel à définir, détermination des immeubles à retenir, etc.	Axes 1, 2 et 4	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		58 176,00 €	Coût total : 58 176 € TTC ANAH (22 916,50 €), Banque des territoires (5 817 €) Chartres métropole (29 442,50 €)	Action Logement Région	Marché attribué à SOLIHA au 1er avril 2019 pour une réalisation de l'étude à partir d'avril 2019 - 5 mois de réalisation. Le montant définitif de l'étude pré opérationnelle OPAH est de 58 176 €. Envoi réalisé du cahier des charges à la Banque des Territoires pour un cofinancement des études (à hauteur de 10%, soit 5 817€). COPIL final le 09 septembre 2019. Etude finalisée fin septembre 2019. Attente des livrables finaux Périmètre future OPAH RU défini ainsi que les objectifs de réhabilitation de 210 logements.
SERVICES AUX HABITANTS	Action C.25. Suivi-animation de l'OPAH Renouvellement urbain pour le recyclage d'immeubles.	Suite à l'étude préalable réalisée en 2018-2019, mise en place d'un suivi-animation permettant de préparer la mise en œuvre opérationnelle par la réalisation d'étude dédiée d'ORI ou de THIRORI et par la préparation de la prise en charge opérationnelle des immeubles concernés. L'objectif est de remettre sur le marché 210 logements en direction des jeunes ménages et des ménages actifs.	Axes 1, 2 et 4	/	Chartres métropole	R. TROCME	/		5110 000 €	ANAH (50 %) Banque des territoires 30% sur 2020-2022 Chartres métropole	Action Logement Proclivis Région	Suite à l'étude pré opérationnelle, lancement de la consultation en novembre 2019. Mise en œuvre en février 2020. Fiche action à finaliser. Demande à faire à la Banque des Territoires pour un cofinancement.
TRAVAUX	Action C.26. Recyclage de 10 Immeubles dégradés.	Mise en place d'un programme opérationnel ANAH Mise en place d'un suivi-animation dédié Lancement opérationnel sur 10 Immeubles issus du repérage de l'étude pré opérationnelle : diagnostic, négociation avec les propriétaires, acquisition, réalisation des travaux et remise sur le marché Création de quelques logements HLM (Chartres Métropole Habitat) et d'habitat en direction des jeunes ménages et des ménages actifs. D'ores et déjà l'identification de plusieurs immeubles, voire îlot susceptibles d'être directement concernés (Place Marceau, rue Marceau, rue Saint-Pierre, rue Noël BALLAY, Place Saint-Aignan, rue Sainte Mère, etc.) Dans l'enveloppe est prévu un fonds de travaux d'office de l'ordre de 75 000 €. Rue Noël Ballay : réflexion d'ensemble pour créer en fond de parcelle un pôle santé parallèlement à la mise à niveau de l'immeuble sur le front à rue et le maintien de l'activité commerciale au rez-de-chaussée (téléphonie)	Axes 1, 2 et 4	/	Chartres métropole et Ville de Chartres	R. TROCME	/		5 000 000 € acquisitions 10 000 000 € travaux sur les immeubles	Action Logement ANAH Etat (si HLM) Chartres Métropole Habitat Fondation du Patrimoine Région (prise en charge du déficit) Fonds européens	CMA Région Département	Sélection sur la base de l'étude pré opérationnelle (OPAH-RU). Dans l'attente des résultats de cette étude, premiers travaux d'identification en cours par anticipation. Fiche action à finaliser.
TRAVAUX	Action C.21 Habitat inclusif.	Réalisation d'un Immeuble mixte : personnes valides, séniors, personnes en situation de handicap. Résidence HLM autonome avec dispositif innovant de mutualisation d'APA (aide personnalisée d'autonomie) et PCH (prestation de compensation du handicap) Localisation dans le pôle gare	Axes 1, 3 et 5	cœur de ville de Chartres	Chartres métropole (étude) et Chartres Métropole Habitat (maîtrise d'ouvrage de l'immeuble)	R. TROCME	/		Etude et surcoût lié aux équipements : 250 000 €	CDC (prêt) Etat (HLM) Action Logement Chartres métropole Département	Conseil Départemental MDA	Réalisation d'une étude de faisabilité de novembre 2018 à mars 2019. Subvention obtenue du Conseil Départemental. Agrément HLM en 2020. Travaux en 2020-2021. Livraison 2022. Etude de besoin en cours (rendu en septembre 2018) - Agrément HLM en 2019- Travaux en 2020-2021. Livraison 2022/2023. Demande de subvention faite à la Banque des Territoires pour un cofinancement des études (instruction en cours).
ETUDES	Action C.28. Mise à niveau du parc d'habitat des séniors du cœur de ville.	Poursuite de la diversification du parc existants par l'accompagnement à l'adaptation du parc existant pour les personnes âgées en accompagnement de l'OPAH - Démarche ciblée de repérage en vue de l'adaptation de l'habitat Engagement d'une démarche "Ville, amie des aînés" déployant une stratégie d'ensemble associant habitat, offre de services, culture, offre commerciale, mobilité, etc.	Axes 1, 3, 4 et 5	/	Chartres métropole et Ville de Chartres	R. TROCME	/		60 000 € (repérage et renforcement de l'accompagnement) 20 000 € (engagement de la démarche Ville amie des aînés)	ANAH Etat (parc HLM) CARSAT Mutuelles Conseil Départemental MDA Fonds européens	La Poste	Elaboration du cahier des charges de l'action ciblée en lien avec l'étude ECLAT (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur le Territoire) rendue en novembre 2018. Lancement de l'action du repérage et de l'animation en mars 2019. Lancement étude diagnostic sur la démarche Ville, amie des aînés en mars 2019. Cofinancement des études Banque des Territoires (50% soit 9 405€). Fiche action mise en signature.
									16 019 340 €			

Equipements culturels	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solicités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation
TRAVAUX	Action C.7. Rénovation du Musée des Beaux-arts (rédaction PSC, études préalables et réalisation de travaux).	Prestation PSC (Rédaction du Projet Scientifique et Culturel)	Axes 3, 4 et 5	cœur de ville de Chartres	Ville de Chartres	J. COSTEPLANE	OUI		4 550,00 €	ETAT (DRAC)		Validation par la DRAC du PSC en tant que projet de transition et recrutement à venir d'un conservateur du patrimoine en vue de proposer une version complétée du PSC. Budget prévisionnel global à déterminer. Fiche action à finaliser en fonction des arbitrages attendus.
		Etude Préalable (Etude préalable dans le cadre rénovation)							16 850,00 €	ETAT (DRAC). A voir: cofinancement des études par la Banque des Territoires.		
		Diagnostics (Diagnostics structures)							70 000,00 €	ETAT DRAC		
		Rénovation du parvis							100 000,00 €	ETAT (DRAC)		
TRAVAUX	Action C.27. Création du ON.	600 m <sup>2</sup> d'espace qui vont être aménagés et répartis entre : - auditorium, destiné aux concerts et aménagé pour un public d'environ 150 personnes, avec éventuellement l'enregistrement de concerts en live, - Deux salles de musique, pour les répétitions, auditions ou cours - Un studio d'enregistrement, spécialement dédié entre autre aux besoins de la musique actuelle qui pourra accueillir des groupes de jeunes musiciens ayant besoin de lieux pour enregistrer leurs créations dans des conditions professionnelles	Axes 3 et 5	cœur de ville de Chartres	Ville de Chartres	P BRIDIER	OUI		1 900 000,00 €	ETAT (DRAC-DSIL) A voir: cofinancement des études par la Banque des Territoires. (SMART CITY)	Stand by.	
TRAVAUX	Action C.8. Création du OFF (salles de théâtre).	Cet espace dédié au Théâtre tire son nom d'un clin d'œil à la programmation alternative de certains grands festivals. Lieu de partage, de pratiques et de découverte, il devra grâce à son emplacement et aux moyens dont il disposera, permettre le développement des productions des compagnies locales et des publics. Il devra favoriser de nombreuses rencontres avec les propositions culturelles locales	Axes 3 et 5	cœur de ville de Chartres	Ville de Chartres	J COSTEPLANE	OUI	3 329 000,00 €	ETAT (DSIL 2018 : 400 000 €) CDC (prêt) Région (financement sur CRST 2019-2025 au taux de 20 % des dépenses) Fonds européens Mécénat		Budget prévisionnel global: 2,9M€. DSIL: 400K€. Attribution en octobre, notification en novembre. Réalisation des travaux : automne 2019 - livraison : fin 2020. Equipement des salles : février 2020 - fin 2020.	

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Equipements culturels	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Chef de projet interne Ville-agglo	Maîtrise Foncière	Budget prévisionnel - € HT	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés/solidités	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation
TRAVAUX	Action C.9. CREATION D'UN STUDIO MULTIMEDIA C'Chartres Studio.	Mise en place d'un espace dédié aux Médias sur Chartres. Réhabilitation d'un ancien commerce chartrain du Centre-ville en studio multimédia pour accueillir des émissions de Radio ou de TV locales.	Axes 2, 4 et 5	13	CM'IN	CM'IN	OUI	280 000.00 €		ETAT (DSIL 2018 = 60 000 €)	Commerçants, médias locaux, etc.	Fiche action signée. Engagement des travaux en printemps 2019 - livraison prévue fin 2019 ou début 2020. (200 000 € HT travaux de démolition partielle, aménagement + 80 000 € HT d'équipements). Subvention DSIL 60 000€. Elaboration d'un plan d'affaires prévisionnel avec l'appui de la Bdt: création d'une nouvelle fiche action dédiée.
TRAVAUX	Action C.10. Aménagement des abords de la Cathédrale et création d'un centre culturel et touristique ("centre d'interprétation de la cathédrale") sous l'esplanade ouest.	Afin d'étendre le rayonnement touristique de la ville de Chartres et d'améliorer les conditions de découverte du quartier médiéval, la ville de Chartres a engagé un projet d'aménagement de l'ensemble des abords de la Cathédrale, recomposant l'espace urbain autour du monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et permettant l'édification d'un vaste ensemble muséographique et de recherche médiévale en lien avec la Cathédrale, le vitrail et la lumière : • Requalifier les abords nord et sud de la Cathédrale, et les jardins de l'Evêché. • Réaliser, en soulevant légèrement l'esplanade ouest, un centre culturel et touristique semi-enterré mettant en valeur les vestiges archéologiques existant et à découvrir.	Axes 4	10	Ville de Chartres	SPL Chartres Aménagement (AMO)	OUI	34 000 000.00 €		Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020 à hauteur de 1,5 M€ (750 000 € Etat et 750 000 € Région) CDC (étude et prêt) Ville de Chartres Fonds Européens		• Etude de diagnostic-faisabilité-programmation en cours. • Avis favorable de la Commission nationale des monuments historiques : 21 novembre 2016; • Etude de fréquentation et de concepts du centre : juillet 2016. • Marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet FORMAG : AVP réalisé; PRO en cours. Convention AMO entre la Ville et la SPL transmise à la Banque des Territoires pour étude d'un cofinancement. • Fiche action signée.
	TOTAL CULTURE							37 609 000 €	2 091 400 €			
	TOTAL GENERAL							111 554 399 €	20 828 648 €			

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

	Action	Description succincte	Référence - Axe(s) du programme	Secteur d'intervention	Localisation sur plan ORT	maître d'ouvrage	Maitrise Foncière	Budget prévisionnel (€ TTC)	Partenaires Financiers concernés/sollicités Plan de financement	Autres partenaires concernés	Calendrier de réalisation et détails complémentaires
E T U D E S	Action L.1 étude sur le devenir du complexe Richoux	objectif de l'étude : déterminer des scénarii de reconversion en termes de programmes et de phasage - étudier les avantages et contraintes du site - disposer d'une ligne directrice en matière de reconversion urbaine - valoriser le foncier bâti et non bâti - définir les conditions de réutilisation de bâtiments (club house, salles Garbit - Pellard etc.) - proposer des scénarii de développement intégrant le coût des travaux et leur phasage en ensembles cohérents afin de permettre leur inscription dans un programme pluriannuel d'intervention - renforcer l'attractivité du centre-ville et la fréquentation des commerces	Axes 2, 3, 4 et 5	1	1	Ville de Lucé	oui	35 000 €	Banque des Territoires 50% DSIL 20% Ville de Lucé 30%		début de l'étude 2nd semestre 2020
	Action L.2 étude sur le stationnement en centre-ville et sur la mise en place d'un "stationnement intelligent" (smart city)	objectif de l'étude : dresser un diagnostic du stationnement existant et de ses usages, définir des scénarii d'évolution intégrant le "smart parking" - procéder au diagnostic du stationnement existant - identifier les besoins et les dysfonctionnements actuels rencontrés (appropriation de l'espace public par le stationnement résidentiel, voitures ventouses etc.) - permettre l'optimisation des espaces de voirie dédiés au stationnement pour répondre aux besoins des usagers des commerces du centre-ville - étudier l'opportunité de développer de nouvelles poches de stationnement et définir les modalités de la mise en œuvre d'un "stationnement intelligent" - permettre un accès facilité aux commerces de proximité et aux équipements publics présents en centre-ville: conservatoire, écoles, mairie etc.	Axes 2, 3, 4 et 5	1	2	Ville de Lucé	oui	50 000 €	Banque des Territoires étude flash 100% ou cofinancement avec la ville de Lucé 50%		début de l'étude 2nd semestre 2020
	Action L.3 étude mobilités : mise en place de liaisons douces	étude sur le maillage du cœur de ville en liaisons douces intégrant la reconversion d'une ancienne voie ferrée desservant jusqu'alors la SCAEL en zone industrielle	Axes 2, 3, 4, 5	1	3	Ville de Lucé	partielle la voie ferrée appartient à la SNCF	50 000 €	Banque des Territoires étude flash 100% ou cofinancement avec la ville de Lucé 50%	Chartres Métropole	prise de contact avec la SNCF réalisée en juin 2019. réunion programmée au 2nd semestre 2019 lancement des études prévu fin 2020
	Action L.4 Etude sur la gestion / optimisation énergétique des bâtiments communaux (smart city)	optimiser la gestion énergétique des bâtiments communaux (régulation des chaufferies à améliorer, raccordement des équipements à un logiciel de gestion etc.) Cet axe concerne l'ensemble des équipements publics situés sur la commune, notamment ceux présents dans le périmètre ORT: le centre culturel, la médiathèque, le conservatoire de musique, la mairie, le complexe sportif richoux et ses salles de sport, l'île aux enfants, les écoles maternelles et élémentaires (Maurice violette, les lutins, Jean Jaurès maternelle et élémentaire, Jules Ferry, Jean Zay), le centre socio éducatif Doisneau, l'épicerie sociale.	Axe 4	1	4	Ville de Lucé	oui	enveloppe financière restant à déterminer	Banque des Territoires 50% Ville de Lucé 50%		début de l'étude 2nd semestre 2020
TOTAL ETUDES								135 000.00 €	(hors chiffres en cours)		
A M E N A G E M E N T S  / T R A V	Action L.5 Création d'un parking relais à la halte SNCF	Création d'un parking à proximité directe de la halte SNCF sur un terrain communal permettant de relier les rues du Maréchal de Lattre de Tassigny et François Foreau (environ 50 places)	Axes 3 et 5	1	5	SNCF ou Région ou Ville de Lucé	oui	200 000.00 €	Région Ville de Lucé	SNCF Région	Validation projet fin 2020 travaux 2021
	Action L.6 Rénovation du conservatoire de musique	procéder à la rénovation de ce bâtiment historique selon les besoins du service culturel ainsi que les besoins identifiés dans le cadre de l'audit réalisé sur le patrimoine bâti	Axes 4 et 5	1	6	Ville de Lucé	oui	5 000 000.00 €	DRAC 20% Banque des Territoires 50% Ville de Lucé 30%		démarrage en 2023
	Action L.7 Réaménagement de la place du 19 mars 1962 et de la rue René Langlois	Il s'agit de procéder au réaménagement de ce vaste espace public (plus de 10 000 m² en cœur de ville) qui dessert de nombreux bâtiments et services publics (école Jules Ferry, église Saint Pantaléon, restaurant scolaire les Barres, médiathèque Georges Sand, centre culturel Edmond Desouches, la Poste etc.). Il s'agit également de réhabiliter la rue René Langlois qui dessert la place du 19 mars 1962 et également l'épicerie sociale de la commune	Axes 3, 4 et 5	1	7	Ville de Lucé	oui	Place du 19 mars 1962 : 1 700 000 € rue René Langlois : 630 000 € total: 2 330 000 €	DSIL 20% Ville de Lucé 80%	Chartres Métropole	travaux en 2021
	Action L.8 Requalification des espaces publics -angle de la rue de la République et de la rue Georges Varlet	aménagement des espaces publics - carrefour central de la commune - paysager - espaces piétonniers - mise en place d'une liaison douce - plantation d'arbres d'alignement Démolition de la maison du 2 rue Georges Varlet, propriété de la ville, en vue d'agrandir et de rénover l'espace public	Axes 3, 4 et 5	1	8	Ville de Lucé	oui	295 000 € + coût démolition maison + rénovation parking et terrain maison (en cours de chiffrage)	DSIL 20% Ville de Lucé 80%	Chartres Métropole	études en 2020 démarrage des travaux en 2021
	Action L.9 Requalification des rues Bécasse et de la résistance	Requalification des rues Bécasse et de la résistance permettant de relier le cœur de l'agglomération (pôle gare de Chartres)	Axes 3 et 5	1	9	Ville de Lucé	oui	250 000.00 €	Ville de Lucé	Chartres Métropole	études en 2020 démarrage des travaux en 2021
	Action L.10 Démolition - reconstruction Cité Maunoury	Située en plein cœur du centre ville de Lucé, la cité Maunoury, qui date de la fin des années 1950, est aujourd'hui fortement dégradée. Le foncier permet de réaliser une opération tiroir sur site. La collectivité a pour objectif d'apporter de la mixité avec la réalisation d'un programme qualitatif de logements sociaux, de logements privés et de logements en accession à la propriété L'action comportera deux volets : - la réalisation d'une étude de mutation du quartier et de son impact, permettant de définir le réaménagement du quartier - la réalisation par tranche de la démolition et de la construction d'habitat	Axes 1, 3 et 4	1	10	Bailleur social (Habitat Eurélien)	non	non déterminé à ce jour	Action Logement Habitat Eurélien Banque des Territoires	Chartres métropole	Démarrage souhaité en 2022

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

A U X	<p><b>Action L.11</b> <b>Démolition - reconstruction</b> <b>Quartier du Vieux Puits</b></p>	<p>Le quartier du Vieux Puits, classé comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, est fortement dégradé avec des problématiques de sécurité, d'espaces publics mal aménagés et une désertion des commerces de proximité alors qu'un grand nombre d'habitants y est logé. Par une opération d'ensemble de renouvellement urbain, l'objectif est d'agir sur 2 volets : - logement avec plus de mixité en amenant une offre de logement diversifiée, de qualité supérieure, répondant aux dernières normes environnementales - économie avec la revitalisation de commerces et services de proximité qui ont disparu au fil des années. Il s'agit notamment d'identifier les complémentarités par rapport aux grandes surfaces et les commerces de centre-ville.</p>	Axes 1, 2, 3 et 4	1	11	Bailleur social (Habitat Eurélien)	non	non déterminé à ce jour	Etat Action Logement FISAC Habitat Eurélien EPARECA Banque des Territoires Fonds européens	Ville de Lucé Chartres Métropole	Démarrage souhaité en 2023
	<p><b>Action L.12</b> <b>Reconversion de la friche industrielle "BP-Total"</b></p>	<p>Cette friche industrielle de 8 hectares fait l'objet d'un projet mixant habitat privé à taille humaine composé de petit collectifs et de maisons de ville, commerce et artisanat. L'opération d'aménagement et de programmation n°4 du projet de PLU prévoit un nombre maximum de 200 logements.  Considérant l'impact potentiel de cette opération sur le centre-ville, une stratégie d'ensemble est organisée : - réaliser une étude stratégique (plan guide), identifiant notamment les outils juridiques à mobiliser en termes d'aménagement et les axes d'échanges privilégiés avec l'aménageur Le site pourrait être directement relié au centre ville par la possible transformation de l'ancienne voie ferrée en liaison douce.</p>	Axes 1, 2, 3 et 4	1	12	Promoteur ou co maîtrise d'ouvrage avec ville Lucé	Partielle 1 parcelle Ville  2 parcelles privées SNCF Réseau	en cours de chiffrage	Promoteurs	Ville de Lucé Chartres métropole	Démarrage prévu en 2021
TOTAL AMGTS / TRAVAUX									8 075 000.00 €		(hors chiffrages en cours)

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

Action	Description succincte	Axes de programme	Secteur d'intervention	Localisation sur plan ORT	Maître d'ouvrage	Maîtrise foncière	Budget prévisionnel HT	Budget prévisionnel TTC	Plan de financement validé (HT)	Financements sollicités (non validés à ce jour)	Calendrier opérationnel	Commentaires
<b>Action M.1</b> Conduite du projet de mutation urbanistique	Un poste de Chef de projets et un poste de chargé de mission dédiés tous les deux à 50% de leur temps au projet de mutation urbanistique de Tallemont et du Centre-Ville	1 à 5	/	Périmètre du projet de mutation urbanistique dans son ensemble	Commune de Mainvilliers	/	630 000.00	630 000.00	ANRU (50%): 315 000 Ville (50%): 315 000	/	Démarrage 2019 pour une durée de 6 ans	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Axe 1: De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>												
<b>Action M.2</b> Elaboration du plan de sauvegarde de la copropriété Tallemont et mise en œuvre	Il s'agit ici de définir: 1) D'élaborer le contenu du plan de sauvegarde; 2) D'Assurer un suivi technique et social du plan de sauvegarde; 3) D'assurer son animation. 4) D'assurer les travaux de réhabilitation	1	1	Copropriété Tallemont	Commune de Mainvilliers	Non	19 525.00	23 430.00	ANAH (50%): 9 763 Ville (50%): 9 763	/	Démarrage S1 2019 pour environ 18 mois	Au sein de la maquette NPNRU.
							200 000.00	240 000.00	ANAH (50%): 100 000 Ville (50%): 100 000	/	2022-2027	Au sein de la maquette NPNRU. Montant non définitif
							245 350.00	294 420.00	ANAH (50%): 122 675 Ville (50%): 122 675	/	2022-2027	Au sein de la maquette NPNRU. Montant non définitif
							1 178 000.00	1 413 600.00	ANAH (50%): 589 000 Copropriétaires (50%): 589 000	/	2022-2027	Au sein de la maquette NPNRU. Montant non définitif
<b>Action M.3</b> Démolition de logements locatifs sociaux et reconstitution hors site pour favoriser la mixité sociale	Dans le cadre du projet de mutation urbanistique de Tallemont et du Centre-Ville, il est prévu de: 1) Démolir la banane (yc relogement des ménages); 2) Déconstruction des tours E et H (yc relogement des ménages); 3) Reconstitution des logements démolis (banane, Tours E et H) hors site. 4) Réhabilitation d'attente de Résistance 4) Déconstruction des tours G et F; 5) Démolition de la barre Résistance.	1	1	QPV Tallemont-Bretagne	Habitat Eurélien	Oui	8 659 217.51	9 356 224.00	ANRU (67,9%): 5 879 115 Habitat Eurélien (32,1%): 2 387 907	/	1) Relogement: 2018-2020; Démolition 2021 2) 2024-2025	Au sein de la maquette NPNRU.
							24 688 165.00	27 131 389.00	Chartres Métropole (6%): 1 366 000 ANRU (4%): 951 600 Bailleur (90%): 22 370 565	/	Entre 2019 et 2026	Au sein de la maquette NPNRU.
							250 000.00	275 000.00	Bailleur (100%): 250 000	/	2022	Au sein de la maquette NPNRU.
							Non défini	Non défini	Non connu à ce jour	/	3 et 4) Relogements: 2025-2027; Démolition: 2027-2028.	Les sites de reconstitutions ne sont pas identifiés à ce jour.
<b>Action M.4.</b> Construction de logements en accession libre pour apporter de la mixité au sein du QPV après démolition des logements locatifs sociaux	1) Construction d'environ 120 logements sur l'emprise de la banane; 2) Construction d'environ 70 logements sur l'emprise des tours E et H démolies; 3) Construction d'environ 70 nouveaux logements sur l'emprise des tours G et F démolies.	1	1	QPV Tallemont-Bretagne	Futurs promoteurs	Oui	Non défini	Non défini	Promoteurs	/	De 2022 à 2034	/
<b>Action M.5.</b> Construction de logements neufs en centre-ville après démolition des équipements	Dans le cadre du projet de mutation urbanistique, il est prévu la construction de logements en accession libre le long de l'avenue Victor Hugo au fur et à mesure des démolitions d'équipements publics (salle des fêtes, salles de réunion, école, Vie locale, CCAS, Police Municipale)	1	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers, futurs promoteurs	Oui	Non défini	Non défini	Non connu à ce jour	/	Entre 2024 et 2034	/
<b>Action M.6</b> Réhabilitation de l'immeuble Jaurès	Réhabilitation de l'immeuble Jaurès et résidentialisation	1	1	QPV Tallemont-Bretagne	Habitat Eurélien	Oui	1 320 000.00	1 452 000.00	ANRU (6,97%): 92 000 Habitat Eurélien (93,03%): 1 228 000	/	2022 (travaux)	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.7</b> Transformation des loggias en vérandas pour les logements appartenant à Habitat Eurélien sur Bretagne	Afin de sécuriser les rez-de chaussée des bâtiments, les loggias qui sont au rez-de-chaussée des Logements sociaux sur l'avenue de Bretagne et appartenant à Habitat Eurélien vont être transformées en Vérandas.	1	1	QPV Tallemont-Bretagne	Habitat Eurélien	Oui	400 000.00	440 000.00	Habitat Eurélien (100%): 400 000	/	2022 (travaux)	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>												
<b>Action M.8</b> Expertise commerciale pour le déplacement des commerces existant au sein de nouvelles cellules commerciales et le déploiement d'une offre nouvelle	Il sera nécessaire de solliciter une expertise pour anticiper les modalités opérationnels du transfert des commerces situés au sein du centre commercial des acacias dans les nouveaux locaux commerciaux situés avenue Victor Hugo, les conditions de portage, les solutions à mettre en œuvre pour déployer une offre plus large et redynamiser ainsi le centre-ville. Cette étude devra permettre ensuite d'enclencher les acquisitions et transferts de commerces.	2	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Non	40 000.00	48 000.00	Banque des territoires (CDC): 50 à 80% FISAC: 20%	/	2020-2022	/
<b>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>												
<b>Action M.9</b> Développer les pistes cyclables	En deux phases: 1) Etude d'opportunité: Il s'agit d'étudier les besoins en termes de développement des pistes cyclables (cartographie du réseau existant et à créer), chiffrage des travaux 2) Travaux d'aménagement	3	1 et 2	Périmètre élargi	Commune de Mainvilliers	Oui	25 000.00	30 000.00	Plan de financement non stabilisé; Banque des territoires (50 à 80%);	DSIL, ADEME	Démarrage des études en 2020	/
<b>Action M.10</b> Mise en accessibilité de l'école Emile Zola	Il s'agit de l'installation d'un ascenseur pour permettre l'accessibilité au premier étage (salles de classe). Le coût comprend les études et travaux	3	2	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	125 000.00	150 000.00	Plan de financement non stabilisé	DSIL	2021-2022	/
<b>Action M.11</b> Travaux d'aménagement pour l'accessibilité des espaces publics	Mise aux normes des passages piétons, mise aux normes des quais de bus, accessibilité des parcs et jardins et trottoirs. Travaux tous les ans.	3	1 et 2	Périmètre élargi	Commune de Mainvilliers	Oui	41 666 / an	50 000 / an	Plan de financement non stabilisé	- DETR au titre de l'année 2020 - DSIL	2020	/
<b>Action M.12</b> Augmentation de la fréquence du réseau de bus dans l'attente du BHNS	Pour répondre aux besoins des usagers, il est souhaitable d'augmenter la fréquence des bus.	3	1	Périmètre élargi	Chartres Métropole	Oui	/	/	Compétence Chartres Métropole	- DETR (tous les ans)	Tous les ans	/
<b>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine et le paysage</b>												
<b>Action M.13</b> Mission d'architecte urbaniste coordonnateur du projet de mutation urbanistique	L'objectif sera d'assurer une cohérence d'ensemble du projet d'un point de vue urbain et architectural, ainsi que le bon ordonnancement des chantiers	4	/	Périmètre du projet de mutation urbanistique dans son ensemble	Commune de Mainvilliers	/	119 650.00	143 580.00	ANRU (50%): 50 000 Ville (50%): 50 000	/	Démarrage S2 2019 sur toute la durée du projet	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.14</b> Réaménagement des espaces publics sur au sein du QPV Tallemont-Bretagne	Réaménagement de l'ensemble des abords de l'îlot banane en vue de réaliser de nouvelles voies traversantes, et de diviser en plusieurs lots pour la constructions de logements neufs par des promoteurs	4	1	QPV Tallemont-Bretagne	Commune de Mainvilliers	Oui	3 373 134.99	3 978 782.82	ANRU (12%): 404 772,69 Ville (88%): 2 968 362,3	/	Démarrage S2 2019 sur 6 ans	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.15</b> Requalification de la place du marché	Il s'agit de réaménager la place du marché pour la rendre piétonne, favoriser les espaces de rencontre et de convivialité	4	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	1 199 125.00	3 978 782.82	Plan de financement non stabilisé	/		Enveloppe non définitive, base étude urbicus
<b>Action M.16</b> Réhabilitation du parking Bretagne pour libérer du stationnement sur les espaces publics	Réhabilitation du parking en sous-sol en vue de le rendre réutilisable, et libérer du stationnement sur les espaces publics.	4	1	QPV Tallemont-Bretagne	Habitat Eurélien	Oui	600 000.00	660 000.00	ANRU (46%): 276 000 Habitat Eurélien (54%): 324 000	/	2023 (travaux)	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.17</b> Etude sur le stationnement dans le cadre du projet de mutation urbanistique	Elle vise à se doter d'un diagnostic du stationnement existant (usages, taux de rotation, présence de voitures ventouse, nature du stationnement...) et de préconisations programmatiques au regard des projets d'aménagement (dimensionnement de l'offre en stationnement à développer/maintenir, modes de stationnement à envisager)	4	1	Périmètre du projet de mutation urbanistique dans son ensemble	Commune de Mainvilliers	Oui	20 000.00	24 000.00	Banque des territoires (CDC): 50 à 80%	/	2020-2021	/
<b>Action M.18</b> Création d'une passerelle	Il s'agit de construire une passerelle au dessus de la voie de chemin de fer pour rendre le pôle loisirs (salle polyvalente et culturelle, le parc des Vauroux ainsi que la piscine) accessible depuis le centre-ville	4	1	Esther Villette - Vauroux	Commune de Mainvilliers	Non	340 000.00	408 000.00	Plan de financement non stabilisé	DSIL	2029-2030 (travaux)	Enveloppe non définitive, base étude urbicus
<b>Axe 5 : Accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs</b>												
<b>Action M.19</b> Reconstruction des vestiaires sur le site Maroquin en vue de libérer du foncier sur Esther Villette	Il s'agit de reconstruire les vestiaires actuellement présents sur Esther Villette pour pouvoir les démolir et y développer des programmes neufs (social et accession libre)	5	1	Périmètre élargi	Commune de Mainvilliers	Oui	650 000.00	780 000.00	DETR au titre de 2019 (14%): 90 000 Ville (61%): 397 500 ANRU (25%): 162 500	CNDS (20%)	2021-2022 (travaux)	Au sein de la maquette NPNRU.

Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole

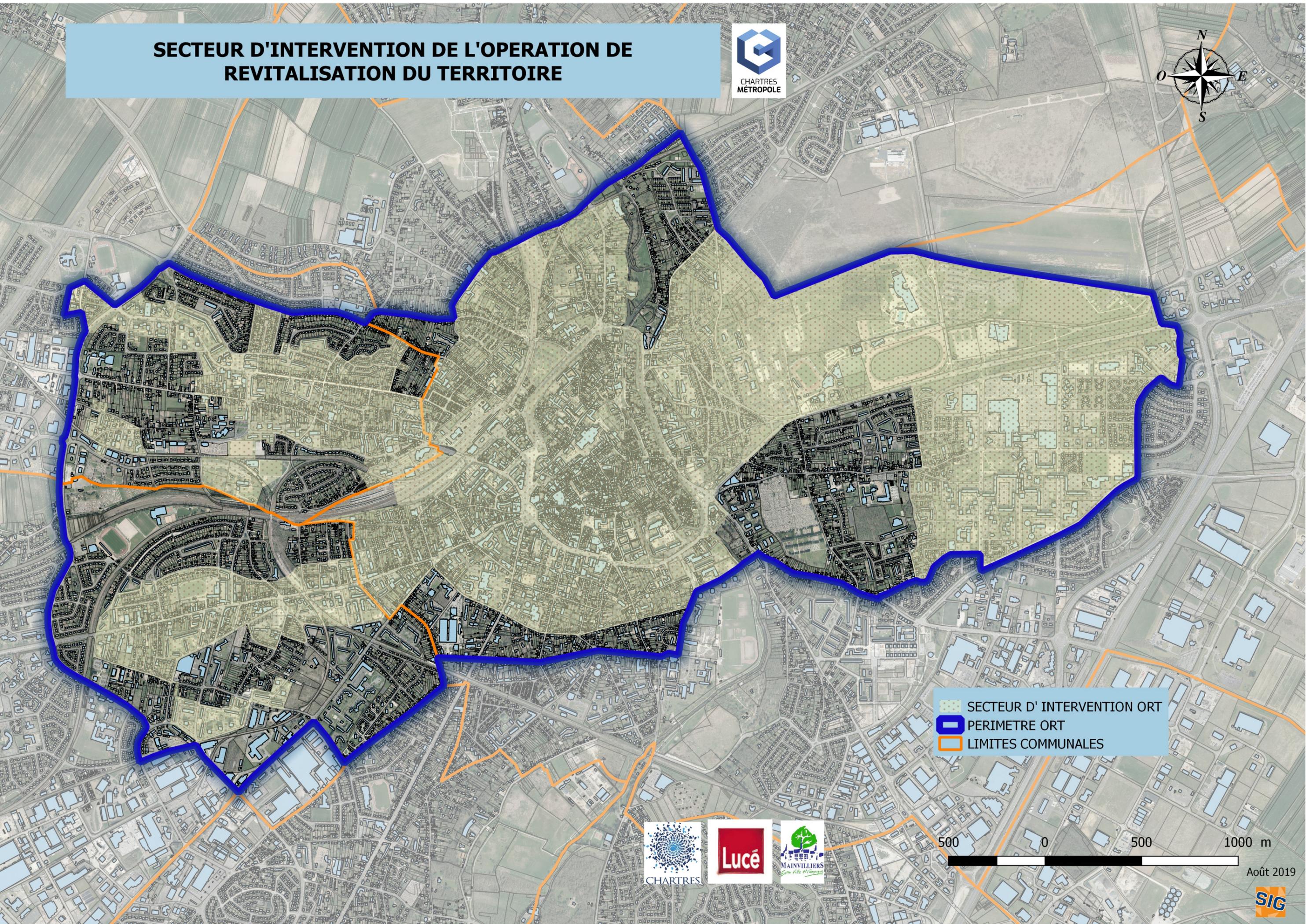
<b>Action M.20</b> Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	La ville ne dispose pas à ce jour d'un ALSH permettant d'accueillir tous les enfants, tant sur les temps périscolaires qu'extrascولaires, dans la même structure. Cette construction permettra d'accueillir les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaire dans une dynamique de mixité sociale, et de répondre aux attentes des administrés en terme d'accueil. Ce bâtiment sera construit avec des matériaux biosourcés.	5	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	3 666 589.90	4 399 907.88	DPV (6%): 210 992,41 CAF (13%): 470 493 DETR au titre de 2019 (2%): 90 000 ANRU (30%): 1 099 977 Région (24%): 864 000 Ville (29%): 671 128	/	2020-2022	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.21</b> Extension / réhabilitation du pôle petite enfance	Ce projet devrait permettre d'augmenter les capacités d'accueil de cette structure qui propose des modes de garde variés et au sein duquel est installé la PMI. Il devrait permettre de réintégrer la structure très plébiscitée "Roule Bonhomme".	5	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	1 749 596.59	2 099 515.91	ANRU (30%): 524 879 Ville (29%): 499 918	- DETR au titre de 2020 - DSIL	2021-2023	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.22</b> Construction d'une salle polyvalente et culturelle	Ce bâtiment sera réfléchi sur un principe de deux niveaux. Un niveau destiné à la salle culturelle et de spectacle et un autre niveau destiné à la salle polyvalente (en remplacement de la salle polyvalente du centre-ville vouée à être démolie pour libérer du foncier en vue de construire des logements neufs avec commerces en rdc).	5	1	Esther Villette - Vauroux	Commune de Mainvilliers	Non	5 033 500.38	6 040 200.46	Région (29%): 1 436 000 ANRU (12%): 601 505 Ville (60%): 2 995 795	- DETR (2022) - DPV - FDI	2022-2024	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.23</b> Construction d'une médiathèque	Son rôle sera de remplacer et conforter le rôle de la bibliothèque Jean de la Fontaine vouée à être démolie (pour permettre la construction de logements).	5	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	1 700 000.40	2 040 000.48	ANRU (25%): 425 000 Ville (75%): 1 275 000	- DETR - FDI	2024-2026	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.24</b> Construction d'un gymnase sur Coubertin	La ville souhaite construire un nouvel équipement sportif, pour répondre d'une part, aux besoins présents et pour lesquels elle ne peut aujourd'hui acquiescer favorablement, et d'autre part, par anticipation, pour répondre aux besoins futurs qu'inéluctablement apparaîtront avec l'évolution de la population mainvilloise à moyen terme.	5	1	Esther Villette - Vauroux	Commune de Mainvilliers	Oui	3 100 000.42	3 720 000.50	ANRU (25%): 775 000 ville (75%): 2 325 000	- DETR - CNDIS - FDI	2024-2026	Au sein de la maquette NPNRU.
<b>Action M.25</b> Reconversion de l'institut médico-éducatif en maison des associations	Le bâtiment accueillant l'IME devrait être restructuré (aménagement intérieur) pour devenir une maison des associations (et ainsi remplacer les salles Victor Hugo vouées à la démolition).	5	2	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	900 000.00	1 080 000.00	Plan de financement non stabilisé	- DETR	travaux: 2021-2022	enveloppe non définitive issue étude urbicus (base 1 200 m² x 750 € / m² - RT rénovation existant)
<b>Action M. 26</b> Construction d'une nouvelle école	A terme, les écoles Victor Hugo et Emile Zola sont vouées à disparaître pour se regrouper au sein d'un seul et même bâtiment qu'il est envisagé de construire en lieu et place du bâtiment Résistance prévu en démolition.	5	2	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Non	8 232 000.00	9 878 400.00	Plan de financement non stabilisé	- DPV - DETR - DSIL - FDI	2028-2030 (travaux)	enveloppe non définitive issue étude urbicus (base 3 430 m² x 2 400 € / m² - BEPOS)
<b>Action M. 27</b> Constitution d'un véritable pôle administratif	L'école Emile Zola une fois libérée (après regroupement dans la nouvelle école), aura vocation à être réhabilité ou démolie de manière à ce que le futur bâtiment puisse accueillir le regroupement du CCAS, de la police municipale ainsi que la vie locale.	5	1	QPV Tallemont-Bretagne	Commune de Mainvilliers	Oui	3 119 600.00	3 743 520.00	Plan de financement non stabilisé	- DETR - DSIL - ADEME	2031-2032 (travaux)	enveloppe non définitive issue étude urbicus (base RT Rénovation)
<b>Action M. 28</b> Construction d'une nouvelle Halle de marché	La Halle de marché actuelle en mauvaise état, a vocation à être démolie et reconstruit sur la place du marché après réaménagement de celle-ci (piétonisation).	5	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	385 000.00	462 000.00	Plan de financement non stabilisé	FISAC (20%)	2026 (travaux)	enveloppe non définitive base étude urbicus (base 350 m² x 1 100 € / m²)
<b>Axe 6: Concertation et communication tout au long des projet</b>												
<b>Action M. 29</b> Aménagement et animation de la maison des projets	Ouverture d'une maison des projets: l'objectif étant qu'elle devienne un lieu d'échange et d'information autour des projets de la ville. Cela comprend: 1) Aménagement de la maison des projets 2) Création d'un poste de chargé de mission concertation à 0,5 ETP pour animer la maison des projets 3) Elaboration du supports de communication et de concertation nécessaires	5	1	Centre-ville	Commune de Mainvilliers	Oui	144 505.00	164 986.00	ANRU (25%): 36 126 Ville (75%): 108 379	/	2019-2020	Au sein de la maquette NPNRU.
							285 000.00	285 000.00	ANRU (50%): 142 500 Ville (50%): 142 500	/	2020-2026	Au sein de la maquette NPNRU.
							100 000.00	120 000.00	ANRU (50%): 50 000 Ville (50%): 50 000	/	2019-2026	Au sein de la maquette NPNRU.
SOUS TOTAL (ANRU)							58 112 235.19	65 688 037.05				
TOTAL AU 23/08/2019 (hors travaux annuels et hors enveloppes non définies)							72 497 960.19	85 490 739.87				
Mainvilliers							36 580 577.68					

## **Programme Action Coeur de Ville - Opération de revitalisation de territoire de Chartres métropole**

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

## **Annexe 4**

# SECTEUR D'INTERVENTION DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE



-  SECTEUR D' INTERVENTION ORT
-  PERIMETRE ORT
-  LIMITES COMMUNALES



Août 2019



## Annexe 5

Commune	Voie	Tronçon	Côté(s)
Mainvilliers	Rue Pierre Mendès France	Du 2 au 6	Du 2 au 6
Mainvilliers	Rue Jean Monnet	En totalité	Impair
Mainvilliers	Rue Robert Bienfait	Entre la rue Jean Monnet et la rue Roland Buthier	
Mainvilliers	Avenue Maurice Maugé	En totalité	Impair
Mainvilliers	Avenue de Bretagne	En totalité (y compris AX0193 et AX0192)	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue de la Libération	Entre l'avenue de Bretagne et la rue Jean Jaurès	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue Jean Jaurès	En totalité	Impair
Mainvilliers	Rue Emile Zola	En totalité	Pair
Mainvilliers	Avenue Gambetta	Entre la rue Emile Zola et la rue de la Paix	Impair
Mainvilliers	Rue de la Paix	En totalité	Impair
Mainvilliers	Avenue des Acacias	Entre la rue de la Paix et la rue Pierre Brossolette	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue Frédéric Joliot Curie	Du 56 au 60	Du 56 au 60
Mainvilliers	Rue Pierre Brossolette	En totalité	Pair
Mainvilliers	Rue Jules Valès	De la rue du 14 juillet à la rue Jean Jugan	Impair
Mainvilliers	Rue Jean Jugan	En totalité	Impair
Mainvilliers	Avenue Gambetta	Entre la rue Jean Jugan et la rue Jean Moulin	Impair
Mainvilliers	Rue Jean Moulin	En totalité	Pair
Mainvilliers	Avenue Pierre Chesnais	Entre la rue Jean Moulin et la limite communale avec Chartres	Impair
Chartres	Limite communale		
Chartres	Rue du Faubourg Saint Jean	Du 77 au 79	Impair
Chartres	Rue du Fossé Gaulois	En totalité	Pair
Chartres	Rue de la Paix	En totalité	Impair
Chartres	Rue de Fresnay	Entre la rue de la Paix et la rue de l'Arbre de la Liberté	Impair
Chartres	Rue de l'Arbre de la Liberté	En totalité	Impair
Chartres	Avenue de Beaurepaire	De la rue de l'Arbre de la Liberté à la rue du Moulin de la Barre	Impair
Chartres	Rue du Moulin de la Barre	En totalité	Pair et Impair
Chartres	Avenue d'Aligre	De la rue du Moulin de la Barre à la rue Saint Maurice	Pair et Impair
Chartres	Rue de l'Abreuvoir	Entre l'avenue d'Aligre et l'Eure	Pair et Impair
Chartres	Rue du Moulin des Graviers	En totalité, le Moulin compris	Pair et Impair
Chartres	Impasse Saint Maurice	En totalité	Pair et Impair
Chartres	Rue Saint Maurice	De l'Avenue d'Aligre à la Place Drouaise	Pair et Impair
Chartres	Place Drouaise	En totalité	Impair
Chartres	Boulevard Jean Jaurès	De la Place Drouaise à l'Avenue Alexandre Brault	
Chartres	Avenue Alexandre Brault	Du Boulevard Jean Jaurès à la rue des Grandes Filles Dieu	Pair
Chartres	Rue des Grandes Filles Dieu	De l'Avenue Alexandre Brault à la limite communale avec Champhol	
Chartres	Limite communale	De la rue des Grandes Filles Dieu à la parcelle BY0032 (Odyssee) incluse	Côté Chartres

Chartres	Limite parcellaire BY0028	Limite nord de la parcelle BY0028	
Chartres	Limite dans la parcelle	Partie sud de la parcelle BY0024 (Aérodrome) entre la BY0028 et le chemin départemental n°32	
Chartres	Chemin départemental n°32	Entre BY0028 et la voie de la Liberté	
Chartres	Limites parcellaires	Limite est des parcelles CL0005, CL0004, CL0012	
Chartres	Avenue Marcel Proust	De la parcelle CL0012 à l'Avenue Jean Perrin	Impair
Chartres	Avenue Jean Perrin	En totalité	Impair
Chartres	Avenue Victor Hugo	De l'Avenue Jean Perrin à l'Avenue des Sablons	
Chartres	Avenue des Sablons	De l'Avenue Victor Hugo à la rue de la Gaderie	
Chartres	Rue de la Gaderie	En totalité	Impair
Chartres	Rue du puits	De la rue de la Gaderie à la rue des Hauts de Chartres	Impair
Chartres	Rue des Hauts de Chartres	En totalité	Pair
Chartres	Rue Saint Chéron	Entre la rue des Hauts de Chartres et la rue de la Madeleine	
Chartres	Rue de la Madeleine	En totalité	Pair
Chartres	Avenue Jean Mermoz	De la rue de la Madeleine à la rue d'Ablis	Impair
Chartres	Rue d'Ablis	En totalité	Impair
Chartres	Rue du Faubourg la Grappe	De la Place Morard au Petit bouillon	Pair
Chartres	Voie fluviale le Petit Bouillon	De la rue du Faubourg la Grappe jusqu'à l'Eure	Limite nord
Chartres	Voie fluviale l'Eure	Du Petit Bouillon jusqu'à la rue des Marais	Limite est
Chartres	Rue des Marais	De l'Eure à la rue des Bas Bourgs	Impair
Chartres	Rue des Bas Bourgs	De la rue des Marais à la rue Vintant	Pair
Chartres	Rue Vintant	En totalité	Pair
Chartres	Rue Renouard Saint-Loup	En totalité	Pair
Chartres	Rue de Reverdy	En totalité	Pair
Chartres	Rue Philippe Desportes	En totalité	Pair
Chartres	Rue du Maréchal Leclerc	De la rue Philippe Desportes à la rue du Parc	Pair
Chartres	Rue du Parc	De la rue du Maréchal Leclerc à l'Avenue Coriolan	Impair
Lucé	Avenue Coriolan	De la rue du Parc à la voie ferrée	Impair
Lucé	Limite parcellaire AM0355	Petite partie nord de la parcelle AM0355	
Lucé	Allée Charles Brune	En totalité	Impair
Lucé	Rue Charles Brune	De l'Allée Charles Brune à la rue Michel Vintant	Pair
Lucé	Rue Michel Vintant	De la rue Charles Brune à la rue René Langlois	Impair
Lucé	Rue René Langlois	De la rue Michel Vintant à la rue Albert Brossard	Pair
Lucé	Rue Jules Ferry	De la rue Albert Brossard à la rue François Robillard	Impair
Lucé	Rue François Robillard	En totalité	Pair
Lucé	Rue François Foreau	Totalité des parcelles AP0045 et AP0046	Pair
Lucé	Rue Henri Dunant	En totalité	Pair et Impair
Lucé	Rue Robert Schuman	Entre la rue Henri Dunant et la rue du Président Kennedy	Impair

Lucé	Rue du Vieux Puit	En totalité	Pair
Lucé	Rue François Foreau	Entre la rue du Vieux Puit et la rue du Paradis (parcelle AM0300 et AM0301)	Impair
Lucé	Rue du Paradis	Parcelle AM0296 et AM298	Pair et Impair
Lucé	Hameau des Saules	En totalité	Pair et Impair
Lucé	Rue François Foreau	Entre la rue du Vieux Puit et la rue René Langlois	Pair
Lucé	Rue René Langlois	Entre la rue François Foreau et la rue Albert Schweitzer	Pair et Impair
Lucé	Rue Albert Schweitzer	En totalité	Pair
Lucé	Rue du Président Kennedy	Entre la rue Albert Schweitzer et la rue du Vieux Puit	
Lucé	Rue François Foreau	(Retour au point 71) Entre la rue François Robillard et la rue de la République	Impair
Lucé	Rue des Castors	De la parcelle AD0218 à la rue du Manteau Jaune	Impair
Lucé	Rue du Manteau Jaune	En totalité	Impair
Lucé	Rue Louis Vayssié	De la rue du Manteau Jaune à la rue Anatole Wargnier	Impair
Lucé	Rue Anatole Wargnier	En totalité	Impair
Lucé	Rue François Mattei	De la rue Anatole Wargnier à la rue de la République	Pair et Impair
Lucé	Rue Bécasse	De la rue de la République à la rue Paul Cézanne	Pair et Impair
Lucé	Rue Paul Cézanne	En totalité	Impair
Lucé	Place Camille Corot	De la rue Paul Cézanne à la parcelle AK0350	Pair
Lucé	Limite parcellaire AK0350	Limite nord de la parcelle AK0350	
Lucé	Limite parcellaire AK0392	Limite nord de la parcelle AK0392	
Chartres	Rue du Général Alain de Boissieu	De la parcelle AK0392 à la rue du Général Walker = limite communale	Pair
Chartres	Limite communale	Entre la parcelle AK0392 et le point de croisement des limites communales de Chartres, Lucé et Mainvilliers et la cité Damoiseau	Pair
Chartres	Limite ferroviaire	Entre le point de croisement des limites communales de Chartres, Lucé et Mainvilliers et la cité Damoiseau	
Chartres	Limite à travers les parcelles	Azimut entre le 7-1 cité Damoiseau et le 6 impasse des Vauroux	
Mainvilliers	Limite parcellaire AS0109	Limite ouest de la parcelle AS0109	
Mainvilliers	Limite parcellaire AS0281	Limite ouest de la parcelle AS0281	
Mainvilliers	Rue Philarète Chasles	Du 3B et 60 au 58 rue Philarète Chasles	Pair et Impair
Mainvilliers	Limite parcellaire AS0268	Limite ouest de la parcelle AS268	
Mainvilliers	Rue Pierre de Coubertin	De la parcelle AS0268 à la rue Roland Garros	Pair
Mainvilliers	Rue Pierre de Coubertin	De la rue Roland Garros à la rue Esther Villette	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue Pierre de Coubertin	Limite ouest de la parcelle AT0126	
Mainvilliers	Rue Salvador Allende	De la rue Paul Langevin à la rue Philarète Chasles - Parc et Centre Aquatique des Vauroux	
Mainvilliers	Limite parcellaire AT0136 et AT0135	Parcelle AT0135 et morceau de parcelle AT0136	Impair
Mainvilliers	Vole résidence Jean Macé	Résidence Jean Macé	
Mainvilliers	Avenue Victor Hugo	Entre la résidence Jean Macé et la rue de la République	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue de la République	Entre l'avenue Victor Hugo et le n°155 inclus	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue de la République	Entre le n°155 et le n°165 = n°pairs seulement	Pair
Mainvilliers	Rue de la République	Du n°165 au n°167bis = pairs et impairs inclus	Pair et Impair

Mainvilliers	Rue de la République	Du n°167bis au n°168 = n°pairs seulement	Pair
Mainvilliers	Avenue de la Résistance	Entre la rue du Marché et la rue de Tallemont	Pair et Impair
Mainvilliers	Rue de Tallemont	En totalité	Pair
Mainvilliers	Rue de la Libération	Entre la rue de Tallemont et l'Avenue de Bretagne	Pair
Mainvilliers	Rue de la Libération	Limite sud de la parcelle AX0064	
Mainvilliers	Rue d'Anjou	Limite est de la parcelle AX0183	
Mainvilliers	Rue d'Anjou 29	Limite sud de la parcelle AX0098	
Mainvilliers	Avenue Gérard Philippe	De l'avenue de Bretagne au chemin piéton	Pair et Impair
Mainvilliers	Chemin piéton	Entre l'Avenue Gérard Philippe et la rue Pierre Mendès France	
<b>Petit secteur Mainvilliers</b>			
Mainvilliers	Rue Nelson Mandela	De la rue Paul Bert à la voie ferrée	Impair
Mainvilliers	Limite voie ferrée	De la rue Nelson Mandela à la rue Aristide Briand	
Mainvilliers	Rue Aristide Briand	De la voie ferrée à la rue Paul Bert (18-26 compris)	Pair
Mainvilliers	Rue du 4 septembre	N°1, 2 et 4	
Mainvilliers	Rue Paul Bert	N°60 et 60bis et n°54	
Mainvilliers	Rue Paul Bert	De la rue Aristide Briand à la rue Nelson Mandela	Impair

## VILLE DE CHARTRES

## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2019 et ultérieures)

Action n° A 7	ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	
Description générale	<p>Dans un contexte général d'évolution des pratiques et des modes de consommation, la communauté d'agglomération Chartres Métropole souhaite accompagner, guider la mutation de son tissu commercial et définir une stratégie sur les commerces de centre-ville, de périphérie et de ses pôles de proximité. C'est pourquoi, elle souhaite être accompagnée afin de structurer le développement de son commerce en termes de prospection, de fonciers disponibles, d'animations...</p> <p>Certaines interrogations doivent donner lieu à expertise afin que les mesures correctives soient proposées :</p> <p>L'identification commerciale géographique du centre-ville de Chartres et son évolution ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La place du commerce de centre-ville et de proximité (quartiers, périphéries et pôles de proximité) par rapport aux centres régionaux commerciaux ;</li> <li>- L'attractivité commerciale de l'agglomération chartreuse et plus particulièrement du centre-ville de Chartres ainsi que la faculté à attirer de grandes enseignes nationales ;</li> <li>- L'analyse des besoins entre l'offre et la demande par secteur d'activité ;</li> <li>- L'analyse des faiblesses actuelles ;</li> <li>- La complémentarité cœur de ville, périphéries et zones de proximité</li> <li>- La projection du tissu commercial à horizon 2040 ;</li> <li>- La problématique des loyers et logements vacants situés au-dessus des commerces ;</li> <li>- Le stationnement et le confort de circulation ;</li> <li>- L'animation du tissu commercial et les clés nécessaires pour sa dynamisation.</li> </ul> <p>Etape 1 : Pour ce faire, la mission s'appuiera sur l'observatoire du commerce mené par la CCI. Ce diagnostic permettra d'apporter une connaissance actualisée du tissu artisanal et commercial de l'agglomération dans sa composition ainsi que dans son fonctionnement en le réinscrivant dans son contexte concurrentiel et géographique.</p> <p>Etape 2 : Au regard du diagnostic, les axes de commercialisation sont à travailler de façon à favoriser la redynamisation du centre-ville de Chartres et devra s'inscrire dans une stratégie globale en tenant compte de la</p>

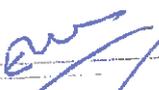
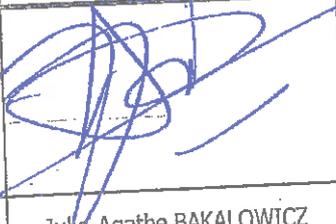
	<p>périphérie et des pôles de proximité. La stratégie et le plan d'actions détaillés tiendront compte à la fois de la spécificité du centre-ville de Chartres et du périmètre d'ORT, de l'interaction globale entre les différentes polarités commerciales à l'échelle de la communauté d'agglomération.</p> <p>Pour le plan d'actions et les outils, le prestataire devra analyser l'évolution des importants projets de l'agglomération. Il proposera des solutions innovantes d'amélioration de l'appareil commercial et imaginera de nouveaux modes de gouvernance et de partenariat.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser et dynamiser le commerce ;</li> <li>• Faciliter l'implantation d'offres nouvelles attractives et motrices du développement commercial ;</li> <li>• Veiller à développer une offre de services et de commerces adaptée aux demandes des habitants actuels, futurs, salariés mais aussi à la clientèle de destination potentielle...</li> <li>• Equilibrer l'offre commerciale en centre-ville, en périphérie et sur les pôles de proximité.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Chartres métropole.</p> <p>Partenariat avec les acteurs du commerce, les Vitrites de Chartres et la Ville de Chartres.</p>
<b>Budget prévisionnel global</b>	<p>Étape 1 : observatoire 9 000 € TTC.</p> <p>Étape 2 : stratégie commerciale 48 600 € TTC.</p>
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	<p>50 % Banque des territoires.</p> <p>50 % Chartres métropole.</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la procédure de mise en concurrence</li> <li>• Choix du prestataire</li> <li>• Mise en place de COTECH et COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livrables rendus</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Plan d'actions et outils adoptés</li> </ul>

⇒ Contenu de l'action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Action	Description	Calendrier		Budget prévisionnel TTC	
<b>Observatoire CCI</b>	Voir ci-dessous.	Avril 2019		9 000 €	4 500 € Banque des territoires 4 500 € Chartres métropole
<b>Etude stratégique de développement commercial</b>	Voir ci-dessous.	Septembre 2019		48 600 €	24 300 € Banque des territoires 24 300 € Chartres métropole

→ Signatures des représentants de la commune et/ou du porteur de l'action et des cofinanceurs de l'action.

Ville de Chartres	Banque des Territoires	Chartres métropole	Etat
			
Elisabeth FROMONT	Julie-Agathe BAKALOWICZ	Jean-Pierre GORGES	Sophie BROCAS



**VILLE DE CHARTRES**  
**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE**  
**VILLE**

**Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)**

Action n° 1	<b>MAISON INTERNATIONALE DE LA COSMETIQUE - ETUDE DE MARCHÉ et ETUDE MARKETING</b>
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis 2005, Chartres accueille le siège social de la Cosmetic Valley, labellisé pôle de compétitivité « sciences de la beauté et du bien-être ». La Cosmetic Valley s'est considérablement développée et diversifiée depuis sa création. Aussi en 2017, elle a reçu de sa tutelle la mission de coordonner la filière industrielle à l'échelle nationale. Par ailleurs, les révolutions technologiques et la concurrence internationale mettent le secteur et son pôle de compétitivité, la Cosmetic Valley, au défi de monter en puissance dans la poursuite de ses missions, notamment en ce qui concerne le développement de l'innovation sous toutes ses formes et le travail croisé avec les start-up.</p> <p>Pour sa part, Chartres métropole continue d'affirmer la volonté d'être reconnue comme capitale de la cosmétique et de la beauté, c'est-à-dire le carrefour d'échanges stratégiques autour des évolutions de la filière avec l'émergence d'un écosystème global dédié à la beauté: <b>INNOVATION / RECHERCHE – ECOSYSTEME DE START-UP - IMPLANTATION D'ENTREPRISES - FORMATION – ATTRACTIVITE TOURISTIQUE...</b></p> <p>Chartres métropole a proposé de créer sur Chartres un projet économique et touristique structurant dédié à la filière cosmétique et ouvert au grand public: <b>la maison internationale de la cosmétique</b>. Ce projet original qui ancrera de manière durable le siège du pôle de compétitivité Cosmetic Valley sur Chartres et qui sera pensé comme un outil collaboratif aux services des entreprises de la filière autour des valeurs du made in France et des innovations et un espace ouvert au public, véritable vitrine de la filière et des nouvelles tendances, conçu selon le modèle d'un concept store, c'est à dire un nouveau modèle de boutique, pensé comme une promenade découverte entre art, design, expérience interactive et « expositions/ventes de produits « tendances » et « d'exception » liés à la cosmétique, la parfumerie et la beauté.</p> <p>En février 2019 et parallèlement au concours de maîtrise d'œuvre organisé par Chartres métropole, la Cosmetic Valley (partenaire de Chartres métropole et de la Ville de Chartres dans ce projet) lancera une étude de marché couplée à une étude marketing sur ce concept original de cette Maison Internationale de la cosmétique.</p> <p>Les études porteront sur différents aspects (prévision de fréquentation différents publics, business model partie ouverte au public et partie professionnel, produits événementiels, produits startups et hôtel entreprises, estimation des ressources à mobiliser etc... + important travail de marketing notamment touristique adapté aux différentes cibles et élargi à un marketing plus global du territoire et de son offre touristique...) auxquels s'ajoutera une analyse juridique permettant notamment de déterminer le loyer proposé par la Ville. En parallèle, le bureau d'étude a suggéré sur la première tranche, en continuité de l'étude marketing, le lancement d'un concours de scénographie pour sélectionner le scénographe qui réalisera la mise en scène des lieux (idéalement en juillet 2019).</p>

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer Chartres comme capitale de la cosmétique et de la beauté ;</li> <li>• Créer un lieu de référence internationale et un parcours inédit en centre ville à la découverte de la cosmétique et du luxe à la française ;</li> <li>• Développer un nouveau concept de « boutique » faisant le pari de l'exception et de l'innovation et mettre en valeur les savoir-faire français.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Maîtrise ouvrage : Cosmetic Valley. Chartres métropole, Région Centre-Val de Loire, Conseil départemental d'Eure-et-Loir, banque des territoires.
<b>Budget global prévisionnel</b>	Montant 62 480 TTC.
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	37,50 % Banque des territoires 37,50 % Chartres métropole 25 % Cosmetic Valley
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de la procédure de mise en concurrence</li> <li>• Choix du prestataire</li> <li>• Mise en place de COTECH et COPIL.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livrables rendus</li> <li>• Adhésion des acteurs</li> <li>• Plan d'actions adopté</li> </ul>

⊙ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Action	Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Réalisation de l'étude de marché et étude marketing	Voir ci-dessous.	Avril 2019.	Sept - oct 2019	62 480 €	23 430 € Banque des territoires 23 430 € Chartres métropole 15 620 € Cosmetic Valley

⊙ Signatures des représentants de la commune et/ou du porteur de l'action et des cofinanceurs de l'action.

Ville de Chartres	Cosmetic Valley	Banque des Territoires	Chartres métropole	Etat
				
Elisabeth FROMONT 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	Marc Antoine JAMET Président ou par délégation Christophe MASSON Directeur	Julie-Agathe BAKALOWICZ Directrice régionale	Jean-Pierre GORGES Président	Sophie BROCAS Préfète d'Eure-et-Loir

## VILLE DE CHARTRES

### CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

#### Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

<b>Fiche n°3</b>	Réalisation d'une étude préalable à l'extension et à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Chartres.
<b>Axe(s) de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex-secteur sauvegardé) de Chartres fut l'un des premiers identifiés en France et couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) : prescrit le 24 juin 1964, il a été approuvé le 30 juin 1971.</p> <p>Par la suite, le PSMV a fait l'objet d'une révision approuvée par arrêté préfectoral le 31 juillet 2007 et de deux modifications approuvées par arrêtés préfectoraux les 24 mars 2016 et 11 juin 2017.</p> <p>La Cathédrale Notre-Dame de Chartres ayant été classée au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1979, le SPR constitué depuis 2009 la zone tampon permettant la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'édifice.</p> <p>Le SPR de Chartres englobe un vaste quartier de 64 hectares compris dans la ville intra-muros qui s'étend sur 79 hectares. Les 15 hectares restants sont couverts par la zone UCV du Plan Local d'Urbanisme de Chartres approuvé le 24 juin 2015.</p> <p>Le PSMV de Chartres représente un outil essentiel pour définir une politique de préservation et valorisation du cadre de vie des habitants et de rayonnement touristique de la ville en identifiant le patrimoine et en définissant les conditions de sa mise en valeur.</p> <p>Toutefois, comme bon nombre de sites patrimoniaux remarquables anciens, celui de Chartres n'a pas bénéficié d'inventaire exhaustif des immeubles qui le composent ni d'outils numériques (cartographie, géo référencement, modèle 3D) permettant une meilleure gestion des autorisations d'urbanisme.</p> <p>De plus, la présence de deux documents d'urbanisme (PSMV et PLU) pour la ville intra-muros peut être un frein à la cohérence des aménagements et à la mise en valeur du tissu bâti.</p> <p>L'extension et la révision du SPR sont conditionnées par la réalisation d'une étude préalable qui va dresser une photographie du PSMV actuel et une analyse du périmètre d'étude. Ce travail de 12 mois se fait en étroite collaboration entre les services de la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France. En fonction des conclusions de l'étude, la procédure d'extension-révision sera enclenchée pour une durée de 48 à 60 mois.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Les objectifs de cette action doivent permettre à la ville de se doter d'un périmètre et d'un document pertinents et opérationnels. Ces objectifs peuvent se décliner par les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un bilan du SPR actuel et de ses applications ;</li> <li>• Prendre en compte les évolutions de la ville intra-muros non couverte par le SPR ;</li> </ul>

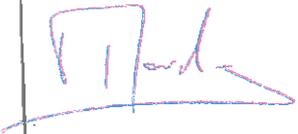
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un projet de sauvegarde et de mise en valeur de toute la ville intra-muros ;</li> <li>• Créer les conditions favorables pour un développement harmonieux du centre urbain de Chartres ;</li> <li>• Intégrer les avancées réglementaires et urbanistiques développées dans la nouvelle génération de PSMV ;</li> <li>• Intégrer les évolutions législatives issues de la loi LCAP ;</li> <li>• Développer des outils numériques assurant la bonne gestion du site patrimonial remarquable et des autorisations d'urbanisme.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Chartres.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable ;</li> <li>• DRAC Centre Val-de-Loire ;</li> <li>• UDAP d'Eure-et-Loir ;</li> <li>• DREAL Centre Val-de-Loire.</li> </ul>
<b>Budget global prévisionnel</b>	57 000 € TTC pour l'étude préalable. 780 000 € TTC pour l'extension du SPR et la révision du PSMV.
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	DRAC Centre Val-de-Loire : 50% ; Ville de Chartres : 25% ; Banque des territoires : 25%.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fiches immeuble réalisées ;</li> <li>• Nombre d'immeubles géo référencés ;</li> <li>• Nombre d'arbres et d'espaces végétaux identifiés.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface du territoire communal couvert par le PSMV.</li> </ul>

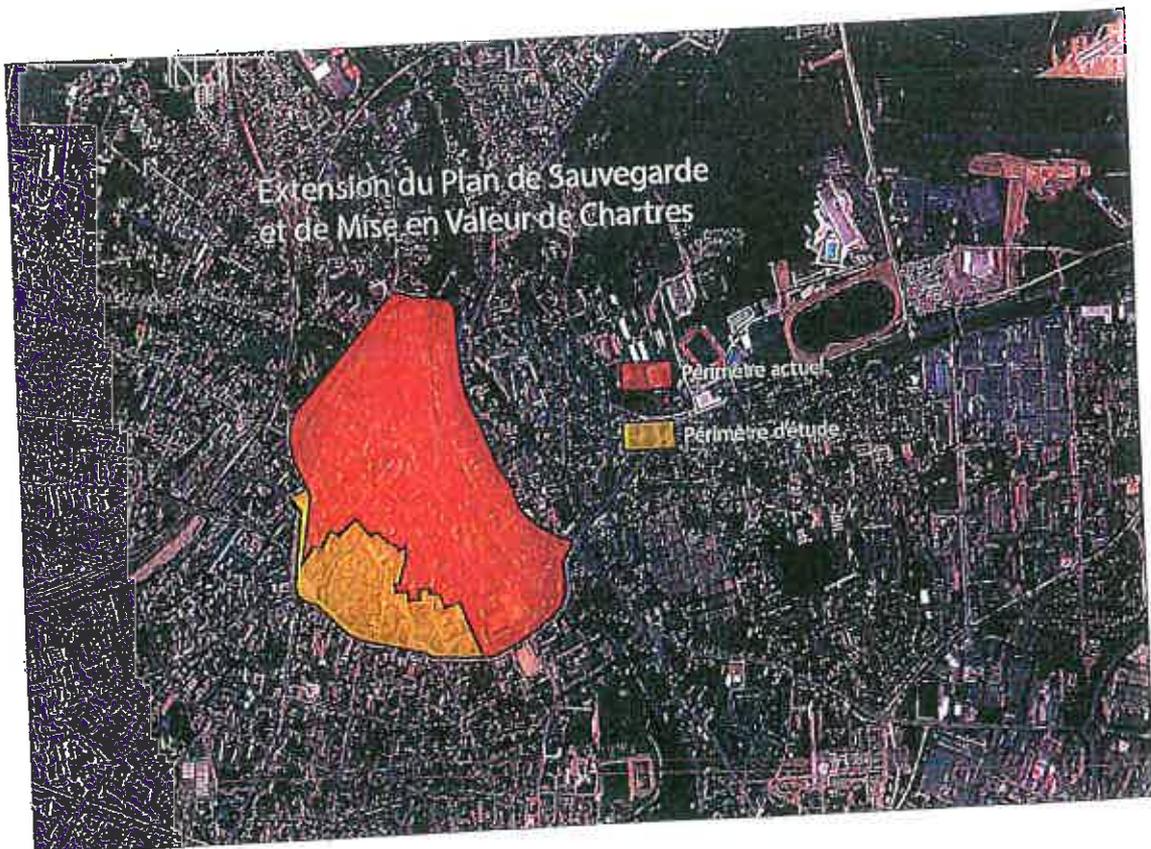
**Contenu de l'Action**

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude préalable		Mai 2019	Mai 2020	57 000 €	50% DRAC Centre Val-de-Loire 25% Ville de Chartres 25% Banque des territoires
	Révision-extension du SPR		Juin 2020	2023 à 2025	780 000 €	50% DRAC 50% Ville de Chartres

→ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Chartres	Etat	Banque des territoires
		
<b>Jean-Pierre GORGES</b> Maire	<b>Sophie BROCAS</b> Préfète d'Eure et Loir	<b>Marina MAUCLAIRE</b> Directrice territoriale



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## VILLE DE CHARTRES

## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

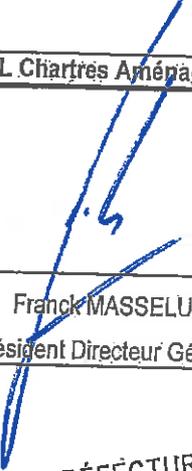
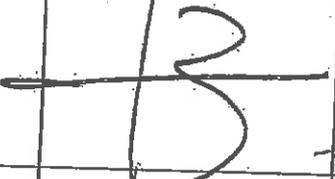
Action n° 4	Études préalables à la création de la ZAC Ile de la Porte Guillaume
Axe(s) de rattachement	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</p> <p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;</p> <p>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;</p> <p>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.</p>
Date de signature	
Description générale	<p>L'île de Chartres est un « quartier » des faubourgs, aux portes de l'hyper centre et du secteur sauvegardé, qui connaît depuis quelques années une période de mutation importante : fermetures de sites aujourd'hui en friches (GSP, Engie, France Telecom, etc.), projet de BHNS, espaces publics à requalifier et connexions avec l'hyper centre à renforcer, etc.</p> <p>L'objectif est de maîtriser le renouvellement de ce quartier en donnant un cadre qui permette une réurbanisation maîtrisée et coordonnée, tant sur le plan architectural et urbanistique que fonctionnel.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la ZAC Ile de la Porte Guillaume pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- requalifier les espaces publics et le cadre de vie du secteur,</li> <li>- enrichir la mixité fonctionnelle dans un quartier qui bénéficie d'un fort potentiel d'attractivité en créant une nouvelle offre résidentielle, économique et d'équipements.</li> </ul> </li> <li>• Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.</li> </ul>
Intervenants	<p>Ville de Chartres</p> <p>Études menées par le biais d'un mandat d'études préalables confié à la SPL Chartres Aménagement par délibération du Conseil Municipal lors de sa réunion du 21 novembre 2018.</p> <p>Partenaires associés : Etat, Banque des Territoires, Action Logement, Chartres métropole.</p>
Budget	147 705,00 € HT soit 177 246,00 € TTC.
Modalité prévisionnelle de financement	<p>Ville de Chartres</p> <p>Subvention sollicitée auprès de la Banque des Territoires</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération de lancement de la procédure d'études préalables</li> <li>• Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Réunions publiques</li> <li>• Approbation du dossier de création et du bilan de la concertation publique</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération d'approbation du dossier de ZAC</li> </ul>

➔ Contenu de l'Action

Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence						
		Délibération en Conseil Municipal	21 novembre 2018	21 novembre 2018	0	
		Diagnostic	Juillet 2019	Oct-19	36 720,00	
		Programmation/plan guide	Nov-19	Avril-20	22 746,00	
		Etude d'impact	Mai-19	Juillet-20	34 884,00	
		Dossier création	Mai-20	Sept-20	4 896,00	
		Pilotage études	Janv-19	Sept-20	78 000,00	

➔ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanciers de l'action)

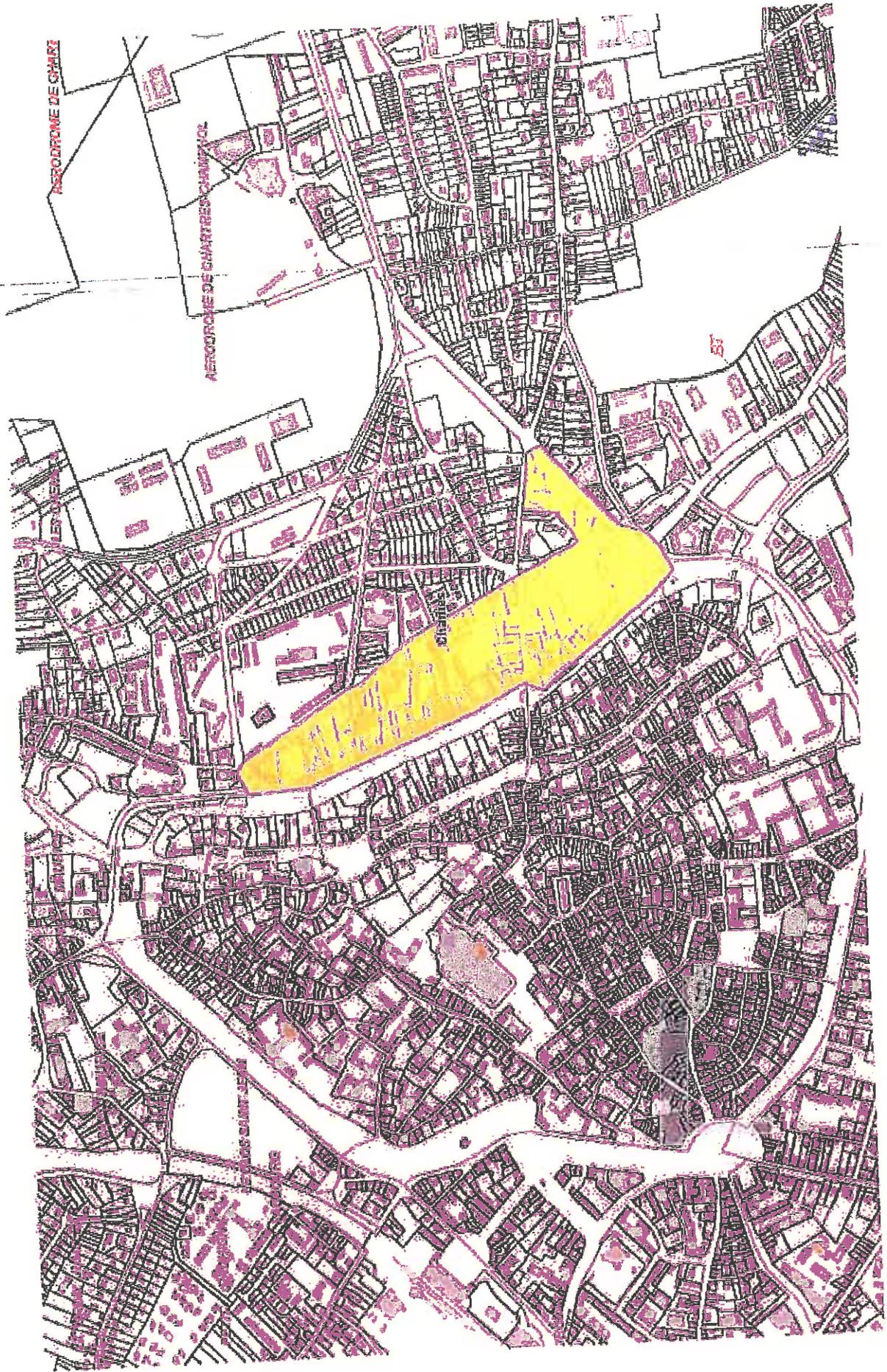
Commune	SPL Chartres Aménagement	Etat	Banque des Territoires
			
Jean-Pierre GORGES Maire	Franck MASSELUS Président Directeur Général	Sophie BROCAS Préfète d'Eure et Loir	Marina MAUCLAIRE Directrice Territoriale

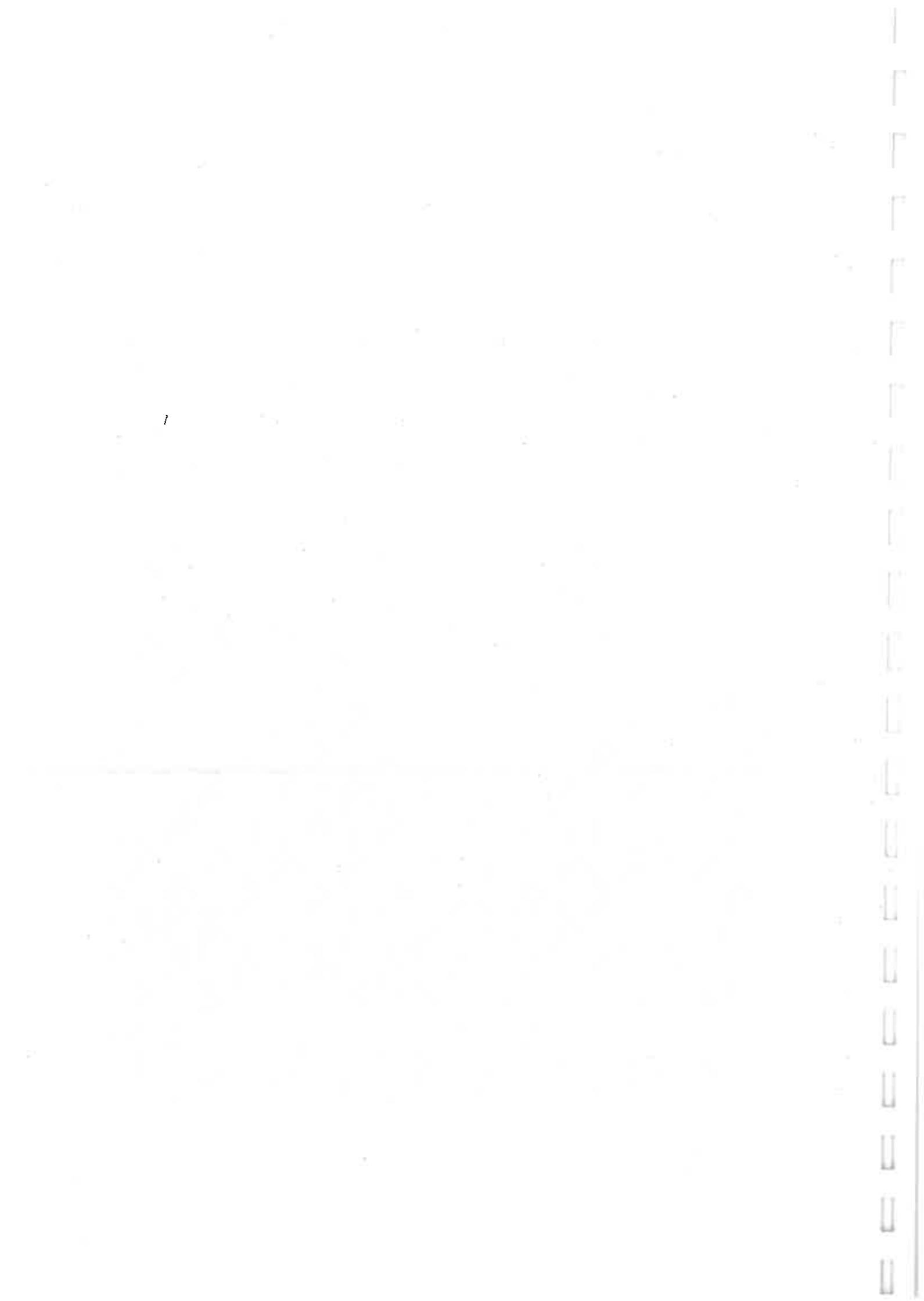
PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

16 OCT. 2019

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

Version 26/07/2019





## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Nom de l'action	Action n°5 - Etude pré opérationnelle pour le recyclage d'habitat dégradé en cœur de ville
Axe(s) de rattachement	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</p> <p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Le cœur de ville est caractérisé par des immeubles avec souvent un rez-de-chaussée commercial et des étages non accessibles comportant des logements vacants.</p> <p>Cette situation conduit à faire peser sur les commerces l'ensemble du rendement locatif de l'immeuble, rendant les surfaces commerciales ou d'activités trop chères. Par ailleurs, certains de ces immeubles présentent des situations d'habitat dégradé très importantes. L'étude s'inscrit dans la démarche d'étude pré opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU).</p> <p>Sur la base du repérage des dents creuses et logements dégradés, ainsi que de l'étude de repérage réalisée par le service communal d'hygiène et de santé de la ville de Chartres, il s'agit de réaliser une étude pré opérationnelle qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Re contextualiser sur la base des éléments globaux l'état du bâti de l'ORT</li> <li>- Identifier l'articulation avec l'OPAH en cours (jusqu'en 2021)</li> <li>- Définir le ou les dispositifs opérationnels à retenir (RHI, ORI, THIRORI, etc.)</li> <li>- Identifier les sources de financement à mobiliser</li> <li>- Faire un état des lieux technique, juridique et organisationnel des immeubles retenus</li> <li>- Identifier l'enveloppe financière ad hoc pour l'acquisition, la restructuration et la rénovation des Immeubles</li> <li>- Positionner l'offre sur le marché immobilier (commercial et d'habitat)</li> <li>- Identifier l'opérateur à créer/adapter</li> <li>- Définir le portage foncier</li> <li>- Proposer un processus opérationnel pour chacun des immeubles retenus</li> <li>- Apporter une mission de conseil aux opérateurs sur la base des 10 immeubles en objectif</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre au moins 10 Immeubles sur le marché en préservant l'offre commerciale et en diversifiant l'habitat</li> <li>- Lutter contre la vacance de logements et permettre le retour d'une population familiale en centre-ville</li> </ul>
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : CHARTRES METROPOLE</p> <p>Ensemble des acteurs, partenaires et financeurs du programme Action Cœur de Ville, les propriétaires privés, Chartres Métropole Habitat</p>

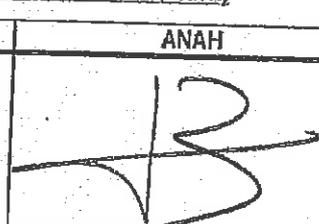
Budget prévisionnel global	55 000 € TTC
Modalité prévisionnelle de financement	ANAH : 50% du montant HT, soit 22 916,50 € Chartres métropole : solde, soit 32 083,50 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ COTECH et COPIL</li> <li>✓ Process type d'intervention</li> <li>✓ Feuille de route pour chaque immeuble retenu</li> <li>✓ Enveloppe financière (acquisition et travaux + déficit immobilier éventuel)</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'immeuble remis sur le marché</li> <li>✓ Nombre de logements disponibles</li> <li>✓ Nombre de commerces maintenus</li> </ul>

⇒ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude pré opérationnelle d'OPAH RU		Octobre 2018	Avril 2019	55 000 €	ANAH : 22 916,50 € Chartres métropole : 32 083,50 €

⇒ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Chartres	Chartres métropole	ANAH
		
Jean-Pierre GORGES Maire	Jean-Pierre GORGES Président	Sophie BROCAS Déléguée territoriale de l'ANAH

le 27 septembre 2018

PRÉFECTURE  
D'LOIRE-ST-LOIR  
05 SEP. 2018  
BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

## VILLE DE CHARTRES

### CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

#### Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

<b>Nom de l'action</b>	Ilot COURTILLE - Aménagement de la place Roger Joly et de la rue Mendès France.				
<b>Axe(s) de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.				
<b>Date de signature</b>					
<b>Description générale</b>	<p>L'action concerne l'aménagement de la place Roger Joly, inscrite dans le projet de la ZAC de l'îlot Courtillé. La ZAC comporte différents secteurs dont l'un est en cours de déploiement (site de l'ancienne piscine), avec une opération de logements privés et publics (notamment en reconstitution de l'offre de logements suite aux démolitions du quartier des Clos à Chartres, d'une résidence jeunes, etc.).</p> <p>Le périmètre de la ZAC de l'îlot Courtillé se caractérise aujourd'hui par des occupations très variées. L'ensemble des espaces libres n'offre pas de paysagement ni de caractère spécifique. Les plantations sont contextuelles et localisées, sans participer à une logique d'ensemble. Le sentiment de dilution et d'ouverture est conforté par les emprises des voies qui longent ou traversent le périmètre comme le boulevard de la Courtillé, la rue Pierre Mendès France, la place Roger Joly ou la rue du Marais.</p> <p>La requalification nécessaire des espaces publics, et plus particulièrement de la place Roger Joly, apportera une contribution importante à l'esthétique et au confort des voies, pour aboutir à un espace public renouvelé. Le langage développé dans l'aménagement des espaces publics de la ZAC de l'îlot Courtillé est volontairement très qualitatif, il s'agit de notamment de proposer un aménagement en continuité des aménagements réalisés en cœur de ville dans un souci de cohérence.</p> <p>La place, aujourd'hui occupée par un stationnement sauvage, sera entièrement reconfigurée, afin de dégager un espace piéton dégagé, au droit du collège Sainte-Marie et offrir à cet établissement un nouvel accès sécurisé et revalorisé.</p>				
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement qualitatif des espaces publics ;</li> <li>• « Pacifier » les circulations et éviter les conflits d'usage ;</li> <li>• Redonner une centralité autour du commerce ;</li> <li>• Redonner de la place aux déplacements doux et transport en communs.</li> </ul>				
<b>Intervenants</b>	Ville de Chartres SPL Chartres Aménagement				
<b>Budget global prévisionnel</b>		<b>TRAVAUX</b>	<b>MGE</b>	<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>TOTAL</b>
	Place Roger Joly	979 890,85 €	93 013,88 €	19 617,12 €	1 092 521,84 €
	Rue Mendès France	717 459,40 €	68 103,17 €	14 363,32 €	799 925,89 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 697 350,25 €</b>	<b>161 117,03 €</b>	<b>33 980,44 €</b>	<b>1 892 447,72 €</b>
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	<p>Sur le bilan d'opération avec participation du concédant, la ville de Chartres.</p> <p>Subvention de l'Etat sollicitée : DSIL 20% - dossier déposé le 19.12.2018 – réception de la notification de dossier complet le 17.01.2019.</p>				

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notification des marchés de travaux ;</li> <li>OS de démarrage ;</li> <li>PV de réception.</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des voiries et des réseaux ;</li> <li>Installation du mobilier urbain ;</li> <li>Ouverture au public.</li> </ul>

➤ Contenu de l'Action

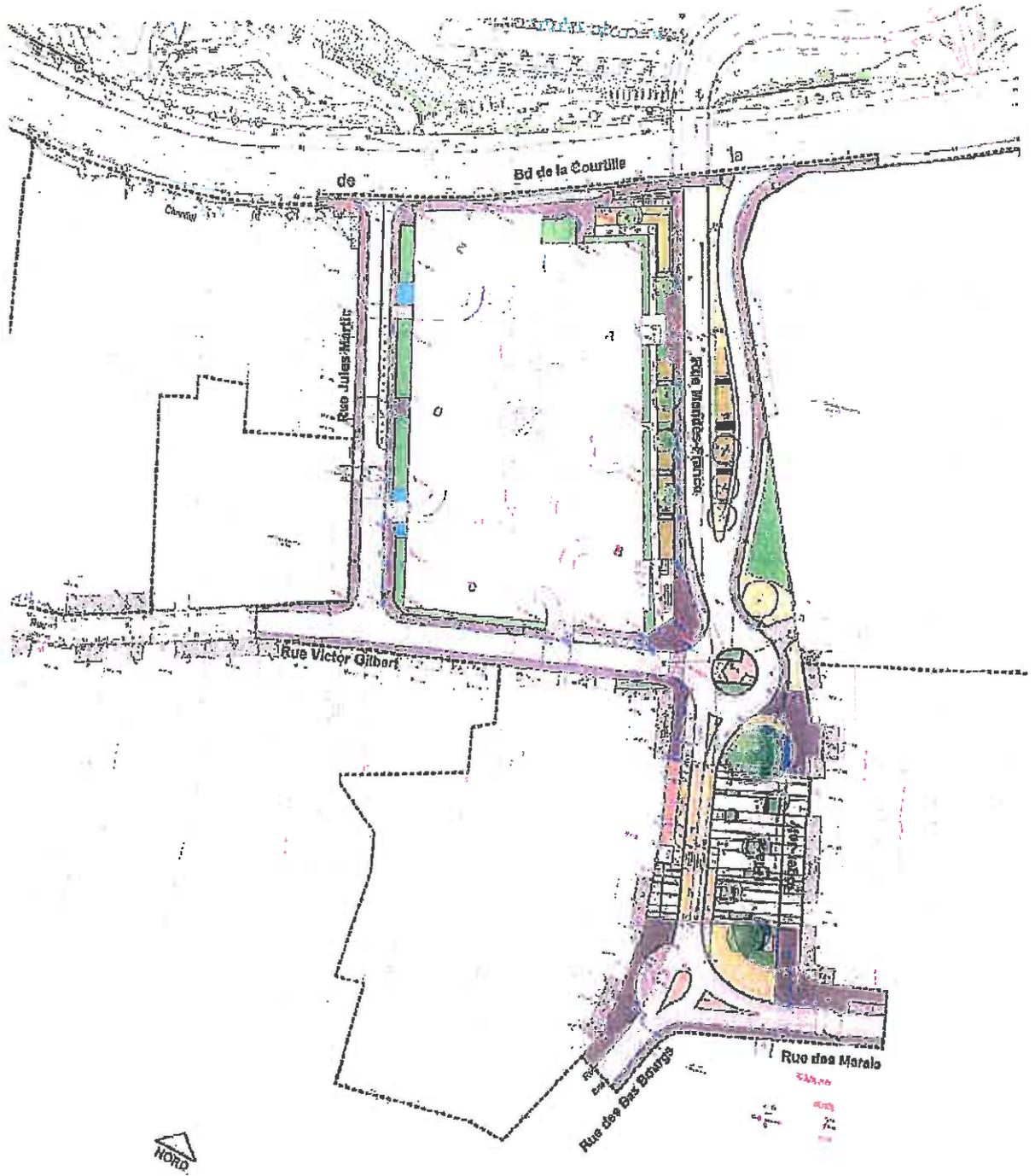
Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

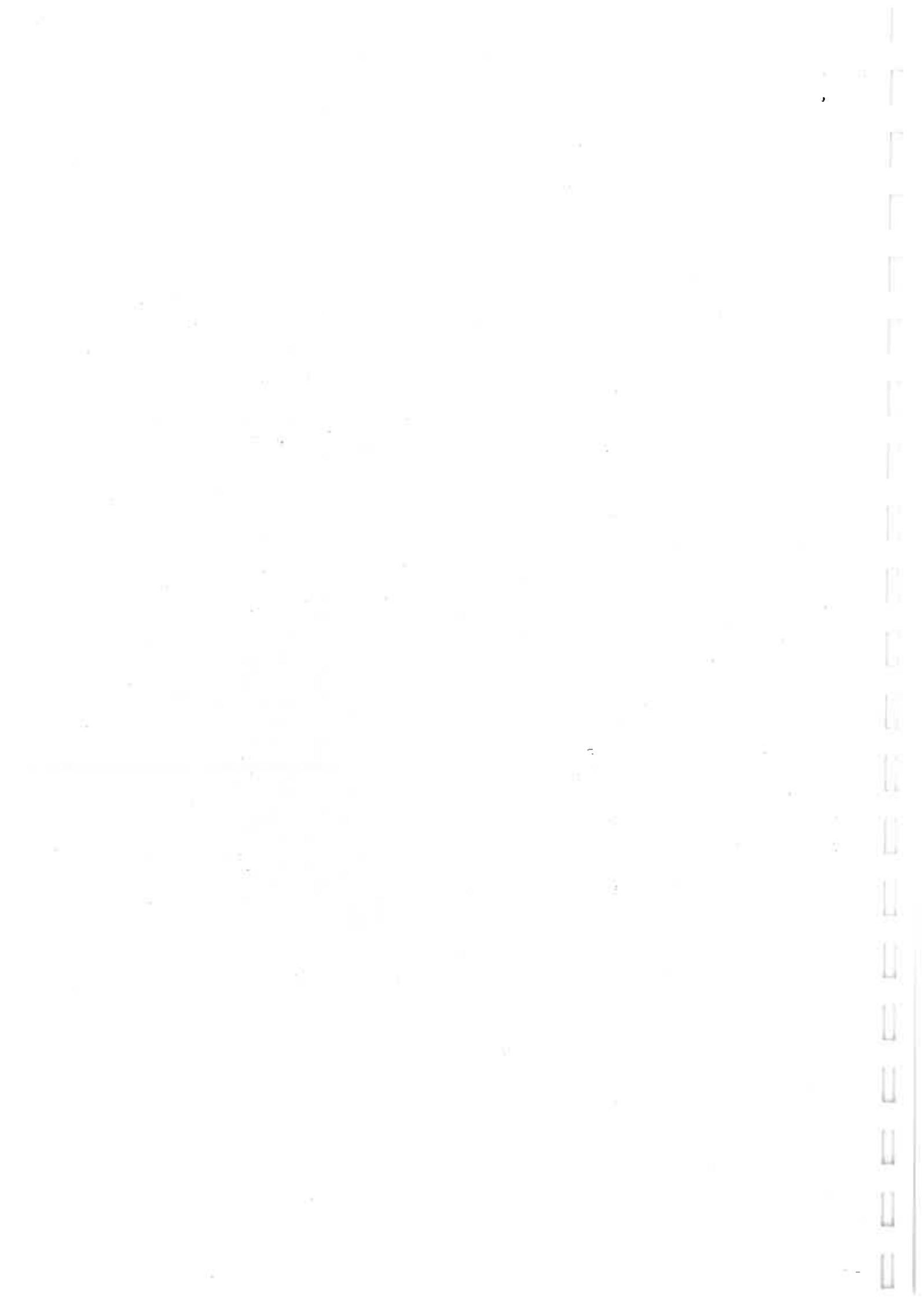
Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (C.I.T.C.)	Financement (C.I.T.C.)
Place Joly	Honoraires	MOE	Sept-18	sept-19	135 157,18	
	Travaux	Préparation	janv-19	févr-19	18 955,82	
		Voirie/réseaux	mars-19	sept-19	1 031 213,21	
		Mobilier/espaces verts	juin-19	sept-19	125 700,00	
Rue Mendès France	Honoraires	MOE	oct-19	avr-20	98 959,79 €	
	Travaux	Préparation	oct-19	nov-19	10 010,16 €	
		Voirie/réseaux	nov-19	avr-20	715 041,12 €	
		Mobilier/espaces verts	janv-20	avr-20	135 900,00 €	

➤ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Chartres	SPL Chartres Aménagement	Etat
Jean-Pierre GORGES	Franck MASSEIUS	Sophie BROGAS

Plan de masse des aménagements





## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Nom de l'action	CREATION D'UN STUDIO MULTIMEDIA
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Mise en place d'un espace dédié aux Médias sur Chartres Réhabilitation d'un ancien commerce chartrain du Centre-Ville en studio multimédia pour accueillir des émissions de Radio ou de TV locales.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un engouement local autour des métiers du multimédia</li> <li>• Créer un espace unique pouvant accueillir des étudiants, des bénévoles, des professionnels voulant s'investir et participer à l'animation du territoire chartrain</li> <li>• Donner l'envie et la possibilité à des écoles autour du multimédia de s'implanter à Chartres grâce aux installations mises à disposition</li> <li>• Donner une identité moderne et innovante aux futurs développements envisagés par le territoire</li> </ul>
Intervenants	<p>maîtrise d'ouvrage : CMIN</p> <p>Noms des Partenaires Financiers et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : CMIN/ETAT</p>
Budget prévisionnel global	290 000 € HT 210 K € HT d'aménagement + achat fonds de commerce 80 K € HT d'équipements
Modalité prévisionnelle de financement	CMIN (prêt bancaire) ETAT (DSIL 2018 : 60 000 €)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention des autorisations administratives</li> <li>• Début de travaux</li> <li>• Démolition</li> <li>• Travaux</li> <li>• Aménagement</li> <li>• Livraison</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de livraison septembre 2019</li> <li>• Taux de remplissage du studio</li> <li>• Mesure de l'audience des émissions radio et TV</li> </ul>

② Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Reference	Nom		Debut	Fin	Montant (€ TTC)	Montant (€ TTC)
	Aménagement d'un studio multimédia	Création d'un studio Radio et TV pour la diffusion d'émission 100% locales	Février 2019	Septembre 2019	348 K€ TTC	DSIL : 60 K€ TTC CMIN : 288 K€ TTC

② Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Chartres	OM'INI	Etat	Banque des territoires
			
Jean-Pierre GORGES	Alain GUILLOTIN	Sophie BROCAS Préfète d'Eure-et-Loir	Christian BAUDOT

## VILLE DE CHARTRES

## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Nom de l'action <i>11</i>	POLE GARE - Réaménagement de la Place Sépard et de la rue Jehan de Beauce
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ; Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	
Description générale	<p>Réalisée par la SPL Chartres Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement avec la Ville de Chartres, l'action concerne le réaménagement du parvis de la gare (la Place Sépard) et ses abords et de la rue Jehan de Beauce, qui conduit vers l'hyper centre, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare », qui consiste en la restructuration d'un quartier fortement marqué par les emprises ferroviaires et en pleine mutation.</p> <p>A l'instar des différentes actions menées sur le pôle gare, ces réaménagements participent à la mise en valeur du site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, un contexte favorable à la redynamisation des activités commerciales et en proposant des aménagements adaptés pour favoriser l'accessibilité et la mobilité (intégration du BHNS, dépose minute, station taxis, etc.).</p> <p>Les espaces d'animation sont favorisés par la piétonisation de l'espace autour de la place de la gare.</p> <p>La place Pierre Sépard devient un vaste espace de près d'un hectare dont la priorité est donnée aux piétons : parvis de la gare, plateau piétonnier, élargissement des trottoirs bordés d'activités commerciales en pied d'immeubles.</p> <p>Les espaces publics au pied des bâtiments de la rue Jehan de Beauce prolongent la piétonisation de la place Pierre Sépard.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail sur la liaison gare / hyper centre, avec requalification des espaces publics ;</li> <li>• Mise en valeur du bâtiment voyageur et du parvis de la gare ;</li> <li>• Requalifier les espaces publics en pied d'immeuble ;</li> <li>• Aménager les points d'échanges intermodaux : station BHNS, dépose minute, station taxis, etc. ;</li> <li>• Priorité aux déplacements doux et transport en communs ;</li> <li>• Renforcer l'attractivité du secteur gare / centre-ville.</li> </ul>
Intervenants	<p>Ville de Chartres</p> <p>Etat/Région Centre Val de Loire / Conseil Départemental d'Eure et Loir / Chartres Métropole / SPL Chartres Aménagement.</p>
Budget global	<p>6 000 927 €HT</p> <p>Dont coût travaux 5 021 896 €HT (estimation PRO)</p> <p>Et honoraires, frais divers, etc. : 979 230 €HT</p>

<b>Modalité de financement</b>	Le réaménagement de la Place Sémard et de la rue Jehan de Beauce s'inscrit dans le programme de la ZAC du Pôle Gare, qui bénéficie de financements « globalisés » de la Région, du Département et de Chartres Métropole.
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification des marchés de travaux ;</li> <li>• OS de démarrage ;</li> <li>• PV de réception.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des réseaux ;</li> <li>• Réalisation des mobiliers, de la signalisation et des espaces verts ;</li> <li>• Livraison au public.</li> </ul>

➤ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

L'intervention porte sur la réalisation d'aménagements « imbriqués » (la requalification de la voie concerne à la fois les cheminements piétons, mais aussi l'intégration du BHNS), il est de ce fait difficile de sectoriser, d'identifier et donc d'affecter les financements sur une catégorie (BHNS, accessibilité, etc.)

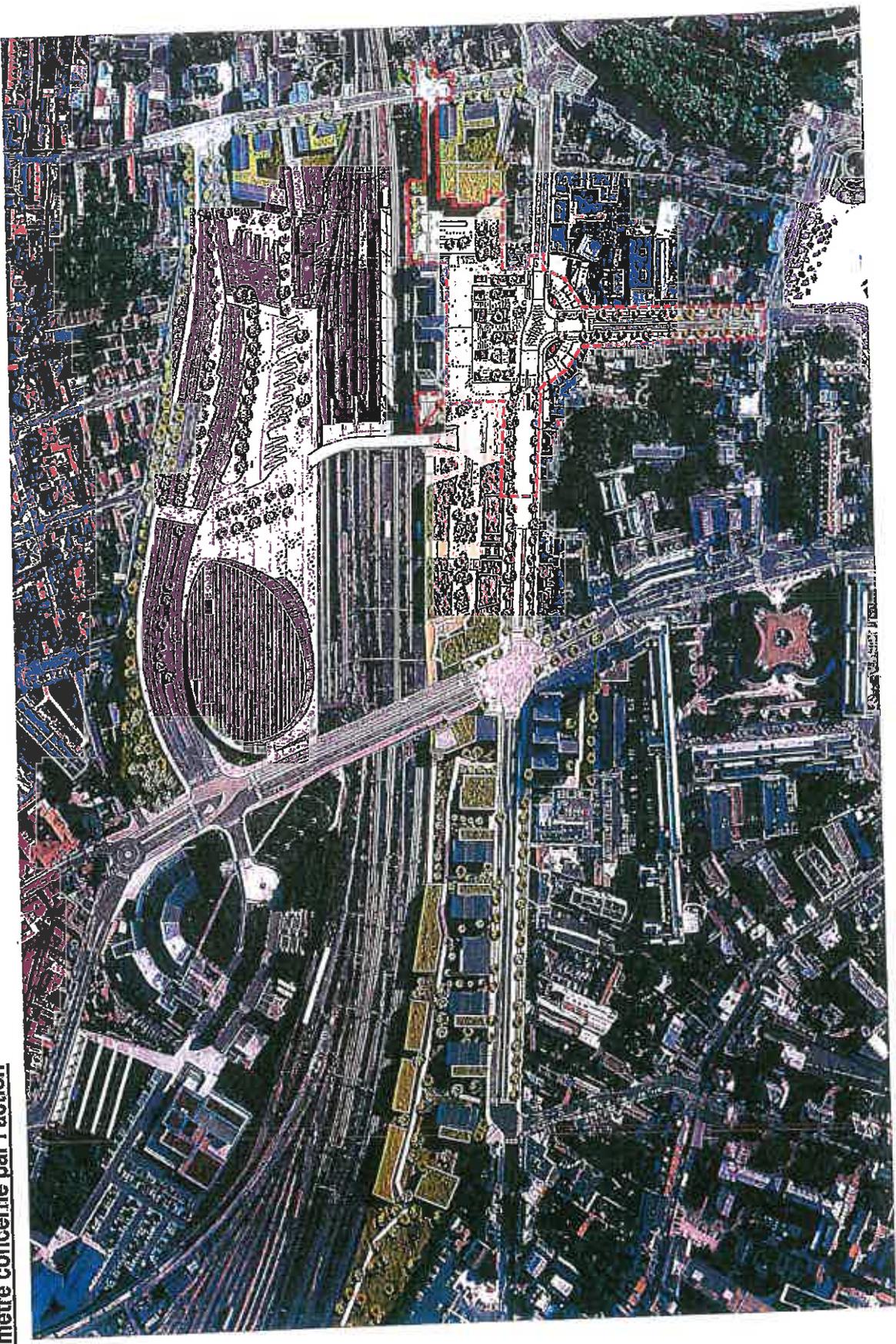
Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nature		Début	Fin	Coût (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Travaux (yc honoraires et frais divers)	Travaux préparatoires et terrassement	Dec-18	Mars-19	1 679 135,86	
		Réseaux humides	Avril-19	Juillet-19	1 704 803,73	
		Réseaux divers	Juin-19	Sept-19	1 138 330,71	
		Revêtement, mobiliers, signalisation, espace verts	Sept-19	Nov-19	2 678 842,21	

➤ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de

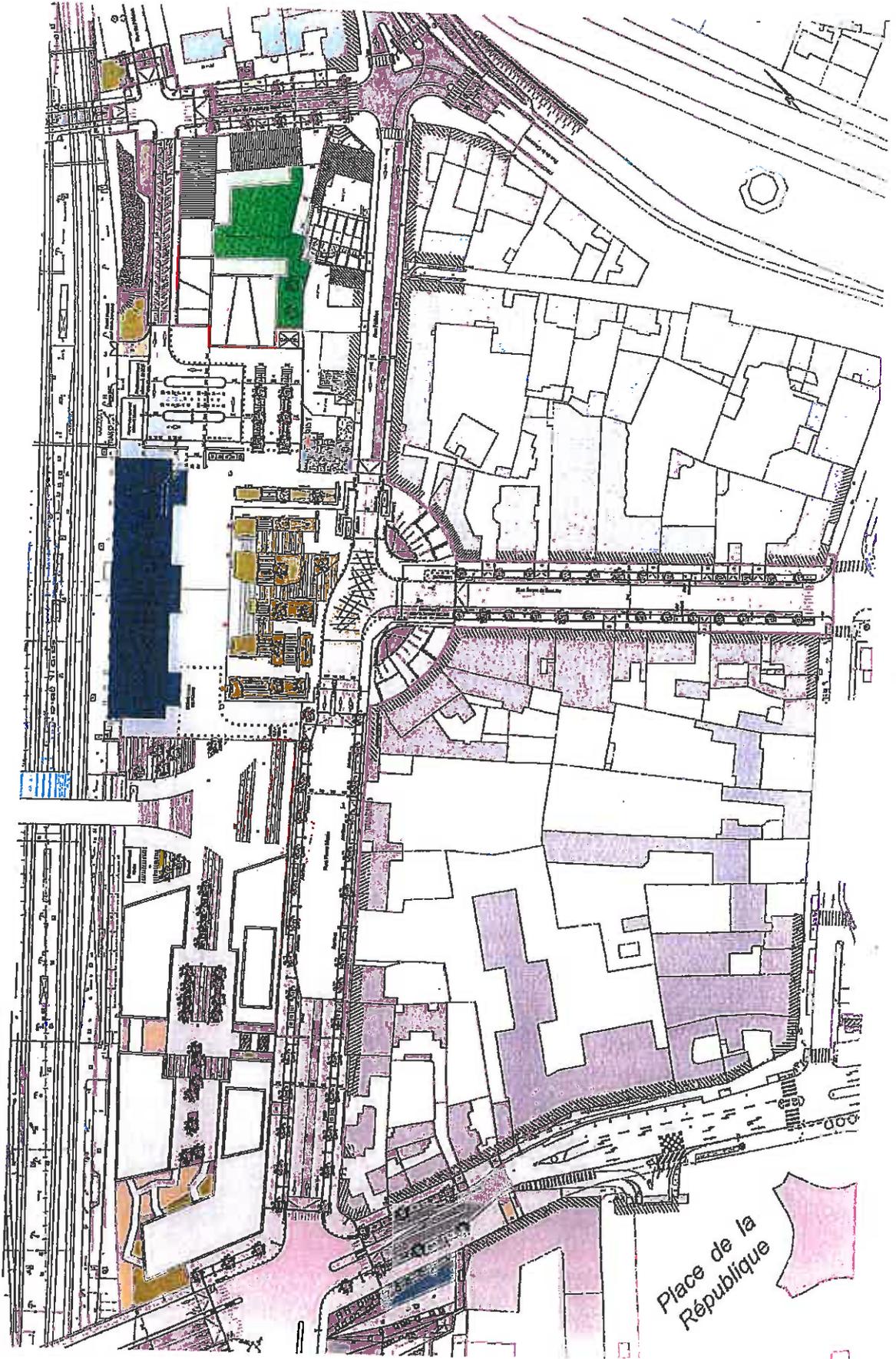
l'action et les cofinanceurs de l'action

Commune	[SPL Chartres Aménagement]	Etat	Région centre Val de Loire	Conseil Départemental	Chartres métropole
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Jean-Pierre GORGES	François MASSEIUS	Sophie BROCA Préfète de Loire et Loir	François BONNEAU	Claude FERROUNARD	Jean-Pierre GORGES

Périmètre concerné par l'action



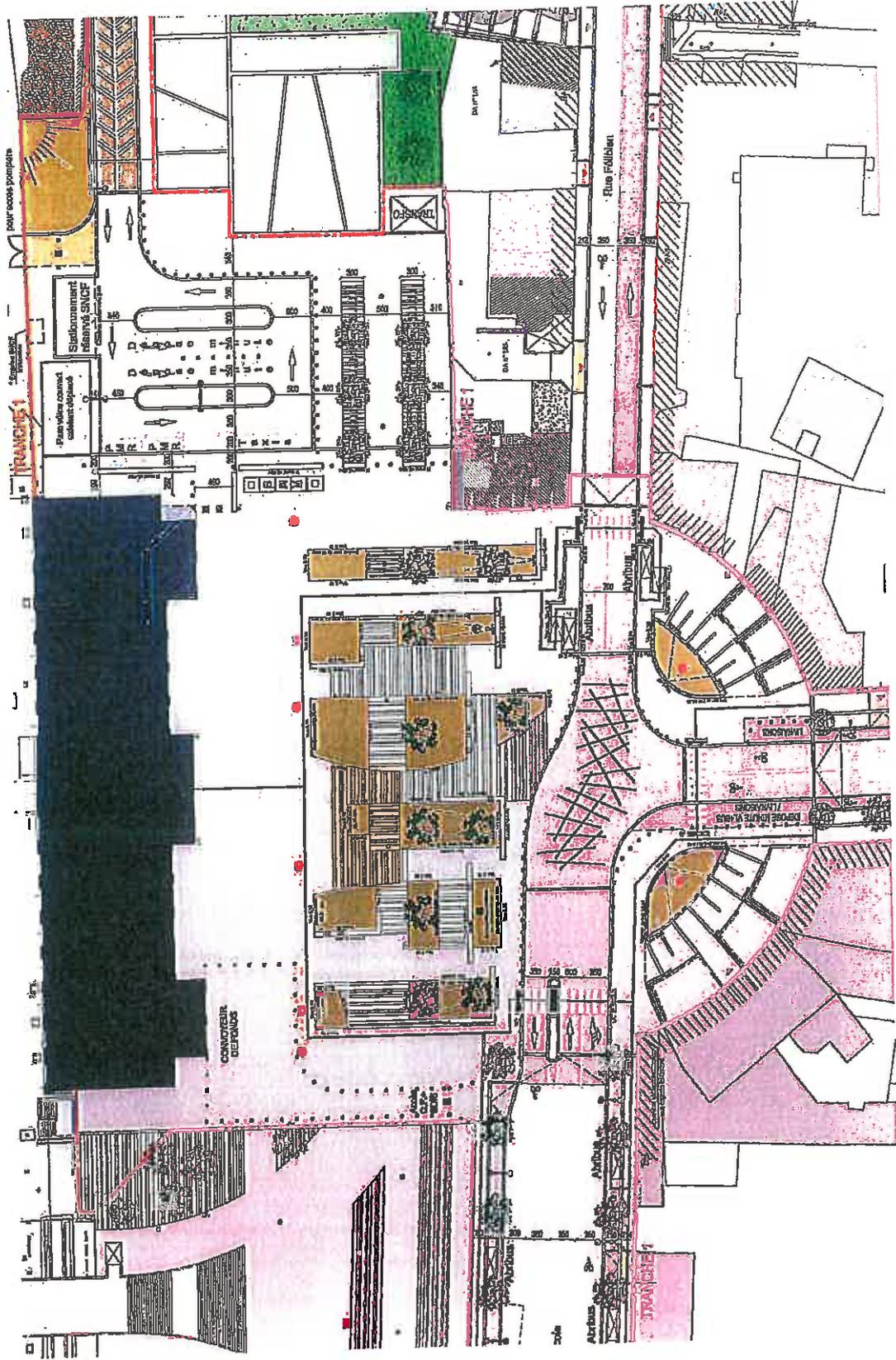
**Plan de masse des aménagements**



**Rue Jehan de Beauce**

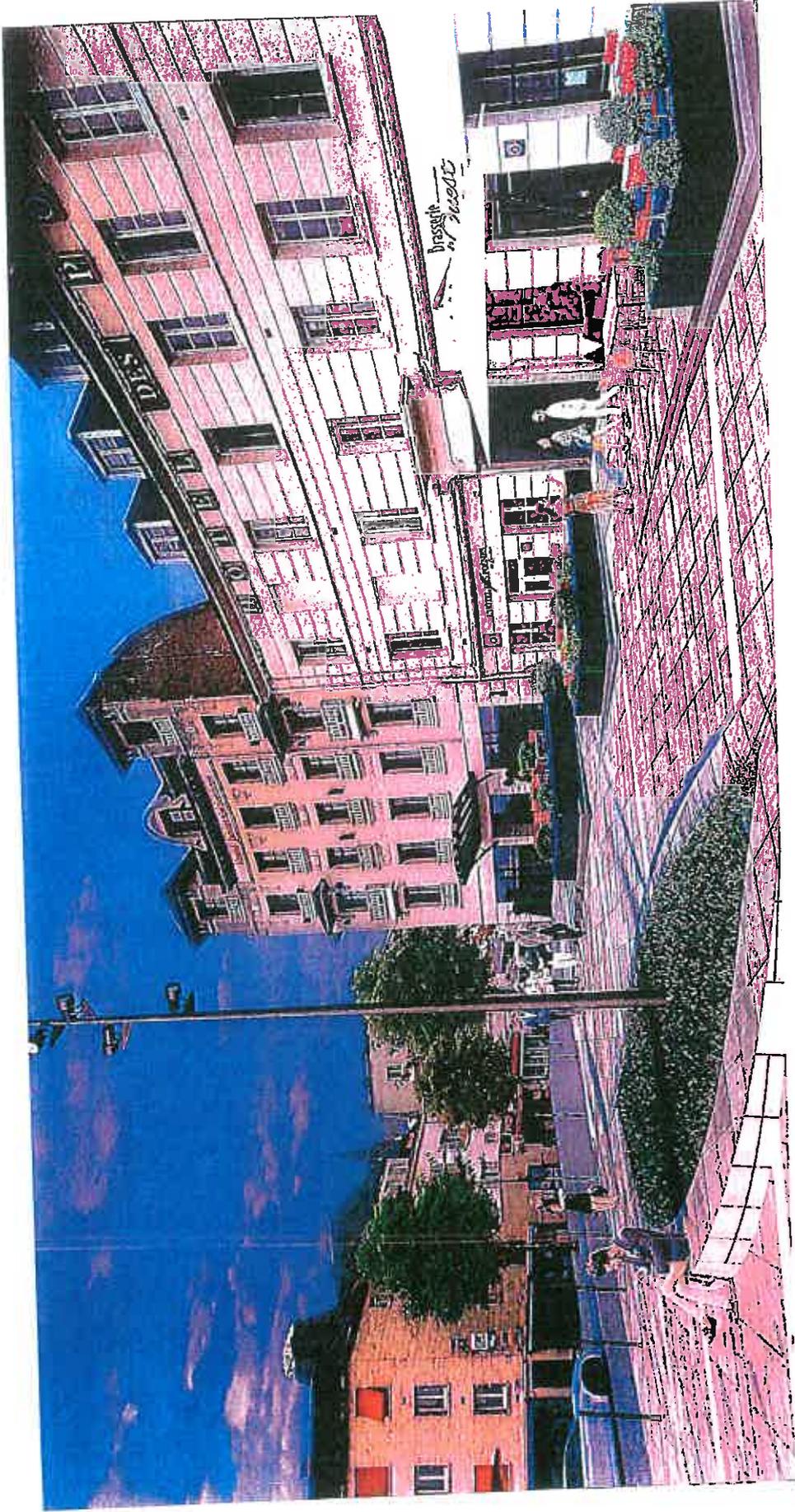


Parvis de la gare -- Place Sémard





version du 18.01.2019





**VILLE DE CHARTRES**  
**CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE**  
**VILLE**

Nom de l'action	Action n°12 - Création d'un poste de chef de projet/chargé de mission « Action Cœur de Ville »
Axe(s) de rattachement	<p>Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</p> <p>Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;</p> <p>Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;</p> <p>Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;</p> <p>Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics ;</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Le chef de projet « action cœur de ville » assure le pilotage opérationnel du projet pour le compte de l'exécutif. Il travaillera conjointement avec le manager de centre-ville et le chargé de mission développement économique cœur d'agglomération, ainsi qu'avec tous les chefs de projets concernés par chaque projet. Il assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi, coordination et mise en cohérence des différentes actions du programme Action Cœur de Ville</li> <li>- organisation et pilotage des études nécessaires au lancement opérationnel des projets, en particulier dans le champ habitat</li> <li>- élaboration et mise en place d'une stratégie de communication et de promotion du programme</li> <li>- suivi administratif des projets, notamment financier</li> <li>- établissement des différents avenants à la convention et les tableaux financiers</li> <li>- animation du partenariat et des instances de gouvernance</li> <li>- évaluation des actions menées et propositions d'évolution</li> <li>- pilotage de l'étude pré opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain et du recyclage des immeubles dégradés</li> </ul>
Objectifs	<p>Piloter le dispositif Action Cœur de Ville (animer le partenariat et les instances de gouvernance, mobiliser les financements et s'assurer de la cohérence d'ensemble du programme)</p> <p>Suivre les actions relevant de l'habitat, en particulier l'étude pré opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain et le recyclage des immeubles dégradés, en vue de la remise sur le marché d'au moins 10 Immeubles dégradés du cœur de ville.</p>
Intervenants	<p>CHARTRES METROPOLE</p> <p>Ensemble des acteurs partenaires et financeurs du programme Action Cœur de Ville : les propriétaires privés</p>
Budget prévisionnel global	(75 000 € / an) - 1 ETP
Modalité prévisionnelle de financement	<p>ANAH : 50%</p> <p>Solde : Chartres métropole</p>

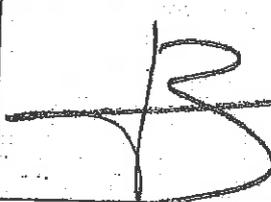
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place et fonctionnement régulier des instances de gouvernance du programme Action Cœur de Ville</li> <li>✓ Choix de l'opérateur de l'étude pré opérationnelle</li> <li>✓ Validation des process opérationnels</li> <li>✓ Réalisation de la feuille de route annuelle</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poste pourvu</li> <li>✓ Réalisation des réunions des instances de gouvernance</li> <li>✓ Réalisation de l'étude pré opérationnelle</li> <li>✓ Identification des immeubles cibles</li> <li>✓ Adoption des avenants successifs de la convention pluriannuelle</li> <li>✓ Remise sur le marché des Immeubles après travaux</li> </ul>

⇒ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Mise en place d'un poste de chef de projet Action Cœur de Ville		4 <sup>ème</sup> trimestre 2018	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	5X75 000€	ANAH : 50% Chartres métropole : 50%

⇒ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Chartres	Chartres métropole	ANAH
		
Jean-Pierre GORGES Maire	Jean-Pierre GORGES Président	Sophie BROCAS Déléguée territoriale de l'ANAH

Le 27 septembre  
2018

PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

05 SEP. 2018

BUREAU L...  
ARRIVÉE

## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Action n°14	<b>ANIMATION DES COMMERCES DE CENTRE VILLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL TOURISTIQUES (plateforme digitale)</b>
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	
Description générale	<p>Développement d'un site e-vitrine valorisant les métiers de l'artisanat et du commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Outils de commerce type Click &amp; Collect ou green-last-mile ;</li> <li>o Pour chaque commerce, une e-vitrine adaptée aux contraintes des franchisés comme des indépendants ;</li> <li>o Une interface responsive valorisant des parcours de commerces plus que la géolocalisation indépendante de chaque établissement ;</li> <li>o Synergie entre les animations et e-animations (ex : défilé de mode et e-défilé) ;</li> <li>o Jeux commençant sur le net et finissant en boutique ;</li> <li>o Développement d'un connecteur avec le logiciel Welogin (outil retenu par l'Office de tourisme Chartrain) qui sera intégré au site pour commercialiser les packages touristiques mis en place par l'Office.</li> </ul> <p>Développement d'une application mobile générant des flux de population en centre-ville en s'appuyant sur toutes les manifestations du territoire, qu'elles soient culturelles, touristiques, sportives ou économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Notifications des animations commerciales ;</li> <li>o E-affiches hebdomadaires relayant le programme d'animations du cœur de ville lors des lives sportifs et culturels ;</li> <li>o Lien natif entre le site e-vitrine et l'application live ;</li> <li>o Activation de publicités ciblées en fonction de la localisation des internautes.</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Générer des flux importants de clients en cœur de ville via la mise en place d'outils numériques valorisant les activités des commerçants et artisans de Chartres.</li> <li>o L'agenda de toutes les manifestations organisées en centre-ville sera le fil conducteur de l'outil numérique mis en place en fédérant les acteurs locaux du commerce, de l'artisanat, de la culture, du sport et du tourisme.</li> </ul>
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : CM'IN.</p> <p>Noms des Partenaires financeurs : CM'IN / Banque des Territoires.</p> <p>Partenaires locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : CM'IN / Les Vitrines de Chartres / C'Chartres Tourisme / CCI 28 / CMA 28.</p>

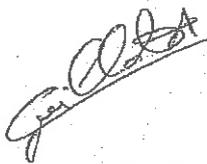
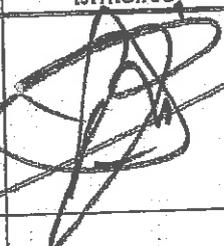
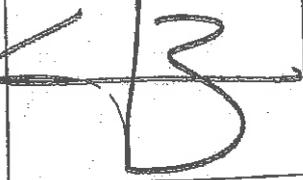
Budget global prévisionnel	171 749 € HT dont 26 880 € HT au titre du fonctionnement (Suivi et lancement de projet). Le montant retenu pour la demande de cofinancement par la Banque des territoires est de 144 869 €.
Modalité prévisionnelle de financement	50% CMIN ; 50% Banque des territoires.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en ligne du site e-vitrine ;</li> <li>- Lancement de la nouvelle application ;</li> <li>- Lancement de la campagne de promotion.</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels qui adhèrent à la démarche en animant leur e-vitrine ;</li> <li>- Nombre de particuliers (consommateurs) qui téléchargent l'application live et qui se connectent au site e-vitrine ;</li> <li>- Nombre de sites chartrains intégrant les pictos live/e-vitrine au côté de leurs réseaux sociaux ;</li> <li>- Nombre de Ilkers sur les réseaux associés à l'opération ;</li> <li>- Suivi des flux live via des outils comme google-analytics ;</li> <li>- Suivi des flux de stationnement de centre-ville.</li> </ul>

➤ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Le cofinancement sollicité auprès de la Banque des Territoires nécessite une validation de son comité d'engagement.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence						
Refonte site des Vitrites de Chartres	Site Vitrites de Chartres	Site e-vitrine intégrant : - des fonctionnalités type Clic&Collect / Green Last-Mile ; - pour chaque commerce un espace e-vitrine ; - des e-animations en lien avec l'agenda des événements chartrains ; - des jeux commençant sur le net et finissant en boutique ; - le logiciel welogin en lien avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des packages touristiques chartrains.	Février 2019	Juin 2019	34 500 € HT	
Refonte application mobile Chartres.live	Application Mobile compatible sur tout écran de la TV au smartphone	Application mobile s'appuyant sur toutes les manifestations du territoire (touristiques, économiques, sportives et culturelles) permettant l'augmentation de flux en centre-ville ;	Mars 2019		80 369 € HT	

		<p>Mise en place de Notifications ;</p> <p>e-affiches hebdomadaires relayant le programme d'animations du cœur de ville lors des lives sportifs et culturels ;</p> <p>Lien natif entre le site e-vitrine et l'application ;</p> <p>Activation de publicités ciblées en fonction de la localisation des internautes.</p>				
<b>Campagne de promotion des outils mis en place</b>	<b>Communication + Référencement payant</b>	<p>Lancement d'une campagne de communication globale au niveau du territoire pour promouvoir les outils mis en place et l'action des commerçants se mobilisant autour du projet : affichage / réseaux sociaux / pub radio TV / ... ;</p> <p>Création des visuels et supports de communication utiles pour la campagne ;</p> <p>Campagne de référencement payant via l'achat de mots clés sur internet.</p>			<b>30 000 € HT</b>	

CM'IN	Commune de Chartres	Chartres métropole	Banque des territoires	ETAT
				
<b>Alain GUILLOTIN</b> Directeur général	<b>Elisabeth FROMONT</b> 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	<b>Jean-Pierre GORGES</b> Président	<b>Julie-Agathe BAKALOWICZ</b> Directrice régionale	<b>Sophie BROCAS</b> Préfète d'Eure-et-Loir



## VILLE DE CHARTRES

## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Nom de l'action	Pôle Gare - Equipement Plurifonctionnel Culturel et Sportif
Axe(s) de rattachement	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration ;</p> <p>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;</p> <p>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics ;</p>
Date de signature	
Description générale	<p>L'action concerne la construction d'un équipement plurifonctionnel culturel et sportif, inscrite dans le projet de la ZAC Pôle Gare, qui consiste en la restructuration d'un quartier fortement marqué par les emprises ferroviaires et en pleine mutation.</p> <p>L'opération concerne la réalisation d'un équipement plurifonctionnel et sportif sur une emprise d'environ 1,5 Ha, au cœur de l'agglomération, à proximité immédiate de la gare SNCF, dans le périmètre de la ZAC dite du « Pôle Gare », qui consiste en la restructuration d'un quartier fortement marqué par les emprises ferroviaires et en pleine mutation.</p> <p>La salle principale permettra l'accueil de différents types de manifestations sportives et particulièrement les compétitions de hand-ball et de basket-ball de haut niveau. Elle pourra également accueillir des spectacles de grande ampleur. La configuration permettra d'accueillir un maximum de 4 037 personnes pour des événements sportifs et 4 198 personnes pour des spectacles.</p> <p>Le projet met en valeur le site, en créant une continuité des cheminements piétons à l'échelle de la ville, une continuité de l'espace urbain, en évitant de créer une enclave surbaissée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ré urbanisation des emprises ferroviaires ;</li> <li>• Satisfaire un besoin culturel, et disposer d'une salle capable d'accueillir des spectacles de grande ampleur dans des conditions optimales ;</li> <li>• Satisfaire un besoin sportif et proposer un équipement suffisamment dimensionné pour abriter les équipes sportives locales en progression mais aussi des manifestations sportives à caractère exceptionnel ;</li> <li>• Renforcer l'attractivité du centre-ville.</li> </ul>
Intervenants	<p>Chartres Métropole</p> <p>Région Centre Val de Loire / Conseil Départemental d'Eure et Loir / Ville de Chartres / SPL Chartres Aménagement</p>
Budget prévisionnel global	47 133 000 €HT (coût travaux)
Modalité prévisionnelle de financement	<p>Chartres métropole ;</p> <p>CDC (prêts) ;</p> <p>Région (6 M€).</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification des marchés de travaux ;</li> <li>• OS de démarrage ;</li> <li>• PV de réception ;</li> <li>• Mise en service.</li> </ul>

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraison du bâtiment ;</li> <li>• Installations des clubs résidents ;</li> <li>• 1<sup>ère</sup> manifestation culturelle ou sportive.</li> </ul>
-------------------------	---

➔ Contenu de l'Action

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence	Nom		Début	Fin	Montants (€ TTC)	Financements (€ TTC)
	Réalisation des travaux		2 <sup>nd</sup> semestre 2019	Décembre 2021	52 800 000	

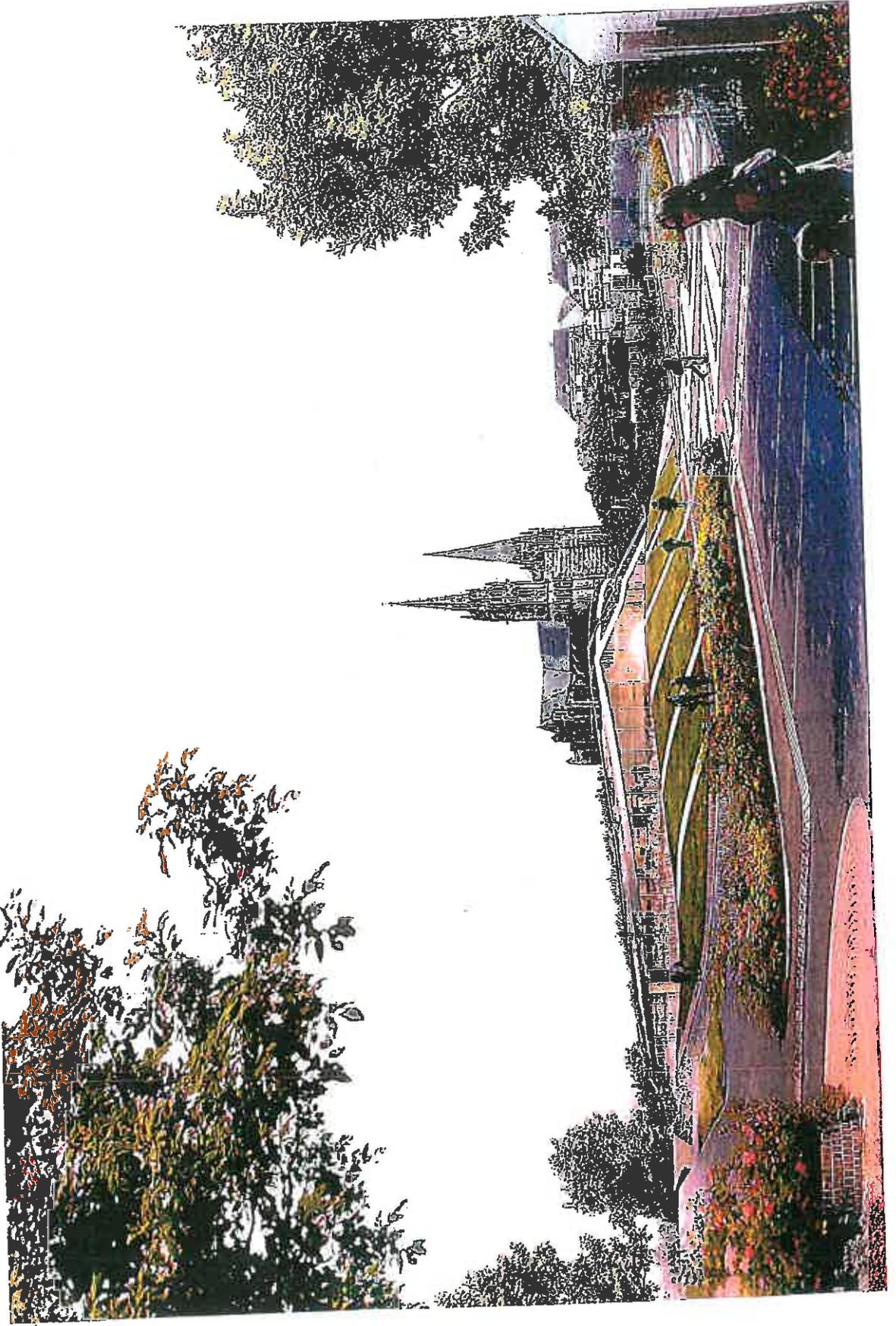
➔ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action).

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Les financements de la Région sont sous réserve du vote de la subvention par la Commission permanente régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales.

Commune de Chartres	Chartres métropole	ETAT	Région centre Val de Loire	Banque des territoires
Jean-Pierre GORGES	Jean-Pierre GORGES	Sophie BROUAT Préfète d'Eure et Loire	François BONNEAU	Julie Agathe SAKALOMING

**Perspective depuis le rond-point de Mainvilliers**



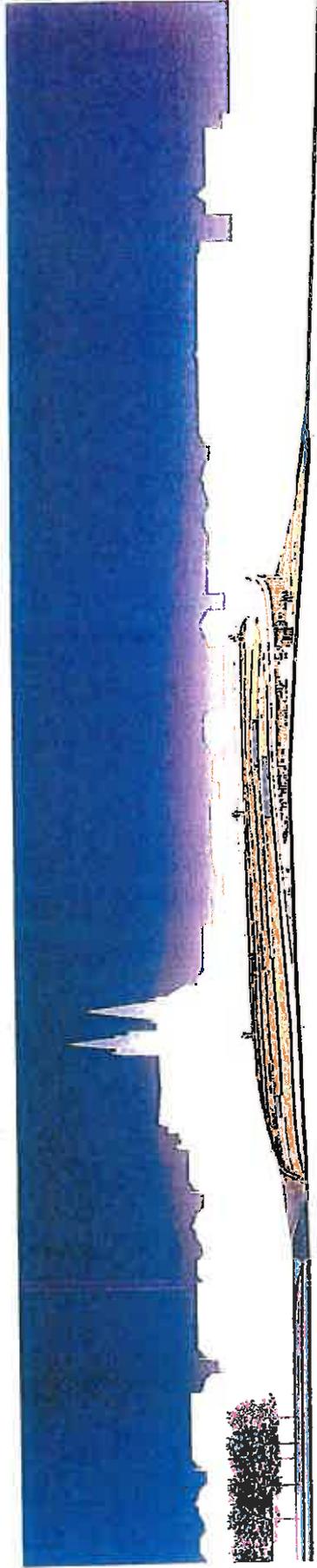
Version 18/01/2019

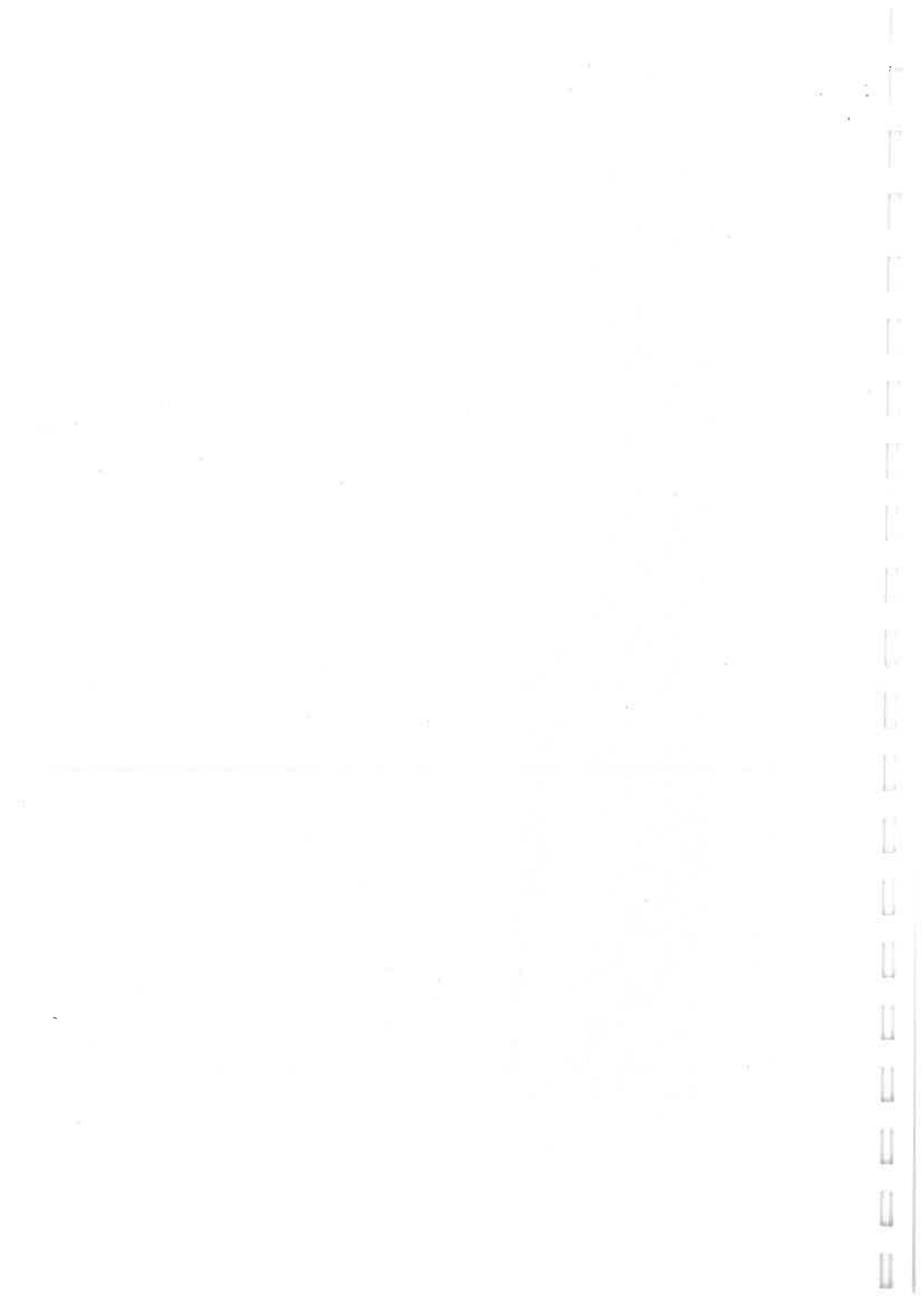
**Façade d'entrée côté parvis**



Version 18/01/2019

**Facade côté rond-point Mainvilliers**





## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

<b>Action n°16</b>	<b>Renforcement de l'animation et du développement du commerce du Centre-ville (Accompagnement des Vitrines de Chartres).</b>
<b>Axe(s) de rattachement</b>	<p>Axe 1 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;</p> <p>Axe 2 – Coordonner les actions entreprises ;</p> <p>Axe 3 – Mise en place de la politique d'animation commerciale ;</p> <p>Axe 4 – Recherche de partenariats financiers.</p>
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	L'action doit permettre d'accompagner le renforcement de la mission d'animation et de développement du commerce de centre-ville par les Vitrines de Chartres incluant le recrutement d'un animateur et l'exploitation du diagnostic commercial proposé par la CCI. Les missions de l'animateur de centre-ville consistent dans l'élaboration de propositions d'animation et de développement de l'attractivité commerciale, en lien avec les commerçants adhérents puis du suivi de leur mise en œuvre.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation du diagnostic commercial proposé par la CCI ;</li> <li>• Développement de l'offre commerciale et des enseignes et la modernisation du commerce ;</li> <li>• Mise en place de politiques d'animations commerciales et de promotion du territoire ;</li> <li>• Développement et gestion des partenariats financiers.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Les Vitrines de Chartres comme maître d'ouvrage.</p> <p>La Ville de Chartres et Chartres Métropole (travail partenarial avec la Direction du Développement économique), la direction de l'événementiel de la Ville de Chartres, les chambres consulaires, CCI28, CMA28, les associations et réseaux d'entreprises, C'Chartres Tourisme...</p>
<b>Budget prévisionnel global</b>	197 500€ incluant le budget des Vitrines de Chartres (190 000 € / an) et le financement du diagnostic commercial proposé par la CCI (7 500€).
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	<p>Pour les actions des Vitrines de Chartres : Subvention de la Ville de CHARTRES (150 000 € en 2019) + adhésions des commerçants adhérents à l'association (Objectif fixé en 2019 à 20 000 €) et partenariats financiers.</p> <p>Pour le diagnostic commercial proposé par la CCI (7 500€), un cofinancement entre Chartres métropole et la Banque des Territoires est en cours de finalisation.</p> <p>La Ville de Chartres a déposé un dossier FISAC AAP 2018 incluant ces deux actions dans les demandes de subvention.</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'adhérents à l'association ;</li> <li>• Nombre d'animations/événements ou actions créées ;</li> <li>• Nombre de partenariats mis en place ou investisseurs ;</li> <li>• Nombre de professionnels différents rencontrés et suivis ;</li> <li>• Nombre de mise en relations avec des enseignes commerciales nouvelles.</li> </ul>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des recettes des adhésions</li> <li>• Nombre de commerces participants aux animations mises en place ;</li> <li>• Réalisation des animations et fréquentation des commerces et du centre-ville ;</li> <li>• Nombre d'enseignes commerciales nouvelles implantées en centre-ville.</li> </ul>
--------------------------------	---

➔ Contenu de l'Action

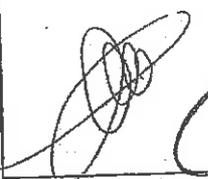
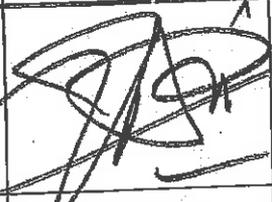
Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat (FISAC).

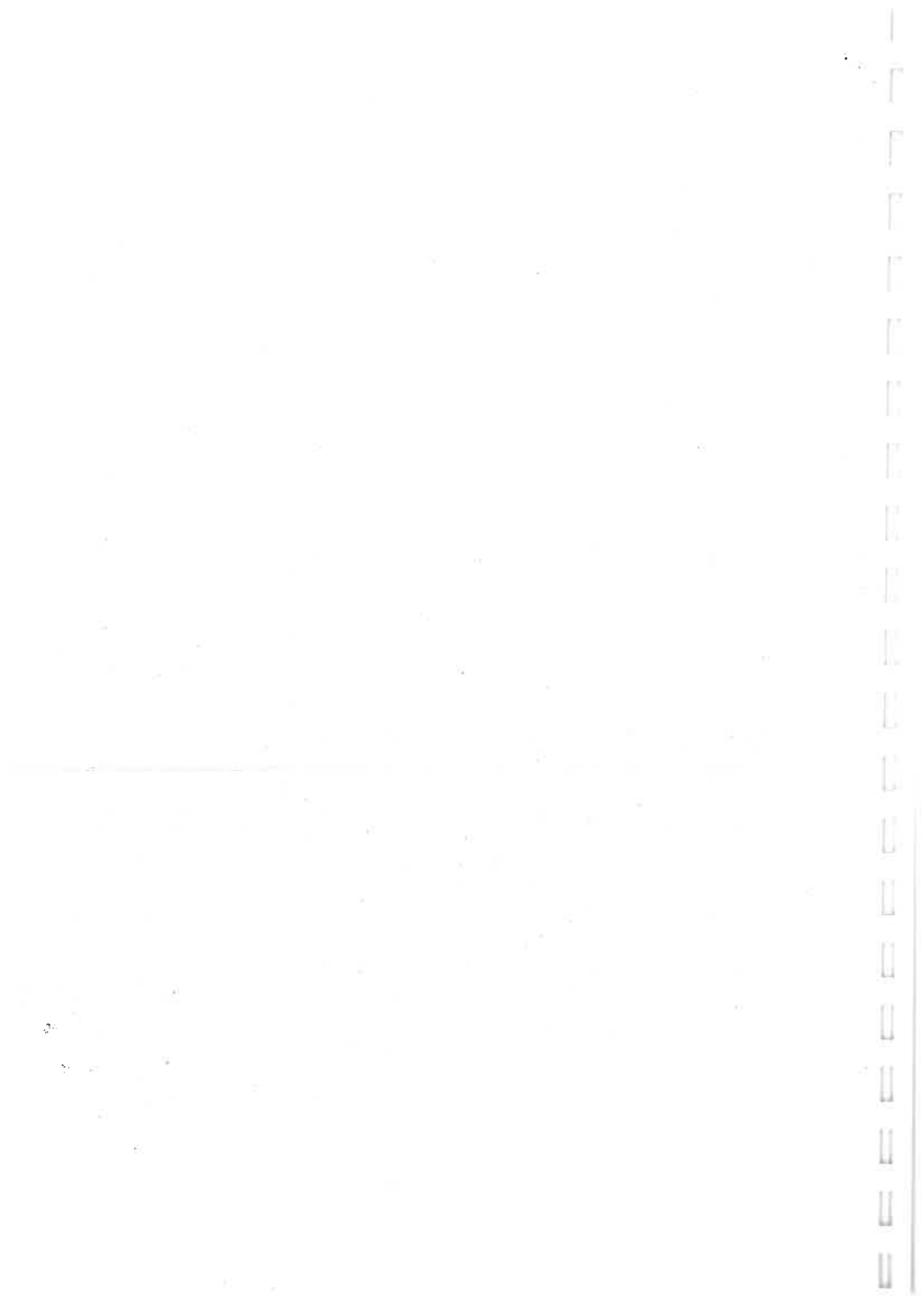
Chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée.

Ref.	Opérations	Description	Calendrier		Budget prévisionnel		
			Début (date)	Fin (date)	Etat (€)	Partenaires (€)	Total (€)
1	Soldes d'hiver	Cf fiche jointe	9/01/19	19/02/19	1500	500	Vitrines : 2 000
2	Saint-Valentin	Cf fiche jointe	9/02/19	14/02/19	3000	1000	Vitrines : 3 000 Partenaires : 1000
3	Mardi Gras	Cf fiche jointe	4/03/19	10/03/19	1000	500	Vitrines : 1 500
4	Evenement de Printemps	Cf fiche jointe	23/03/19	31/03/19	10833.93	2000	Vitrines : 7833.93 Partenaires : 6 000
5	Poisson d'avril	Cf fiche jointe	1/04/19	6/04/19	1500	500	Vitrines : 2 000
6	Pâques	Cf fiche jointe	20/04/19	22/04/19	3500	500	Vitrines : 3 000 Partenaires : 1 000
7	Ouverture Chartres en lumières	Cf fiche jointe	23/04/19	28/04/19	1500	500	Vitrines : 2 000
8	Braderie de Printemps	Cf fiche jointe	16/05/19	19/05/19	6200	1000	Vitrines : 7 200
9	Football Féminin	Cf fiche jointe	17/05/19	18/04/19	9000	1000	Vitrines : 10 000
10	Fête des mères	Cf fiche jointe	20/05/19	25/05/19	2800	500	Vitrines : 2 300 Partenaires : 1 000
11	Fête Médiévale	Cf fiche jointe	31/05/19	2/06/19	4166.07	1000	Vitrines : 3166.07 Partenaires : 2 000
12	Fête des Pères	Cf fiche jointe	10/06/19	16/06/19	2800	500	Vitrines : 1 300

							Partenaires : 1 000
13	Bal des débutantes	Cf fiche jointe	13/06/19	13/06/19	1000	500	Vitrines : 1 500
14	Fête de la Musique	Cf fiche jointe	17/06/19	21/06/19	1500	500	Vitrines : 2 000
15	Chartres Estivales	Cf fiche jointe	15/06/19	31/08/19	3000	5000	Vitrines : 3 500
16	Les Foulées Roses	Cf fiche jointe	22/06/19	22/06/19	1000	500	Vitrines : 1 000 Partenaires : 500
17	L'été des commerçants	Cf fiche jointe	26/06/19	3/07/19	9000	1000	Vitrines : 5 000 Partenaires : 5 000
18	Les soldes d'été	Cf fiche jointe	26/06/19	6/08/19	1500	500	Vitrines : 2 000
19	Bal du 13 juillet	Cf fiche jointe	13/07/19	13/07/19	1000	500	Vitrines : 1 500
20	Bal des mariés	Cf fiche jointe	13/08/19	13/08/19	1000	500	Vitrines : 1 500
21	Braderie de Septembre	Cf fiche jointe	5/09/19	8/09/19	6200	1000	Vitrines : 7 200
22	Salon des associations	Cf fiche jointe	7/09/19	8/09/19	2500	1000	Vitrines : 3 500
23	Fête de la Lumière	Cf fiche jointe	16/09/19	21/09/19	1500	500	Vitrines : 2 000
24	Festival Entremets	Cf fiche jointe	05/10/19	07/10/19	1000	1000	Vitrines : 1 500 Partenaires : 600
25	Halloween	Cf fiche jointe	27/10/19	31/10/19	3000	1000	Vitrines : 4 000
26	Saint-André	Cf fiche jointe	18/11/19	24/11/19	3000	1000	Vitrines : 4 000
27	Black Friday	Cf fiche jointe	25/11/19	29/11/19	1000	1000	Vitrines : 2 000
28	Noël à Chartres	Cf fiche jointe	30/11/19	12/01/20	44000	2000	Vitrines : 86 000 Partenaires : 10 000
29	Bal de Noël	Cf fiche jointe	13/12/19	13/12/19	1000	500	Vitrines : 1500

⇒ Signatures

Les Vitrines de Chartres	Banque des Territoires	Chartres métropole	Ville de Chartres	Préfète d'Eure-et-Loir
				
Juliette PICHOT	Julie-Agathe BAKALOWICZ	Jean-Pierre GORGES	Elisabeth FROMONT	Sophie BROCAS



## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2019 et ultérieures)

Action N°18	DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES ARTISANS D'ART – (animation).
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de l'animation du cœur de ville autour des savoir-faire artisanaux, la Ville de Chartres a proposé que la rue de la Clouterie devienne une rue dédiée aux artisans d'art et que des animations soient mises en place autour des activités réalisées sur place. Un premier espace de vente au 11 rue de la clouterie est depuis l'été 2018 mis à la disposition des artisans d'art qui y viennent par groupe de 3 à 4 sur plusieurs semaines. Les locaux de cette boutique sont la propriété de la Ville qui les louent à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir (CMA28).</p> <p>Après une période de test sur 2018, il s'agit de « fixer » au 11 rue de la clouterie, une <b>Boutique Ephémère</b> (la LOCO) rassemblant une vingtaine d'artisans d'art.</p> <p>Elle nécessitera d'animer l'espace, avec du personnel dédié, pour le faire vivre toute l'année, et d'intégrer un programme d'animations pour le site.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Travailler avec les artisans d'art et en lien avec les Vitrines de Chartres, sur <b>la création d'animations</b>, en appui d'opérations existantes (programme « Vitrines de Chartres », Chartres en lumière, Journée du patrimoine, Journée Européenne des Métiers d'Art, ...), ou nouvelles (privatisation de la rue pour des animations spécifiques);</li> <li>2) Développer <b>une communication spécifique</b> à ces événements ;</li> <li>3) Mettre en œuvre une <b>commercialisation des œuvres de chacun des artisans, sur le net</b>, via une plateforme existante, ou à créer.</li> </ol> <p>La CMA28 assurera la conduite de l'ensemble du programme. Elle apportera en complément son soutien à l'installation actuellement à l'étude d'un marché des métiers d'Art, et est dès à présent en mesure de mettre en œuvre un programme de formation à destination des artisans d'art, en vue d'améliorer la satisfaction des clients.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le Cœur de Ville de Chartres, en créant un espace d'exposition, de vente, et d'animation au cœur de la cité, dans une rue dédiée à la mise en valeur du « made in France », autour de la production des Artisans d'Art</li> </ul>
Intervenants	<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir.</p> <p>Partenariat avec les entreprises, les Vitrines de Chartres, la Ville de Chartres et Chartres métropole.</p>
Budget prévisionnel global	65 000 € TTC par an.
Modalité prévisionnelle de financement	Chartres métropole : subvention de 15 000€ en 2019. Demande de subvention au titre du FISAC déposée le 30/01/2019.

<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des artisans d'art engagés dans les actions d'animation par une communication régulière et ciblée;</li> <li>• Mise en œuvre du plan de communication sur les animations auprès du grand public.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels engagés dans l'action ;</li> <li>• Nombre d'animations réalisées en dehors de la boutique ;</li> <li>• Estimation de la fréquentation de la boutique éphémère ;</li> <li>• Estimation de la fréquentation des Journées européennes des Métiers d'art.</li> </ul>

⇒ Contenu de l'action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Budget prévisionnel (€ TTC)	
Référence	Nom		Coûts	Financement (€ TTC)
1	<i>Animation de la boutique.</i>	Assurer le fonctionnement de la boutique LOCO, en permettant un accès au plus grand nombre d'artisans d'art. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des artisans;</li> <li>• Fonctionnement de la boutique.</li> </ul> Le « vivier » d'artisans présents à la boutique doit servir de base pour développer l'attractivité de la ville autour des métiers d'Art (marché d'art, boutique en test).	6 000 €	Subvention Chartres métropole : 15 000€.
2	<i>Amélioration des équipements de la boutique.</i>	Améliorer les équipements de la boutique pour la rendre plus attractive: réfection de la vitrine extérieure, poursuite des aménagements intérieurs, (mobilier).	3 000 €	
3	<i>Plan de communication et animation événementielle.</i>	Mettre en œuvre une communication dédiée autour d'événements qui viendront rythmer l'année (Conception et diffusion d'outils de communication, plan de communication...).	6 000	

⇒ Signatures (la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Chartres	Chartres métropole	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Vitrines de Chartres	Etat
				
Jean-Pierre GORGES Maire	Jean-Pierre GORGES Président	Michel CIBOIS Président	Juliette PICHOT Présidente	Sophie BROCAS Préfète d'Eure-et-Loir

## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Action n°21	Étude de faisabilité sur la réalisation d'une résidence d'habitat inclusif
Axe(s) de rattachement	<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;</p> <p>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;</p> <p>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre du travail d'élaboration du programme local de l'habitat, Chartres métropole souhaite, engager un projet d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. L'habitat inclusif est défini par le guide de la CNSA suivant : <a href="https://www.cnsa.fr/documentation/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf">https://www.cnsa.fr/documentation/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf</a></p> <p>Un nombre croissant de personnes handicapées et de personnes âgées souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager. Elles expriment une demande d'aide, d'accompagnement et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome tout en restant au domicile. Pour satisfaire cette demande croissante, une diversité d'offres d'habitat inclusif s'est développée en France dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations, des mutuelles, des fondations ou encore des gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux.</p> <p><b>L'habitat inclusif peut prendre des formes variées selon les besoins et souhaits exprimés par les occupants.</b></p> <p>Selon les besoins exprimés par les occupants, les modèles d'habitat peuvent prendre la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des logements individuels constitués d'un espace commun : studio ou petits appartements de type T1, T2 ou autres, groupés dans un même lieu autour d'un espace de vie collectif ;</li> <li>• Des logements individuels disséminés, constitués au minimum d'un espace commun : studios, pavillons auxquels s'ajoute en proximité un local collectif mis à la disposition des habitants ;</li> <li>• Un espace de vie individuel privatif au sein de logements partagés (type colocation).</li> </ul>

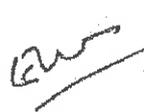
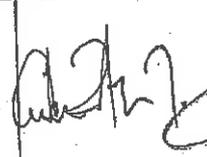
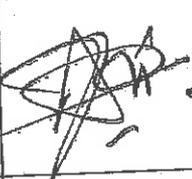
	<p>Un premier travail de sensibilisation des acteurs, des institutions et des élus a été réalisé de juillet 2017 à mai 2018. En 2018, une étude de besoins a démontré l'existence d'un public cible et d'une attente des partenaires.</p> <p>La localisation dans le pôle gare a été confirmée.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>L'étude de faisabilité prévoit 4 missions :</p> <p><b>1. Le(s) public(s) en manque d'autonomie</b> Pour le groupe de public retenu (handicaps sensoriels et moteur), préciser les différents handicaps et leur répartition</p> <p><b>2. Volet immobilier :</b> Type d'immeuble : 100% social ou mixte, social/privé Constructeur (en fonction de la question précédente) Le nombre d'appartements de l'immeuble et leur répartition (valides / adaptés ; différents types d'adaptation si différents handicaps) Parties communes : fonctions ? Déclinaisons (ex : jardins partagés ; salle commune...)</p> <p><b>Livrables :</b> - Cahier des charges sommaire des parties communes de l'immeuble d'habitat inclusif - Cahier des charges sommaires des appartements : typologie, surfaces, adaptations</p> <p><b>3. Volet services :</b> Type d'accompagnements nécessaires à proximité Type d'accompagnements nécessaires sur place (animateur-gardien...) Identification des structures envisageables pour assurer les accompagnements</p> <p><b>Livrable :</b> - Cahier des charges sommaire de l'accompagnement</p> <p><b>4. Approche globale :</b> Veiller à la cohérence d'ensemble entre immobilier et services Intégration des associations concernées tout au long de la démarche</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Maîtrise d'ouvrage : CHARTRES METROPOLE</p> <p>Conseil Départemental d'Eure et Loir, la Maison Départementale de l'Autonomie, les services de l'Etat (ARS, DDT, DDCSPP), Chartres Métropole Habitat, associations du secteur du handicap.</p>
<b>Budget global prévisionnel</b>	21 150 € TTC
<b>Modalité prévisionnelle de financement</b>	<p>Conseil Départemental d'Eure et Loir : 47,28 % du montant TTC, soit 10 000 €</p> <p>Chartres métropole : solde, soit 11 150 € TTC</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>✓ Nombre d'ateliers « accompagnement » et « volet immobilier »</p> <p>✓ COTECH et COPIL</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>✓ Production du cahier des charges techniques</p> <p>✓ Production du Cahier des charges sommaire de l'accompagnement</p> <p>✓ Identification fine du site d'implantation</p> <p>✓ Dépôt du dossier de demande d'agrément HLM</p>

⇒ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel	
Référence						
	Etude de faisabilité d'un projet d'habitat intergénérationnel		Janvier 2019	septembre 2019	21 150 €	CD 28 : 10 000 €  Chartres métropole : 11 150 €

⇒ Signatures (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Chartres	Chartres métropole	Conseil départemental d'Eure et Loir	Banque des Territoires	Etat
				
Jean-Pierre GORGES Maire	Elisabeth FROMONT Vice-Présidente de Chartres métropole	Claude TEROUINARD Président du Conseil Départemental	Julie-Agathe BAKALOWICZ	Sophie BROGAS Préfète



## VILLE DE CHARTRES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE  
VILLE

## Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2019 et ultérieures)

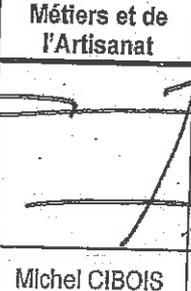
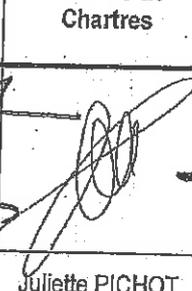
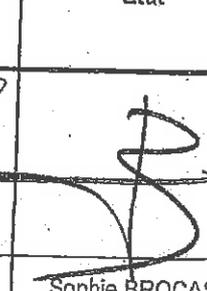
Action n°23	DEVELOPPEMENT DE LA RUE DES ARTISANS D'ART (déploiement)
Axe(s) de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de l'animation du cœur de ville autour des savoir-faire artisanaux, la Ville de Chartres a proposé que la rue de la Clouterie devienne une rue dédiée aux artisans d'art et que des animations soient mises en place autour des activités réalisées sur place. Un premier espace de vente au 11 rue de la clouterie est depuis l'été 2018 mis à la disposition des artisans d'art qui y viennent par groupe de 3 à 4 sur plusieurs semaines. Les locaux de cette boutique sont la propriété de la Ville qui les louent à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir (CMA28).</p> <p>L'action de déploiement pourrait comporter les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition, réhabilitation de boutiques dans le secteur de la Clouterie en vue de développer une rue des artisans d'art ;</li> <li>- Réhabilitation du 29 rue de la Clouterie (2 espaces pour un total de 60m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- Acquisition éventuelle d'un nouveau local (23 rue de la Clouterie - 40m<sup>2</sup>) + réhabilitation ;</li> <li>- Acquisition éventuelle d'un nouveau local (20 rue de la Poêle Percée - 70m<sup>2</sup>) + réhabilitation.</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revaloriser et animer la rue de la Clouterie;</li> <li>• Redonner une fonction économique aux locaux actuellement vacants ;</li> <li>• Faciliter l'installation d'ateliers et boutiques d'artisans d'art en centre-ville.</li> </ul>
Intervenants	<p>Ville de Chartres et Chartres métropole.</p> <p>Partenariat technique et d'animation avec la chambre de métiers et d'artisanat d'Eure-et-Loir + les Vitrites de Chartres.</p>
Budget prévisionnel global	Montant 300 000 € TTC sur la durée du programme (5 ans).
Modalité prévisionnelle de financement (en cours de définition).	Subventions Ville de Chartres et Chartres métropole ; Etat (FISAC).
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite en janvier 2019 des activités de la boutique éphémère après la période d'essai (juillet 2018 – décembre 2019) ;</li> <li>• Installation d'un autre site (atelier) au 29 rue de la clouterie après des travaux de rafraîchissement effectués en régie ;</li> <li>• Etude d'une autre future acquisition 23 rue de la clouterie et de l'activité à y installer.</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'artisans mobilisés au sein de la 1<sup>ère</sup> boutique ;</li> <li>• Nombre de visiteurs dans la boutique éphémère ;</li> <li>• Installation du 2<sup>ème</sup> site avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 ;</li> <li>• Premiers chiffres de fréquentation et de ventes entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 octobre.</li> </ul>

⇒ Contenu de l'Action

Les budgets indiqués ci-après sont prévisionnels. Les cofinancements sollicités nécessitent une validation des partenaires concernés et la disponibilité des crédits pour tous les financements dont ceux sollicités auprès de l'Etat.

Opérations		Description	Calendrier		Budget prévisionnel (€TTC)	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
1	29 rue de la Clouterie	Réhabilitation des 2 espaces pour un total de 60m <sup>2</sup> et mise en location.	Mars 2019	Juin 2019	5 000	Ville de Chartres
2	23 rue de la Clouterie.	Acquisition éventuelle d'un nouveau local (- 40m <sup>2</sup> ) + réhabilitation.	Janvier 2020 Avril 2020		A définir. Ville de Chartres (budget 2020).	
3	20 rue de la Poêle Percée	Acquisition éventuelle d'un nouveau local (20 rue de la Poêle Percée - 70m <sup>2</sup> ) + réhabilitation.				

⇒ Signatures (la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Chartres	Chartres métropole	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Vitrines de Chartres	Etat
				
Jean-Pierre GORGES Maire	Jean-Pierre GORGES Président	Michel CIBOIS Président	Juliette PICHOT Présidente	Sophie BROCAS Préfète d'Eure-et-Loir